

**Rapport financier
et états financiers vérifiés
du soixante-huitième
exercice (2002-03)**

et rapport du Commissaire aux comptes



**Rapport financier
et états financiers vérifiés
du soixante-huitième
exercice (2002-03)**

et rapport du Commissaire aux comptes

ISBN 92-2-213050-2

Première édition 2004

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Des catalogues et listes des nouvelles publications peuvent être obtenus gratuitement à la même adresse.

Table des matières

1.	Rapport financier sur les comptes de 2002-03	1
2.	Rapport du Commissaire aux comptes sur la vérification des comptes de l'Organisation internationale du Travail pour l'exercice financier allant du 1 ^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2003	3
	Résumé	3
	Etendue et stratégie de la vérification.....	5
	Conclusions détaillées pour 2002-03.....	6
	Suite donnée aux recommandations antérieures.....	25
	Remerciements	26
	Annexe 1. Mesures prises pour donner suite aux recommandations figurant dans le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2000-01	27
3.	Certification des états financiers et opinion du Commissaire aux comptes	33
4.	Etats financiers de l'exercice 2002-03 et tableaux y relatifs	35
	Etat I. Recettes et dépenses, évolution des réserves et solde des fonds (Toutes sources de financement)	36
	Etat II. Actif et passif, réserves et solde des fonds (Toutes sources de financement)....	37
	Etat III. Evolution de la situation financière – Fonds de fonctionnement.....	38
	Etat IV. Etat des crédits du budget ordinaire pour la période 2002-03	39
Tableaux sur le Fonds de fonctionnement		
Tableau 1.1.1.	Recettes et dépenses, évolutions des réserves et solde des fonds Fonds de fonctionnement – (Budget ordinaire).....	40
Tableau 1.1.1.1.	Postes de dépenses supplémentaires de 2002-03 approuvés par le Conseil d'administration	41
Tableau 1.1.2.	Recettes et dépenses, évolution des réserves et solde des fonds Fonds de fonctionnement – (Fonds de roulement, compte d'ajustement des recettes et fonds de capitaux liés aux terrains et bâtiments).....	42
Tableau 1.1.3.	Recettes et dépenses, évolution des réserves et solde des fonds Fonds de fonctionnement – (Autres fonds).....	43
Tableau 1.1.3.1.	Recettes et dépenses, évolution des réserves et solde des fonds Fonds de fonctionnement – (Autres fonds).....	44
Tableau 1.1.3.2.	Recettes et dépenses, évolution des réserves et solde des fonds Fonds de fonctionnement – (Autres fonds).....	45
Tableau 1.2.1.	Contributions des Etats Membres et montants dus au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT – Sommaire	47
Tableau 1.2.1.1.	Contributions des Etats Membres et montants dus au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT – Détail.....	48

Tableaux sur les autres fonds gérés par l'OIT

Tableau 2.1.	Recettes et dépenses, évolution des réserves et solde des fonds Autres fonds gérés par l'OIT – (Fonds ayant un budget approuvé ¹)	52
Tableau 2.2.	Actif et passif, réserves et solde des fonds – Autres fonds gérés par l'OIT – (Fonds ayant un budget approuvé ¹)	53

Tableaux sur la coopération technique financée par des fonds extrabudgétaires

Tableau 3.1.	Recettes et dépenses, évolution des réserves et solde des fonds (Coopération technique financée par des fonds extrabudgétaires)	54
Tableau 3.2.	Actif et passif, réserves et solde des fonds (Coopération technique financée par des fonds extrabudgétaires)	55
	Informations générales sur les états financiers et les tableaux	56
5.	Annexes documentaires	66
Annexe I.	Objectifs stratégiques: Répartition des crédits et dépenses pour la période 2002-03	67
Annexe II.	Dépenses financées par le budget ordinaire en 2002-03 par objet de dépense	68
Annexe III.	Répartition des montants fixés en 2002-03 au titre du système d'incitation pour encourager le prompt versement des contributions des Etats Membres	69
Annexe IV.	Dépenses extrabudgétaires engagées au titre de la coopération technique, par pays bénéficiaire.....	72

¹ Institut international d'études sociales (IIEL).
Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR).
Centre international d'information de sécurité et de santé au travail (CIS).

1. Rapport financier sur les comptes de 2002-03

Fonds de fonctionnement

Résultats financiers pour 2002-03 – Budget ordinaire

1. A sa 89^e session (juin 2001), la Conférence internationale du Travail a adopté pour l'exercice 2002-03 un budget des dépenses s'élevant à 434 040 000 dollars et un budget des recettes du même montant, ce qui, au taux de change budgétaire de 1,77 franc suisse pour un dollar des Etats-Unis pour cet exercice, équivalait à 768 250 800 francs suisses. Ce montant, après avoir fait l'objet d'un ajustement pour tenir compte de l'admission de Vanuatu le 22 mai 2003 (2 357 francs suisses), s'est établi à 768 253 157 francs suisses.
2. Les résultats globaux de l'exercice 2002-03 sont présentés dans le tableau 1.1.1, tandis que des informations détaillées sur les contributions versées par les Etats Membres et sur les dépenses sont données respectivement dans le tableau 1.2.1 et l'état IV. Valorisées au taux de change budgétaire et en utilisant la méthode de la comptabilité d'exercice, les recettes budgétaires totales pour 2002-03 se sont élevées à 434 041 332 dollars. Les dépenses engagées en 2002-03 au titre de la partie I du budget se sont élevées à 433 165 000 dollars, soit le montant budgétisé, après absorption de 2 753 517 dollars sur les 3 520 000 dollars de dépenses supplémentaires approuvées par le Conseil d'administration. Un nouveau montant de 766 483 dollars, correspondant aux postes de dépenses supplémentaires, qui n'a pu être absorbé dans la partie I, a été imputé sur la partie II, conformément à la décision prise par le Conseil d'administration en novembre 2003. L'excédent des recettes par rapport aux dépenses pour l'exercice 2002-03 a donc été, au taux de change budgétaire, de 109 849 dollars; réévalué au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice (1,30 franc suisse pour 1 dollar), cet excédent s'est élevé à 149 564 dollars.
3. Conformément au paragraphe 1 de l'article 18 du Règlement financier, une provision destinée à tenir compte des retards intervenus dans le versement des contributions, égale à 100 pour cent des contributions non réglées au 31 décembre 2003, a été constituée. Le montant total des contributions non réglées à cette date s'élevait à 141 810 523 francs suisses – contre 126 651 615 francs suisses au 31 décembre 2001 – et la provision nécessaire au 31 décembre 2003 était par conséquent supérieure de 15 158 908 francs suisses à celle qui aurait été nécessaire au 31 décembre 2001. L'ajustement net par rapport aux dépenses et aux recettes a donc consisté en un débit de 11 660 698 dollars (ou 15 158 908 francs suisses, évalué au taux de change de décembre 2003). Il en est résulté un déficit net des recettes par rapport aux dépenses de 11 511 135 dollars ou 14 964 475 francs suisses.

Autres fonds faisant partie du Fonds de fonctionnement

4. Les autres fonds constituant le Fonds de fonctionnement ont atteint au total 225 millions de dollars, avec notamment le Fonds de roulement, le compte d'ajustement des recettes, les fonds de capitaux liés aux terrains et bâtiments, le Fonds pour le bâtiment et le logement, les comptes concernant l'appui aux programmes et le compte des indemnités de fin de contrat. On trouvera des renseignements détaillés sur ces comptes dans les tableaux 1.1.2 et 1.1.3.

Autres fonds gérés par l'OIT

5. Les autres fonds gérés par l'OIT atteignaient au total 121 millions de dollars au 31 décembre 2003. La plus grande partie de ce montant (110 millions de dollars) concernait des fonds destinés à des activités de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires. Les dépenses consacrées aux activités de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires se sont élevées en 2002-03 à 255 millions de dollars, dont 17 millions financés par le Programme des Nations Unies pour le développement et 238 millions par d'autres donateurs¹. Dans cette dernière catégorie, les dépenses consacrées au Programme international pour l'abolition du travail des enfants se sont élevées à 88 millions de dollars. Par rapport à l'exercice 2000-01, les dépenses consacrées à des activités financées par le Programme des Nations Unies pour le développement ont reculé de 43 pour cent et celles consacrées à des activités financées par d'autres donateurs ont augmenté de 35 pour cent. On trouvera dans le tableau 3.1 des informations détaillées sur les fonds détenus pour les activités de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires et, dans le tableau 2.1, des précisions sur les autres fonds gérés par l'OIT.

Terrains et bâtiments

6. A sa 283^e session (mars 2002), le Conseil d'administration a approuvé la proposition de construire de nouveaux locaux pour le bureau de l'OIT à Lima au Pérou. Les travaux de construction ont beaucoup progressé pendant la période biennale. En outre, à sa 288^e session (novembre 2003), le Conseil d'administration, en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par la Conférence internationale du Travail à sa 91^e session (juin 2003), a accepté les dons de terrain faits par les gouvernements du Chili et de la République-Unie de Tanzanie pour la construction de nouveaux locaux. Au 31 décembre 2003, la planification initiale et les procédures d'appels d'offres avaient commencé pour les deux projets de construction.

¹ Y compris les versements effectués par les gouvernements sur les fonds de dépôt, les fonds mis à la disposition de l'OIT par certains organismes gouvernementaux pour les programmes multi-bilatéraux et les programmes d'experts associés, les activités financées par des organismes des Nations Unies, entre autres le Fonds des Nations Unies pour la population, et les fonds mis à la disposition de l'OIT par un certain nombre d'organisations non gouvernementales.

2. Rapport du Commissaire aux comptes sur la vérification des comptes de l'Organisation internationale du Travail pour l'exercice financier allant du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2003

Table des matières:

■ Résumé	(paragraphe 1-7)
■ Etendue et stratégie de la vérification	(paragraphe 8-13)
■ Conclusions détaillées pour 2002-03	(paragraphe 14-98)
■ Mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées dans mon rapport sur les comptes de l'OIT pour 2000-01	(paragraphe 99-106)
■ Remerciements	(paragraphe 107)

Résumé

Résultats globaux de la vérification

1. J'ai vérifié les comptes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) conformément au Règlement financier et en conformité avec les normes comptables communes du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique.
2. Ma vérification n'a révélé ni lacunes ni erreurs que j'aie jugées importantes au regard de l'exactitude, de la complétude et de la validité de l'ensemble des états financiers, et j'approuve sans réserve les états financiers de l'Organisation pour 2002-03.
3. En vertu du mandat additionnel pour la vérification extérieure des comptes qui est annexé au Règlement financier, mon rapport contient des observations et des recommandations visant à améliorer la gestion et le contrôle financier de l'OIT.

Principales conclusions de l'audit

Questions de gestion

Examen de la mise en place du Système intégré d'information sur les ressources (IRIS)

4. Au cours de cette période biennale, le BIT a mis sur pied un projet pour remplacer ses systèmes financiers existants par un progiciel de gestion intégrée. Mes collaborateurs ont examiné l'état d'avancement du projet en utilisant un cadre reconnu sur le plan international – les Objectifs de contrôle de l'information et des technologies associées (COBIT). Les principales conclusions de cet examen sont les suivantes:
 - si, à bien des égards, le projet a été bien géré, le manque de clarté concernant l'étendue du projet et les bénéfices à en tirer ainsi que la complexité de la tâche ont entraîné des retards et une escalade des coûts;

-
- le coût du projet est passé de 20 millions de dollars au départ, lors de son approbation en mars 2000, à 44,5 millions de dollars aujourd'hui; en même temps, la date de mise en service d'IRIS au siège a été reportée de janvier à novembre 2004;
 - le BIT devrait veiller à ce que la connaissance des nouveaux systèmes acquise par l'équipe du projet soit intégralement transmise à son personnel à plein temps;
 - le BIT devrait intégrer, dans sa stratégie en matière de technologies de l'information, la nécessité d'un soutien et de mises à jour ultérieurs d'IRIS et pourvoir aux frais correspondants en constituant une provision;
 - la mise en service d'IRIS changera beaucoup de processus et tous les aspects de la culture de l'Organisation. Pour en assurer le succès, le BIT devrait déterminer les besoins de chaque utilisateur et dispenser une formation à tous les utilisateurs avant le lancement du système;
 - pour assurer la sécurité du nouveau système, le BIT devrait établir, mettre en œuvre et faire respecter une politique portant sur tous les aspects de la sécurité des technologies de l'information.

Gestion des biens

5. Lors de ses dernières sessions, le Conseil d'administration a examiné plusieurs questions liées à la gestion des biens, entre autres la nécessité d'un nouveau bureau régional pour les Amériques à Lima, l'acceptation de dons de terrains offerts par les gouvernements de la République-Unie de Tanzanie et du Chili et la nécessité de moderniser le bâtiment du siège. Mes collaborateurs ont examiné la manière dont la gestion des biens est actuellement organisée au BIT et leurs conclusions sont les suivantes:

- le BIT doit finir sans délai de réunir des informations complètes sur son portefeuille immobilier, qui lui serviront de base pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie globale d'utilisation des locaux qui soit adaptée à ses besoins de fonctionnement;
- le BIT devrait examiner toutes les sources de financement possibles pour ses projets d'investissement.

Examen de la stratégie en matière de ressources humaines

6. En 1999, le BIT a dessiné les contours d'une nouvelle stratégie en matière de ressources humaines qui devait apporter un grand changement dans sa relation avec son personnel. Mes collaborateurs ont procédé à un examen de la mise en œuvre de cette stratégie et, en mars 2003, j'ai présenté un rapport à ce sujet à la 286^e session du Conseil d'administration. En résumé, lors de l'examen de l'application de la stratégie, mes collaborateurs ont pu constater ce qui suit:

- le BIT a centré ses ressources sur plusieurs grands domaines, ce qui aidera à mettre en œuvre certains éléments de la stratégie en matière de ressources humaines. L'élaboration de politiques a progressé dans certains domaines clés, notamment la classification des emplois et la mobilité, la formation et le perfectionnement du personnel, mais, pour que les mesures prises soient efficaces à long terme, un changement culturel est nécessaire au sein du Bureau;
- tant la haute direction que les responsables de niveau intermédiaire doivent jouer un rôle plus important pour assurer le succès de la mise en œuvre de ces nouvelles politiques;

-
- une plus grande attention doit être accordée aux coûts-bénéfices de l'ensemble de la stratégie en matière de ressources humaines, afin d'assurer une bonne hiérarchisation des priorités pour le financement et l'affectation des ressources.

Questions financières

7. Au cours de leur vérification des états financiers, mes collaborateurs ont constaté une augmentation importante de la valeur des rubriques inscrites au regard des comptes d'attente et des avances. En outre, lors de leur examen de l'évaluation des stocks du BIT, qui fait l'objet de la note 20, ils ont constaté que 19 des 45 bureaux extérieurs n'avaient pas soumis leurs comptes d'inventaire.

Etendue et stratégie de la vérification

Etendue de la vérification

8. J'ai vérifié les comptes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour l'exercice financier allant du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2003, conformément au chapitre IX, article 36.2, du Règlement financier et au mandat additionnel pour la vérification extérieure des comptes qui lui est annexé.

Objectifs de la vérification

9. La finalité principale de la vérification était de me permettre de me faire une opinion sur le point de savoir si les dépenses enregistrées pendant l'exercice financier avaient bien été engagées aux fins approuvées par la Conférence internationale du Travail; si les recettes et les dépenses avaient été correctement réparties et enregistrées conformément au Règlement financier; enfin, si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière au 31 décembre 2003.

Normes de vérification

10. Ma vérification a été menée en conformité avec les normes comptables communes du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ces normes m'invitent à préparer et à mener ma vérification de manière à avoir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitudes importantes. Il incombe à la direction du BIT d'établir ces états financiers et il m'incombe de formuler une opinion sur ces comptes sur la base des éléments probants recueillis lors de ma vérification.

Stratégie de vérification

11. Conformément aux normes comptables communes, ma vérification a comporté un examen général et toutes les vérifications par sondage des documents comptables et des procédures de contrôle interne que j'ai jugées nécessaires en l'occurrence. Ces procédés de vérification ont essentiellement pour but de me permettre de me faire une opinion sur les états financiers de l'OIT. Je n'ai donc pas examiné en détail tous les aspects des systèmes d'information budgétaire et financière, et mes conclusions ne peuvent être considérées comme un rapport détaillé à ce sujet.

-
12. Ma vérification a reposé également sur un travail ciblé, toutes les catégories de comptes ayant fait l'objet de sondages directs de corroboration. Un contrôle final a été effectué afin de vérifier que les états financiers reflétaient exactement les écritures comptables de l'OIT et étaient fidèlement présentés.

Conclusion

13. Mon rapport contient un certain nombre d'observations et de recommandations à l'intention de l'Organisation; conformément à l'usage établi, mes collaborateurs consistent toute constatation supplémentaire dans une lettre de recommandations adressée à la direction. Aucune de ces questions n'a affecté mon opinion sur les états et les tableaux financiers de l'OIT pour la période biennale et, nonobstant les observations faites dans le présent rapport, ma vérification n'a révélé ni lacunes ni erreurs que j'aie jugées importantes au regard de l'exactitude, de la complétude et de la validité de l'ensemble des états financiers. En conséquence, j'approuve sans réserve les états financiers de l'Organisation pour 2002-03.

Conclusions détaillées pour 2002-03

Questions de gestion

Introduction

14. Cette période reste marquée par de profonds changements au BIT, plusieurs initiatives étant actuellement en cours, telles que la mise au point de la stratégie en matière de ressources humaines, l'application de la budgétisation stratégique et une initiative lancée par la haute direction pour renforcer la gestion de l'exécution et des résultats. Le BIT est aussi en train de mettre en œuvre l'un des plus importants projets de réforme de son histoire: l'introduction du Système intégré d'information sur les ressources (projet IRIS). En substance, le BIT s'est engagé dans un vaste changement organisationnel. En même temps, il lui faut consentir des investissements importants pour l'entretien du bâtiment du siège et l'amélioration des dispositifs de sécurité visant à protéger le personnel, les visiteurs et les biens de l'Organisation.
15. Pour assurer le succès de toutes ces initiatives, le BIT doit puiser sur des ressources financières et humaines qui sont limitées. Lors de l'examen initial auquel ils ont procédé, mes collaborateurs ont constaté qu'une plus grande coordination devait être assurée au niveau stratégique pour réduire au minimum les chevauchements d'activités, hiérarchiser l'affectation des ressources et mobiliser à l'échelle du Bureau le soutien et l'adhésion nécessaires à la réalisation des objectifs visés. Pour cette période biennale, je me suis concentré sur trois grands domaines dans lesquels le BIT a des changements à opérer et des défis à relever. Mes collaborateurs ont:
- passé en revue les étapes initiales de la mise en œuvre du projet IRIS par rapport au cadre internationalement reconnu des Objectifs de contrôle de l'information et des technologies associées (COBIT); ce grand projet de réforme devrait conduire pour commencer à la mise en service d'IRIS au siège en novembre 2004, puis à son progressif déploiement sur le terrain;
 - examiné les progrès réalisés par le BIT en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations que j'ai formulées dans mon rapport sur les états financiers de

1996-97 au sujet de la gestion des biens, compte tenu de la rénovation nécessaire du bâtiment du siège et des dons récents de terrains à Santiago et à Dar es-Salaam;

- suivi les progrès accomplis par le BIT en vue de mettre en œuvre les recommandations que j'ai formulées dans mon examen de l'application de la nouvelle stratégie des ressources humaines présenté à la 286^e session du Conseil d'administration en mars 2003.

Examen du projet IRIS

Introduction

16. Les systèmes financiers de l'Organisation, qui ont été mis au point dans les années soixante et soixante-dix, sont aujourd'hui technologiquement dépassés et difficiles à gérer. Avec le temps, ils sont devenus de plus en plus complexes et de moins en moins flexibles en raison des multiples modifications qui y ont été apportées pour répondre à l'évolution des besoins du Bureau en matière d'information. C'est ainsi qu'il est devenu très coûteux d'en assurer le fonctionnement et l'adaptation, du fait des difficultés qu'il y a à intégrer de manière appropriée les différents systèmes, de leur fonctionnalité insuffisante pour répondre aux besoins de l'Organisation en matière d'information et du manque de capacité pour assurer un support à des processus métiers rationalisés. L'Organisation a également dû accepter un risque accru de perturbations ou de défaillances dans ses opérations quotidiennes.
17. A sa 277^e session, en mars 2000, le Conseil d'administration a approuvé la création d'un Fonds pour les systèmes informatiques visant à financer l'achat et la mise au point d'importants systèmes informatiques et à couvrir la mise en place de nouveaux systèmes comme le remplacement et la modernisation des systèmes existants. Le fonds a été doté d'un capital de 38,25 millions de francs suisses (25 millions de dollars au taux de change budgétaire adopté pour 2000-01). Le Conseil d'administration a approuvé le prélèvement de 20 millions de dollars sur le fonds pour financer un projet de remplacement des systèmes financiers, qui devait être exécuté sur une période de quatre ans.
18. L'idée générale était de mettre au point une structure et des processus financiers plus rationnels, reposant sur des systèmes financiers simples, flexibles, transparents et intégrés, pour assurer des contrôles financiers fiables et la sécurité des données. Le Bureau a conclu que le projet présentait les principaux avantages ci-après: appui au changement et à la réforme organisationnels, et amélioration de l'intégration du siège et des bureaux extérieurs, ainsi que de la gestion du soutien, de l'accès à l'information et de l'alignement des applications informatiques sur les processus propres au BIT.
19. En mars 2001, le Bureau a indiqué que la solution la plus pratique consisterait à mettre en place un progiciel de gestion intégrée (PGI) couvrant non seulement les systèmes financiers de l'Organisation, mais aussi ceux qui sont utilisés dans le domaine des ressources humaines. Ce type de dispositif permet à une entreprise d'automatiser et d'intégrer ses processus métiers, de mettre en commun les données et les pratiques pour toutes ses unités ainsi que de produire des informations et d'y accéder en temps réel. Le BIT a dénommé ce projet Système intégré d'information sur les ressources (IRIS). Le Conseil d'administration a approuvé l'utilisation de l'intégralité du solde du Fonds pour les systèmes informatiques (5 millions de dollars) pour financer le projet, portant ainsi son budget total en mars 2001 à 25 millions de dollars.
20. Pour vérifier les possibilités d'appliquer avec succès un système informatique, cinq points sont essentiels:

-
- un cadre clairement défini pour le projet;
 - une culture d'entreprise qui intègre l'acceptation du changement;
 - l'adhésion permanente de la haute direction;
 - la modification des processus métiers pour les adapter au nouveau système;
 - la gestion de la technologie utilisée dans le projet.

21. Pour leur examen du projet IRIS, mes collaborateurs ont utilisé une méthodologie reconnue sur le plan international, les Objectifs de contrôle de l'information et des technologies associées (COBIT). Cette méthodologie comporte un cadre systématique des bonnes pratiques utilisées dans des domaines particuliers pour traiter les risques métiers, les besoins de contrôle et les questions techniques. La méthodologie COBIT comporte quatre domaines ciblés qui servent de base à l'évaluation des systèmes tout au long de leur cycle de vie, à savoir: planification et organisation; acquisition et implémentation; mise en œuvre et soutien; et surveillance.

Planification et organisation

Gestion du projet

22. Les facteurs qui ont été à l'origine de ce projet sont les déficiences du système existant et les fonds disponibles. Au vu de la décision d'adopter un PGI, le BIT a rapidement admis que le projet réclamerait un profond changement organisationnel et une réforme fondamentale de ses processus métiers. En février 2002, le Directeur général a mis sur pied une structure de conduite du projet sous la direction du comité exécutif de parrainage, composé de l'équipe de direction, du directeur du Service des finances et du directeur du Bureau de l'informatique et des communications (ITCOM). Ce comité avait pour mission de prendre la tête du projet et d'en gérer efficacement les activités pendant toute sa durée. Il a établi l'orientation et les priorités du projet, en a approuvé la stratégie, procuré les ressources internes requises et réglé les problèmes essentiels posés par le projet. Le Comité de pilotage du projet formait le deuxième volet de la conduite du projet. Ce comité, qui faisait rapport par l'intermédiaire du directeur exécutif du Secteur de support, était composé des chefs de chacun des principaux départements utilisateurs, du directeur du projet au BIT et de l'administrateur du projet du partenaire d'exécution. Le rôle du Comité de pilotage consistait à contrôler et à gérer le projet au quotidien ainsi qu'à prendre les décisions voulues.

23. Un projet de haut niveau a été mis sur pied par l'équipe du projet, qui en a défini les principales phases et les grandes étapes. Pour chacune des principales composantes définies, par exemple les finances, les ressources humaines, les voyages et la gestion du changement, des plans détaillés ont été établis. Ces plans précisaient les activités, les principaux résultats attendus, les tâches à accomplir et les étapes à franchir durant chaque phase, ainsi que des dispositions détaillées en matière de financement devant permettre de mener le projet à bonne fin. Il a été prévu que, dans un premier temps, le projet serait mis en œuvre au siège à Genève, pour être ensuite déployé dans les bureaux régionaux et autres bureaux extérieurs de l'OIT. Bien que ces plans détaillés et approfondis aient été présentés au comité exécutif de parrainage, mes collaborateurs n'ont pas été en mesure de déterminer s'ils en avaient reçu l'approbation officielle.

24. Au début de 2004, le Directeur général a commandé une évaluation indépendante du projet (document GB.289/PFA/3(Add.)). Cette évaluation a donné lieu à une révision des structures et du cadre de direction du projet. Une promotrice et responsable principale du projet, faisant rapport au Directeur général, a été désignée pour contrôler la mise en œuvre

du projet, le comité exécutif de parrainage et le comité de pilotage étant remplacés par un comité directeur et un comité réformé des parties prenantes. Ces changements avaient pour but de mieux définir les responsabilités et les pouvoirs afin d'assurer au mieux la réalisation des objectifs du projet.

Budget et financement du projet

25. En septembre 2003, à l'issue d'un exercice pilote, le budget a été réexaminé point par point. Cet exercice avait été entrepris pour confirmer les principaux impératifs du projet et pour déterminer tout besoin supplémentaire qui n'aurait pas été pris en compte antérieurement. L'examen a fait ressortir que la portée initiale du projet ne correspondait pas entièrement aux besoins internes et que le budget initial n'avait pas été bien conçu. Les objectifs du projet ont donc été redéfinis dans certains domaines, et divers processus ont été revus. Il a aussi été constaté que le BIT avait prévu des crédits nettement insuffisants pour faire face au coût total du projet, aussi le montant estimatif de sa mise en œuvre complète a-t-il été révisé et porté à 34 millions de dollars. En novembre 2003, le Bureau a demandé au Conseil d'administration qu'un crédit supplémentaire de 3,4 millions de dollars soit alloué au projet IRIS pour financer une partie de ce déficit.
26. Après cet examen, le comité de pilotage du projet a envisagé en décembre 2003 plusieurs options en vue d'en modifier la portée et a analysé l'impact que ces options pourraient avoir sur l'enveloppe budgétaire du projet. Les options définies étaient les suivantes: mise en œuvre complète du projet tel que révisé pour un montant de 37 millions de dollars; réduction de la portée du projet pour rester dans les limites des 30,5 millions de dollars disponibles; ou annulation du projet, ce qui coûterait 15,9 millions de dollars. Cependant, tant la solution partielle que l'annulation comportaient des risques importants au niveau interne car il faudrait continuer de s'en remettre aux systèmes centralisés actuels. Comme il a été indiqué ci-dessus, le Directeur général a commandé, au début de 2004, une évaluation indépendante du projet, dont les principales conclusions ont été les suivantes:
- la conception du projet est techniquement viable. Ce projet permettra au BIT de disposer d'un système d'information véritablement intégré avec des processus métiers modernes appuyant une gestion axée sur les résultats;
 - l'avancement du projet à ce jour est généralement bon pour ce qui est de la conception et de l'élaboration des solutions techniques. Néanmoins, la stratégie, le budget et le calendrier du projet doivent être révisés pour faire face à de sérieux problèmes de mise en œuvre;
 - le coût du projet a été sous-estimé. Son coût estimatif est aujourd'hui de 44,5 millions de dollars, dont 4,5 millions pour les frais de transition et les imprévus.

Le Directeur général a accepté toutes les recommandations de l'étude contenues dans le document présenté à la Commission du programme, du budget et de l'administration en mars 2004 (GB.289/PFA/3(Add.)).

27. Au départ, les ressources allouées au Fonds pour les systèmes informatiques étaient libellées en francs suisses mais comptabilisées en dollars des Etats-Unis dans les comptes de l'OIT. Entre décembre 1999 et décembre 2003, le montant du fonds a subi une variation absolue de 8,2 millions de dollars. Les 38,25 millions de francs suisses qui valaient 21,25 millions de dollars en novembre 2000 représentaient, en juin 2003, 29,42 millions de dollars. Le BIT a informé mes collaborateurs qu'au début de 2004 le solde du fonds a été converti en dollars, ce qui a dégagé un gain. Les ressources dont le projet dispose, compte tenu des ajustements des taux de change et des intérêts perçus, s'élèvent à 35,4 millions de dollars. Il reste donc un déficit de près de 9,1 millions de dollars.

Ressources humaines

28. En décembre 2003, le projet occupait une centaine de fonctionnaires, y compris le personnel du partenaire de mise en œuvre du BIT, le personnel inscrit au budget ordinaire de l'OIT et le personnel recruté directement pour le projet. Environ 20 pour cent du personnel affecté au projet avaient été détachés par d'autres services du BIT, et à peu près autant étaient recrutés par le projet au titre de contrats du BIT de courte durée. Le reste de l'équipe du projet est formé de consultants. On ne sait pas s'il existe des dispositions prévoyant un transfert de connaissances des sous-traitants et des consultants au personnel inscrit au budget ordinaire.
29. Malgré la documentation dont on dispose pour les nouveaux systèmes, le danger demeure que l'Organisation perde le savoir acquis par les différents membres de l'équipe du projet une fois ce dernier achevé, lorsque les consultants et le personnel de courte durée seront partis et que les fonctionnaires relevant du budget ordinaire auront regagné leurs postes. J'y vois un risque réel pour l'Organisation de se heurter à des difficultés pour maintenir et faire fonctionner le système après le départ des consultants.

Recommandation 1. Je recommande que le BIT veille à ce que des protocoles détaillés de transfert des connaissances soient établis, afin qu'IRIS continue de bénéficier d'un soutien efficace après sa mise en service.

Coûts de fonctionnement d'IRIS

30. En septembre 2003, l'OIT estimait les frais de fonctionnement supplémentaires après la mise en service d'IRIS à environ 3,7 millions de dollars par an. Ces frais couvrent la maintenance du matériel, les licences de logiciel, l'administration du réseau et de la base de données ainsi que l'infrastructure connexe, le support des applications et la mise à jour du réseau. Une réduction des coûts actuels d'environ 2,4 millions de dollars pourrait être obtenue essentiellement par une redistribution des ressources en personnel. Toutefois, ces économies ne se concrétiseront que si le personnel travaillant sur les anciens systèmes bénéficie d'une importante reconversion lui permettant de travailler sur le système IRIS, ou s'il est en mesure d'occuper d'autres postes vacants au sein du BIT. Pour la période biennale 2004-05, le budget ordinaire approuvé par le Conseil d'administration ne prévoit pas de dépenses de fonctionnement supplémentaires pour le projet IRIS. Ces dépenses devront donc être prises en charge au moyen, soit des économies pouvant être réalisées dans la partie I du budget pendant la période biennale, soit des crédits alloués aux dépenses imprévues dans la partie II du budget, soit encore par une révision des priorités pour l'affectation des ressources.
31. L'OIT devrait également envisager d'autres sources de financement pour les dépenses de fonctionnement. IRIS fournira un soutien important au volet «coopération technique extrabudgétaire» du travail de l'OIT avec la mise en œuvre d'un module Oracle pour la comptabilité des dons et les rapports des projets de coopération technique. Les dépenses de fonctionnement pourraient également être financées pour partie au titre de l'appui au programme, grâce au prélèvement de 13 pour cent auquel sont assujettis tous les projets de coopération technique extrabudgétaires.

Recommandation 2. Je recommande que le BIT examine les différentes possibilités de financer les dépenses de soutien, y compris, par exemple, en imputant un élément approprié à ses fonds d'appui au programme.

Acquisition et implémentation

32. Mes collaborateurs ont passé en revue la procédure d'achat pour le projet, de l'invitation initiale à l'appel d'offres lancé à 49 fournisseurs, puis à la sélection de trois candidats. Ils ont noté que cette procédure était conforme à la méthodologie établie du BIT à chacune des étapes qui ont conduit à attribuer le contrat de logiciel à Oracle. A l'issue de cette procédure d'achat, le BIT a conclu un contrat distinct avec Accenture pour la mise en place des applications d'Oracle dans l'Organisation.

Mises à jour futures

33. En vertu de son contrat actuel, le BIT est autorisé à utiliser les applications d'Oracle jusqu'à avril 2005. A cette date, il devra choisir entre plusieurs solutions: négocier avec le fournisseur du logiciel en vue du maintien du support fourni par celui-ci et de l'autorisation d'utiliser la version actuelle du logiciel; passer à une version plus récente du logiciel; ou envisager d'utiliser un nouveau logiciel d'une autre compagnie. Le prix de la licence pour la nouvelle version du logiciel sera très probablement comparable au tarif actuel, mais l'adaptation de cette nouvelle version aux besoins du BIT pourrait entraîner des frais supplémentaires importants.
34. A court terme, ces frais supplémentaires pourraient évidemment être reportés mais, d'ici trois à cinq ans, le BIT sera obligé de renouveler son logiciel, le fournisseur ayant cessé de fournir un support ou une licence pour les anciennes versions.

Recommandation 3. Je recommande que le BIT inclue dans sa stratégie actuelle en matière de technologies de l'information la phase postérieure au déploiement d'IRIS et, en particulier, la mise à jour inévitable de son logiciel par suite de l'évolution du marché; il devrait notamment établir un calendrier pour les mises à jour et identifier les sources de financement à prévoir à cette fin, en vue des propositions de budget futures qui seront présentées au Conseil d'administration.

Plans de mise à l'essai

35. Des plans détaillés de mise à l'essai des produits ont été établis par les partenaires de mise en œuvre du projet pour le déploiement d'IRIS dans les services du siège du BIT, à Genève, de janvier à juin 2004, la date limite ayant ensuite été reportée à novembre 2004. Il sera procédé à trois différents types de mise à l'essai pour s'assurer que les systèmes répondent bien aux spécifications du BIT.
36. La principale mise à l'essai des produits doit avoir lieu de janvier à juin 2004, en vue de s'assurer que chacune des applications fonctionne comme prévu. Afin de faciliter la réalisation de ces tests et d'agréer les résultats, des scénarios de données prédéfinis ont été préparés qui reproduisent les processus ordinairement utilisés au BIT, pour s'assurer que le système fonctionne comme prévu. Par exemple, pour le module de traitement des salaires, un des nombreux scénarios ainsi élaborés consiste à payer un fonctionnaire de la catégorie des services organiques qui revient de mission. Ces scénarios ont été mis au point après consultation des utilisateurs afin de s'assurer que les systèmes utilisés permettent bien de résoudre les problèmes qui se posent. En tout, quatre tests de produits ont été prévus pour le module relatif aux salaires, ce qui laisse à l'équipe du projet suffisamment de temps pour modifier et corriger toute anomalie décelée pendant la mise à l'essai. Ces précautions s'expliquent par le fait que le traitement des salaires représente près de 80 pour cent des dépenses du budget ordinaire.
37. Une fois les tests de produits terminés et approuvés, les différents modules devront subir un test d'intégration dans le système. Ces tests sont prévus pour juin et août 2004. Le but des tests d'intégration est de s'assurer que le système fonctionne comme prévu, ce qui est

d'autant plus important que certains éléments et certaines applications du système ont été adaptés aux besoins du BIT.

38. A partir de septembre 2004 auront lieu des tests d'acceptation par les utilisateurs. Il s'agit de s'assurer que les différents départements s'approprient les systèmes qui ont été conçus pour répondre à leurs besoins spécifiques. Je note que, dans la planification des tests d'acceptation par les utilisateurs, certains processus, concernant en particulier le traitement des salaires, ont été retenus en vue d'un fonctionnement parallèle, le produit obtenu devant être ensuite comparé aux résultats correspondants obtenus avec les anciens systèmes.

Recommandation 4. Bien que ce fonctionnement parallèle de deux systèmes puisse représenter une dépense importante de temps et d'argent, je considère qu'il est particulièrement important pour assurer que les systèmes fonctionnent comme prévu, et j'invite le BIT à effectuer ce type de test chaque fois que cela est possible.

Nettoyage et conversion des données

39. Le plan du projet a mis en évidence la nécessité de convertir les données de tous les anciens systèmes actuellement utilisés dans l'Organisation. Pour chacune des applications couvertes par le projet, des processus de conversion ont été définis et un plan de conversion mis au point avant la fin du mois de décembre 2003. Les programmes de conversion détaillés et les procédures de conversion manuelle devaient être prêts à la fin du mois d'avril 2004. Le processus de conversion des données est une étape indispensable du cheminement critique du projet et devrait être achevé d'ici à la fin du mois de juin 2004.
40. L'équipe du projet était chargée de la planification et de la mise au point de la stratégie de conversion, et d'apporter un support au nettoyage des données. Les propriétaires du projet sont chargés de confirmer la portée de la conversion, d'effectuer le nettoyage des données, de vérifier les données une fois la conversion terminée et de confirmer leur acceptation des données converties. Il s'agit d'un processus important qui requiert beaucoup de ressources et qui ne peut pas être facilement automatisé. Ainsi, pour FINANCE, il existe quelque 25 000 comptes de fournisseurs et 25 000 comptes bancaires; pour les Ressources humaines, près de 12 000 affectations et fonctionnaires et 50 000 dépenses au titre de divers droits; et, pour les projets, près de 1 400 projets différents à valider. Dans chacun de ces enregistrements, il y a un nombre encore plus grand de champs à vérifier. C'est ainsi que pour la base de données des fournisseurs il y a près de 140 champs à valider pour chacun des 25 000 fournisseurs.
41. En décembre 2003, le BIT savait que les informations contenues dans les anciens systèmes n'étaient pas complètes, mais sans pouvoir déterminer l'ampleur du problème. Cela pourrait poser des problèmes pour la mise en œuvre efficace du nouveau système, dans la mesure où un transfert incomplet des données nécessaires à son bon fonctionnement pourrait entraîner des défaillances ou des rejets au moment du traitement des transactions.

Recommandation 5. Je recommande que le BIT s'assure que toutes les données qui doivent faire l'objet d'une conversion ont été identifiées et nettoyées en priorité, de façon à réduire au maximum le risque de défaillance de traitement ou de rejet après la mise en service du système.

Mise en service dans les structures extérieures

42. Une fois le système IRIS mis en service au siège, le BIT prévoit de le déployer dans les bureaux extérieurs. Au moment où j'ai effectué ma vérification, il n'y avait pas de plans fermes pour cette nouvelle étape, qui ne commencera que lorsqu'on sera sûr que le système fonctionne parfaitement et de manière stable dans les services du siège. En attendant, le BIT a lancé une nouvelle version du logiciel qui est utilisé dans les bureaux extérieurs: les

systèmes intégrés financiers destinés aux bureaux extérieurs (FISEXT). Ce logiciel fonctionne séparément dans chaque bureau de l'OIT et n'est pas intégré dans les applications actuelles du système central du siège. Il est prévu d'incorporer les rapports mensuels dans le projet IRIS au moyen d'une interface de données électroniques, qui reste à mettre au point.

43. Etant donné que la mise en service dans les bureaux extérieurs interviendra plus tard, le coût complet du déploiement et de l'intégration des applications d'Oracle pour tous les utilisateurs de l'OIT n'a pas encore été déterminé. L'implémentation complète permettrait aux bureaux extérieurs d'accéder directement à IRIS et d'en extraire des données directement. Le BIT est en train de tester l'infrastructure existant en matière de télécommunications pour déterminer si sa capacité est suffisante pour permettre des communications efficaces entre les bureaux de l'OIT et les services du siège. Toutefois, il n'a pas examiné la question de savoir si la mise en service d'IRIS pourrait améliorer l'efficacité et les pratiques actuelles, par exemple le temps supplémentaire dont le personnel aurait besoin pour entrer les données dans le système ni les coûts-bénéfices d'une décentralisation plus poussée de fonctions comme les révisions du budget ou d'une centralisation de certaines fonctions administratives comme le traitement des salaires des bureaux extérieurs.

Recommandation 6. Je recommande que, avant de procéder à la mise en service dans les structures extérieures, la direction effectue une étude coûts-bénéfices pour déterminer les gains d'efficacité qui résulteraient de l'extension du projet IRIS aux utilisateurs des bureaux régionaux et des autres bureaux de l'OIT dans le monde.

Mise en œuvre et soutien

44. La mise en service des applications du logiciel Oracle influera notablement sur la manière dont les différents départements de l'Organisation mènent leurs activités quotidiennes. Il ne s'agit pas seulement ici des départements administratifs et de ceux qui fournissent des services d'appui, par exemple les Ressources humaines et FINANCE, mais aussi des départements techniques qui font appel à la gestion stratégique et aux applications relatives à la comptabilité des dons effectuée sous Oracle. Cette évolution touchera non seulement les systèmes de gestion proprement dits, mais aussi la culture de l'Organisation.
45. L'objectif premier de la stratégie de gestion du changement en ce qui concerne le projet IRIS consiste à préparer le BIT à une mise en œuvre du projet conforme aux délais et au budget. La stratégie de gestion du changement qui a été élaborée par le partenaire de l'OIT pour la mise en œuvre du projet définit quatre éléments distincts à prendre en compte pour assurer la réalisation des objectifs:
- alignement organisationnel – il s'agit de recenser tous les changements qui auront un impact sur l'Organisation dans divers domaines: modification des processus, description et affectation des postes, besoins de formation, fonctionnalités organiques et politique et procédures;
 - activités de communication – cet élément inclut l'élaboration d'un plan d'appropriation et d'un plan de communication. Le premier de ces deux plans devrait fournir à la direction des informations sur le meilleur moment de mener les activités de communication et sur les messages à transmettre. Le second devrait fournir à chacune des parties prenantes des explications sur le projet, ses changements et ses exigences, ainsi que sur leur importance pour obtenir les résultats voulus;
 - évaluation du degré de préparation de l'Organisation – les évaluations seront effectuées régulièrement, et trois réunions officielles se tiendront pour décider de la poursuite du projet avant de mettre le système en production. Chacune de ces étapes

couvrira quatre aspects du degré de préparation: personnes, processus, données et technologie;

- activités de formation.

46. L'un des aspects essentiels du succès de la mise en œuvre d'un projet ayant des effets aussi étendus sur les activités existantes consiste à veiller à ce que les utilisateurs comprennent, apprennent et acceptent pleinement la nouvelle manière d'exécuter leurs tâches, de façon que l'Organisation tire pleinement profit des avantages d'ensemble du projet. Lors de sa vérification, le projet couvrait six domaines distincts: gestion stratégique, ressources humaines, finances, crédits de projet et contributions de donateurs, achats et voyages. Au sein de ces six domaines, on distingue 13 modules d'application du logiciel Oracle comprenant environ 170 processus différents.
47. Les analyses d'impact, qui visaient à examiner les changements à apporter aux systèmes, pratiques et procédures en place pour les rendre conformes aux exigences des systèmes Oracle, ont été effectuées par l'équipe du projet pour les ressources humaines, les finances, les achats et la comptabilité des crédits effectuée sous Oracle. Ces analyses, menées à un niveau relativement élevé, recensent les changements à apporter aux circulaires, documents et procédures existants par suite de la mise en œuvre du projet. En outre, il a été constaté que les changements importants à apporter aux flux de travail et aux processus, particulièrement ceux qui concernent les ressources humaines et la comptabilité des crédits effectuée sous Oracle, auraient également un impact.
48. Dans le cadre du plan du projet, des calendriers ont été établis et des étapes fixées pour les changements proposés, mais à un niveau technique élevé. Une grande partie des solutions et décisions détaillées concernant les processus modifiés, les procédures ainsi que leur impact sur les membres du personnel, leurs rôles respectifs et les descriptions de poste n'avaient pas été définies.

Recommandation 7. Je recommande que le BIT procède à un examen complet des processus pour cerner l'impact de la mise en œuvre du projet IRIS sur les pratiques de travail et les différents postes. Cet examen devrait déterminer les économies de postes que l'on peut objectivement attendre des changements technologiques ainsi que les nouveaux postes rendus nécessaires par la mise en service d'IRIS.

49. La mise en service du nouveau système influera sur l'activité quotidienne de tous les départements du BIT. En juillet 2003, le projet a procédé à une estimation du nombre des utilisateurs du siège par domaine du projet: 240 utilisateurs ont par exemple été identifiés pour les fonctions liées à FINANCE, et plus de 200 pour la gestion stratégique, les achats et les voyages, etc. Nombre de ces utilisateurs devront sans doute acquérir une formation dans plus d'un domaine du nouveau système.
50. Etant donné le nombre élevé des utilisateurs, le projet a adopté l'approche qui consiste à commencer par «former les formateurs». Idéalement, les formateurs devraient être des membres du personnel du BIT, de façon à assurer le transfert des connaissances du projet à l'Organisation. Selon les estimations du projet, il faudra 15 formateurs, chacun se spécialisant dans différents modules et domaines. Il était envisagé au départ d'assurer la formation des formateurs en avril 2004, mais cette date a été reportée à juillet. Une grande partie de la formation des utilisateurs aura lieu entre septembre et décembre 2004. La formation est essentielle pour assurer la bonne mise en œuvre du projet dans les délais, et le BIT devra donc examiner l'impact des autres priorités sur son plan de formation.
51. Le budget de formation initialement approuvé, qui était de 1,8 million de dollars, a été porté à 2,6 millions pour répondre à l'élargissement du projet. Selon les recommandations faites au BIT par ses consultants en assurance de qualité au sujet des pratiques optimales,

le budget des activités relatives à la gestion du changement devrait constituer de 15 à 18 pour cent du budget total du projet. Par ailleurs, il convient de ne pas sous-estimer le degré de rééducation nécessaire des utilisateurs, car il y aura là une modification fondamentale des procédures internes de l'Organisation. Les départements utilisent actuellement une myriade de systèmes non officiels comprenant des feuilles de calcul et des bases de données pour enregistrer et contrôler leurs propres besoins d'information, éléments qui ne sont pas prévus par le système actuel. L'élaboration et l'entretien de tels systèmes peuvent constituer un gaspillage de ressources, et c'est pourquoi tous les membres du personnel du Bureau gagneraient à acquérir une connaissance générale des possibilités du nouveau système.

52. Au moment de ma vérification, le coût détaillé de la formation du personnel pour chacune des nouvelles applications n'avait pas été calculé. Le risque existe que les ressources disponibles soient insuffisantes pour former convenablement et efficacement les membres du personnel aux nouvelles technologies et aux nouveaux systèmes.

Recommandation 8. Je recommande que le BIT dresse en priorité la liste des différents membres du personnel qui doivent bénéficier d'une formation dans chacun des domaines du projet et qu'il élabore un calendrier détaillé pour assurer leur formation avant la date prévue du lancement, à savoir novembre 2004.

Recommandation 9. Avant la mise en service d'IRIS, je recommande que le BIT veille à ce que tous les membres du personnel aient la possibilité de participer à des séminaires de sensibilisation et de formation expliquant en détail les possibilités offertes par le système.

Recommandation 10. En outre, lorsque les besoins de formation auront été pleinement définis, je recommande que le projet procède à une analyse approfondie du coût de la formation et s'assure que l'on dispose d'un budget suffisant.

Sécurité de l'information

53. Dans le cadre du projet IRIS, le BIT adoptera la signature électronique pour l'approbation des transactions, par exemple pour l'établissement et l'approbation des réquisitions de personnel, des demandes d'achats et des autorisations de dépenses. Les vérifications rétrospectives traditionnelles sur papier disparaissent à mesure que la structure du contrôle interne se transforme pour s'adapter aux nouveaux processus électroniques.
54. La mise en place d'un cadre permettant d'assurer la sécurité de l'information est l'un des éléments importants de l'implémentation d'un système d'entreprise. Pour cela, il faut non seulement que l'application dispose des systèmes voulus de contrôle de la sécurité, mais aussi que l'environnement technologique et culturel dans lequel l'application fonctionne soit sûr. L'Organisation doit veiller à mettre en place un contrôle interne solide, de façon à fournir des assurances au personnel et à la direction quant à l'intégrité tant des données contenues dans le système que des actions qui en résultent.
55. En 2001, mes collaborateurs ont procédé à une vérification de la sécurité informatique de l'OIT et ont constaté que le Bureau dispose bien de directives en ce domaine, mais non d'un responsable, l'équivalent d'un chef de l'information, chargé de contrôler la sécurité de l'information au sein de l'Organisation. Par la suite, le BIT a publié un projet de document-cadre relatif à la sécurité informatique, mais ce document reste à approuver par la haute direction.

Recommandation 11. Je recommande que le BIT élabore, promeuve et mette en application une politique globale de sécurité informatique comportant les procédures

et contrôles nécessaires pour que tous les systèmes d'information de l'OIT soient protégés contre tout accès non autorisé.

Surveillance

Assurance qualité

- 56.** Le BIT a chargé Gartner Consulting de procéder à des contrôles périodiques d'assurance qualité du projet à différents stades de sa mise en œuvre. Ces contrôles ont porté principalement sur les opérations d'identification et d'atténuation des risques assurées par l'équipe chargée du projet. En juillet 2003, Gartner Consulting a fourni une deuxième évaluation de l'assurance qualité du projet. Les consultants ont recensé quatre risques majeurs:
- l'absence d'une analyse de rentabilité complète;
 - la nécessité de considérer soigneusement les coûts de soutien du projet après la mise en production;
 - la nécessité d'assurer le support informatique après le déploiement;
 - la gestion des changements relatifs à l'organisation.
- 57.** J'ai conclu de mon examen que la gestion des changements et le support après la mise en service d'IRIS restent deux des principales questions à régler par le BIT.
- 58.** J'ai également constaté que les directeurs du projet procèdent à un contrôle hebdomadaire des coûts. Les principaux postes de dépenses du projet sont comptabilisés à partir des feuilles de présence de l'ensemble des consultants et des coûts en personnel du BIT. Les coûts autres que ceux afférents au personnel sont contrôlés par les responsables financiers du projet, qui fournissent également des analyses régulières du budget du projet, des engagements de dépenses et autres frais. L'équipe du projet communique également régulièrement des prévisions concernant les mouvements de trésorerie à la direction, laquelle effectue des projections des dépenses mensuelles jusqu'à l'exécution complète du projet.
- 59.** Le projet n'étant pas encore achevé, il est trop tôt pour qu'une tierce partie indépendante puisse en faire le bilan sur la base des indicateurs de résultats établis ou d'autres critères externes provenant de systèmes comparables. Mes collaborateurs vont continuer de suivre la mise en œuvre du projet IRIS et, une fois celui-ci achevé, présenteront un nouveau rapport lors d'une prochaine réunion du Conseil d'administration.

Gestion des biens immobiliers

- 60.** A chaque session du Conseil d'administration depuis mars 2002, le Sous-comité du bâtiment examine divers faits nouveaux concernant des questions traitées dans le rapport relatif à l'exercice 1996-97, à savoir l'utilisation optimale des locaux du siège, les nouveaux locaux du bureau régional pour les Amériques à Lima et les dons de terrains à l'OIT proposés par les gouvernements du Chili et de la République-Unie de Tanzanie. Dans le cadre de la discussion, le sous-comité a demandé au Bureau de définir la stratégie de l'Organisation en ce qui concerne l'utilisation des locaux.

-
61. Dans mon précédent rapport, j'ai passé en revue les dispositions concernant la gestion des biens immobiliers de l'OIT et formulé 17 recommandations portant sur les éléments suivants:
- les responsabilités au sein du BIT en ce qui concerne la gestion des biens immobiliers;
 - la stratégie du BIT en matière d'utilisation des locaux;
 - les coûts et la gestion du bâtiment du siège;
 - la gestion des grands programmes de construction.
62. Le Bureau a pris des mesures officielles pour donner suite à mes recommandations et mes collaborateurs les ont examinées dans le cadre de la vérification portant sur l'exercice 1998-99. A l'époque, j'ai noté qu'un premier projet de stratégie en matière d'utilisation des locaux avait été élaboré et que des informations essentielles avaient été recueillies sur la nature des biens immobiliers que l'Organisation possède sur le terrain. Toutefois, le travail sur la stratégie en matière d'utilisation des locaux n'était pas encore terminé.
63. Sur le terrain, l'OIT dispose d'une structure officielle à trois niveaux: les bureaux régionaux, les bureaux sous-régionaux et les autres bureaux. En 2003, suite à la réorganisation de sa structure extérieure, l'Organisation comptait 65 bureaux dans le monde. Certains de ces bureaux sont situés dans les mêmes villes. Ainsi, le bureau régional pour l'Afrique et le bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest sont tous deux situés à Abidjan, et le bureau régional pour l'Asie et le Pacifique et le bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est sont tous deux à Bangkok. Il existe également, répartis dans le monde entier, un nombre non négligeable de locaux à usage de bureaux appartenant à l'OIT, généralement destinés à des projets spécifiques, qui n'ont pas été pris en considération dans les informations utilisées pour la réorganisation. Le BIT ne dispose pas pour l'instant d'une liste détaillée de ces différents locaux. Au cours de la vérification, mes collaborateurs se sont rendus dans certains de ces petits bureaux, notamment à Madagascar, au Cambodge, à Trinité-et-Tobago, au Costa Rica, lors de la visite du bureau principal de chacun de ces pays.
64. En octobre 2003, le BIT a élaboré et diffusé sur Internet un nouveau questionnaire complet sur les infrastructures, destiné à être rempli par les bureaux régionaux et, au siège, par le Bureau de l'administration intérieure. Le questionnaire comporte quelque 800 questions, reliées entre elles, concernant les terrains, les bâtiments, la sécurité, l'état des locaux et les problèmes de dotation en effectifs. Bien que certaines des informations recueillies pendant la vérification effectuée en 1998 soient toujours valables, il fallait recueillir un important volume de nouvelles informations pour pouvoir faire le point sur la situation du BIT en matière d'utilisation des locaux.

Recommandation 12. Je recommande que le BIT termine son étude en veillant à ce qu'elle fournisse un état complet du parc immobilier actuel de l'Organisation, de manière à achever sa stratégie en matière d'utilisation des locaux et à disposer d'éléments d'appréciation sur lesquels pourront se fonder les décisions futures de la direction et du Conseil d'administration.

Bureaux régionaux

65. En mars 2002, le Conseil d'administration a été prié d'approuver la création d'un nouveau bureau régional pour les Amériques. Il a demandé au secrétariat un complément d'information sur le projet. En novembre 2002, plusieurs des obstacles qui s'opposaient à la construction de nouveaux locaux sur le site actuel avaient pu être écartés, et le Bureau a

informé le Conseil d'administration que le montant des dépenses à engager pour le réaménagement du site resterait inférieur au plafond budgétaire approuvé, soit 2 millions de dollars E.-U. En mars 2003, suite à un appel d'offres, le Conseil d'administration a approuvé le déblocage d'un montant n'excédant pas 1,921 million de dollars E.-U. pour la construction du bureau régional de l'OIT (document GB.286/PFA/BS/1(Add.)), sur la base de l'adjudication.

66. En janvier 2004, mes collaborateurs se sont rendus au bureau régional pour les Amériques dans le cadre de leurs procédures de vérification régulières. Ils ont visité le chantier et ont pu constater que le gros œuvre en béton du bâtiment de six étages était terminé et que les travaux d'installation des services essentiels – air conditionné, systèmes de lutte contre l'incendie, câblage pour l'électricité, les télécommunications et l'informatique – étaient en cours, précédant la pose des murs extérieurs et des cloisons intérieures. Mes collaborateurs ont constaté qu'au 31 décembre 2003 l'Organisation avait dépensé environ 1,149 million de dollars E.-U., sur 1,921 million de dollars affecté au projet. Le solde, soit 772 000 dollars, doit permettre de terminer le projet en 2004.
67. Outre le montant de 1,921 million de dollars approuvé par le Conseil d'administration, mes collaborateurs ont constaté que les dépenses supplémentaires engagées au titre du projet s'élevaient à au moins 600 000 dollars. Ces dépenses visaient à financer les services essentiels du bâtiment, comme la climatisation, les systèmes de sécurité et de lutte contre l'incendie, le coût du sixième étage, ainsi que les montants afférents au directeur du projet en poste à Genève. Le Bureau a financé ces dépenses sur les économies réalisées en 2003 sur les dépenses du budget ordinaire du bureau régional de Lima, ainsi que sur les recettes perçues au titre de l'appui au programme.

Bâtiment du siège

68. En 1974, le bâtiment du siège à Genève a été construit pour un coût approximatif de 146 millions de francs suisses (112 millions de dollars). Les dépenses ont été couvertes grâce à un prêt contracté auprès de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI), remboursable sur 40 ans à partir de 1975. En 1996, les autorités suisses ont décidé de renoncer aux intérêts sur tous les prêts consentis par la FIPOI aux organisations internationales pour la construction de leurs bâtiments et de porter uniformément la période de remboursement à 50 ans. Au 31 décembre 2003, le solde dû par l'OIT à la FIPOI s'élevait à 63 millions de dollars.
69. A chaque période biennale, l'OIT impute, au titre du remboursement du prêt, 7,40 millions de francs suisses (5,33 millions de dollars pour l'exercice 2002-03) sur le budget ordinaire. A cela s'ajoutent les frais d'entretien régulier du bâtiment du siège, d'un montant de 4 millions de dollars environ par période biennale.
70. En mars 2002, le Conseil d'administration, à sa 283^e session, a demandé que le Bureau étudie les possibilités d'optimiser l'utilisation de l'espace disponible au siège après que le Bureau eut demandé le financement d'espaces de bureaux supplémentaires à Genève. Selon un rapport intérimaire publié en novembre 2002, des modifications pouvaient être apportées au bâtiment existant, par exemple en supprimant des cloisons, solution qui permettait d'accroître le taux d'occupation de 3 à 5 pour cent environ. Plus important encore, le rapport constatait que la structure du bâtiment n'était plus conforme aux normes et aux directives pertinentes, suisses ou européennes, de construction et qu'il était donc nécessaire d'entreprendre une étude complète pour mieux informer le Conseil d'administration. Le rapport relevait notamment que les matériaux et les installations actuellement utilisés (moquettes, cloisons, faux plafonds, détecteurs d'incendie et équipement de sécurité en particulier) n'étaient plus conformes aux directives suisses ou européennes relatives à la sécurité et la santé sur le lieu de travail.

-
71. En novembre 2003, à la 288^e session du Conseil d'administration, le Sous-comité du bâtiment a été informé qu'il reviendrait approximativement à 3 millions de dollars par étage de moderniser les espaces de bureaux et de les mettre en conformité avec les normes suisses en vigueur. Cette estimation n'incluait pas la fourniture d'un mobilier neuf ni le coût éventuel du remplacement ou de la rénovation des installations du bâtiment, par exemple la superstructure en béton, les ascenseurs, le chauffage et la climatisation. Au total, le coût de la rénovation du bâtiment du siège pourrait dépasser 50 millions de dollars. Aucune décision n'a été prise alors. Au cours de la session suivante, en mars 2004, le Conseil d'administration a demandé que des propositions relatives au financement de la rénovation des installations du siège soient présentées à la session de novembre 2004.
72. En plus des besoins immédiats concernant la rénovation du bâtiment du siège, l'OIT devra aussi procéder à la rénovation des biens immobiliers qu'elle possède actuellement dans sept villes – Abidjan, Brasilia, Bruxelles, Buenos Aires, Islamabad, Lima et New Delhi –, opération estimée à 6,6 millions de dollars au total. Elle dispose actuellement d'un Fonds pour le bâtiment et le logement, mais celui-ci ne suffira pas à financer les principaux travaux à entreprendre sur ces biens.

Recommandation 13. Je recommande que l'OIT passe en revue ses sources de financement pour les travaux majeurs de rénovation, y compris, le cas échéant, les possibilités de faire appel à des fonds privés ou la création d'un fonds de réserve régulièrement alimenté destiné spécifiquement aux futurs travaux de rénovation.

Examen de la mise en œuvre de la stratégie en matière de ressources humaines

73. En novembre 1999, le cadre d'une nouvelle stratégie du BIT en matière de ressources humaines a été présenté au Conseil d'administration, qui l'a approuvé (document GB.276/PFA/16). A l'occasion de mon audit 2002-03, j'ai procédé, à la demande du Directeur général, à l'examen et à l'évaluation de la mise en œuvre de cette stratégie et présenté mon rapport au Conseil d'administration en mars 2003 (document GB.286/PFA/14).
74. Dans mon rapport j'ai mis en évidence certains résultats obtenus, mais aussi des retards dans la mise en œuvre de la stratégie dans son ensemble, l'absence de liens entre plusieurs éléments de la stratégie, et la nécessité d'élaborer une approche intégrée et coordonnée pour remédier à la lenteur de la mise en œuvre. Durant la période biennale 2002-03, des critères d'évaluation ont été mis au point en ce qui concerne la parité hommes-femmes, la classification et la mobilité, en procédant par comparaison avec les normes des Nations Unies, et d'autres objectifs ont été fixés pour le recrutement, l'équité entre les sexes et les différends liés au travail. Je considère que les mesures positives adoptées pour introduire des changements majeurs dans la classification des emplois, la mobilité du personnel, et la formation du personnel et de la direction doivent maintenant être mises en pratique avant la fin de la période biennale en cours. Mes collaborateurs viennent d'entreprendre un examen de suivi qui fait le point de la situation concernant les conclusions et les recommandations de mon rapport précédent.

Développement des personnes et des carrières

75. La stratégie vise à établir un système structuré de développement des personnes et des carrières qui doit remplacer le processus d'évaluation des performances, en introduisant les plans de développement personnel (PDP), avec une révision du Programme de début de carrière des jeunes professionnels. Depuis mon premier examen, les mesures prises ont été centrées sur ces domaines et l'Organisation a progressé dans l'expérimentation d'un

nouveau système de PDP et dans l'analyse du financement et des avantages du programme des jeunes professionnels. Le programme a été stoppé avec la présentation des changements envisagés pour l'avenir. Un des problèmes a consisté à trouver des postes pour les personnes ayant suivi ce programme, d'où l'importance de le relier aux changements proposés dans la structure des grades et la rotation, qui devraient aboutir à de nouveaux postes de niveau professionnel à un grade inférieur.

76. Une nouvelle politique de rotation du personnel (mobilité) a été conçue; il s'agit dans le cas présent d'un bon exemple de politique mise au point en un temps raisonnablement court après des consultations approfondies avec le personnel. Les derniers détails doivent en être arrêtés en vue de sa présentation à l'équipe de direction d'ici la fin avril 2004. L'objectif est de mettre en œuvre cette politique dès que possible afin de remédier au décalage qui apparaît exister entre les effectifs au siège et ceux sur le terrain et de favoriser le développement des carrières.
77. S'agissant des PDP, les programmes pilotes ont montré, sur la base de l'analyse des besoins de l'Organisation et des lacunes relevées en ce qui concerne les compétences personnelles, qu'un programme de formation et de développement est réellement nécessaire pour l'ensemble du personnel. Cependant, même si des ajustements sont apportés aux détails du programme une fois l'analyse finale achevée au cours de 2004, le financement risque de ne pas suffire pour répondre aux besoins identifiés si le système de PDP doit être appliqué à l'ensemble du personnel.

Prospection, recrutement et sélection du personnel

78. La stratégie envisage de faciliter le recrutement des candidats les plus qualifiés par un système transparent et fondé sur le mérite, mais également d'accélérer le processus du recrutement. J'ai relevé dans mon rapport initial que ce processus ne comporte pas moins de 11 étapes et que la durée moyenne du recrutement était d'environ 300 jours à la fin de 2002. A la fin de 2003, elle n'était plus que de 195 jours. C'est un progrès dont on peut se féliciter, mais il serait possible de raccourcir encore ce délai en réduisant le nombre d'étapes et en s'employant à accélérer les choses lors des étapes où des problèmes ont été signalés, en particulier celle qui va de la réception de la liste des candidats présélectionnés à la recommandation définitive du chef de section, étape qui prend la moitié du délai total. L'objectif interne du Département du développement des ressources humaines (HRD) consistant à ramener la durée moyenne du recrutement à cinq mois d'ici à 2005 est encourageant, mais ce délai est encore trop long si le Bureau souhaite pouvoir recruter les tout meilleurs candidats.
79. En 2003, des changements ont été apportés au fonctionnement des centres d'évaluation en vue de l'accélérer et de le simplifier, en insistant sur l'évaluation des compétences génériques essentielles liées au grade. Conformément à mes recommandations antérieures, les centres se concentreront sur les postes de gestion, et la fonction d'évaluateur sera davantage valorisée en la matière. Les supérieurs hiérarchiques s'efforcent actuellement d'améliorer la planification de la relève en recensant les vacances de poste futures le plus longtemps possible à l'avance pour permettre une pleine utilisation des centres d'évaluation. Malheureusement, en raison des restrictions budgétaires, il y a peu de chances que le rôle des centres d'évaluation puisse être étendu de manière significative au développement individuel comme je l'ai recommandé.

Classification et accords collectifs

80. Un des grands objectifs de la stratégie est d'abandonner les descriptions de tâches individuelles pour établir les exigences afférentes aux postes en termes de résultats à obtenir, de compétences et de capacités, en utilisant des familles d'emplois et des

descriptions de tâches génériques au sein de ces familles. Ce changement d'orientation, mis en œuvre en juin 2003, souligne les responsabilités accrues des supérieurs hiérarchiques pour ce qui a trait à la planification et à la gestion du personnel dont ils sont comptables. Les supérieurs hiérarchiques ont également reçu des directives et une formation sur la classification des emplois, le rôle de HRD consistant à veiller à la cohérence de la reclassification en examinant toutes les demandes qui lui sont adressées en la matière. Toutefois, l'élément essentiel du changement fondamental nécessaire sera de pousser plus avant la remise en question de la culture du surclassement. Pour accélérer ce processus, HRD a rédigé un projet de document sur la structure des grades de la catégorie organique et des catégories supérieures au BIT, qui fera l'objet de consultations ouvertes auxquelles contribueront les supérieurs hiérarchiques, et qui sera présenté à l'équipe de direction en 2004.

81. Le projet de document sur la classification a également directement trait à des domaines importants comme la mobilité, les vacances de poste et la planification de la relève. Conjuguée aux objectifs clés de la classification dans chaque secteur, département ou région, là encore assortis de délais précis, cette approche pourrait permettre d'atteindre bon nombre des objectifs de la stratégie. Mais il faudra un changement de culture fondamental parmi le personnel et la direction pour que des changements majeurs interviennent et que les supérieurs hiérarchiques assument davantage de responsabilités.
82. En ce qui concerne la situation du personnel employé à court terme au titre de contrats «précaires», tous les cas en instance ont été résolus à l'exception de deux. S'agissant de façon plus générale de la question des contrats utilisés de manière impropre, l'Organisation a procédé à des vérifications ponctuelles auprès des responsables là où des problèmes avaient été signalés. D'autres mesures, au nombre desquelles l'analyse statistique de la situation des contrats internes et des collaborateurs extérieurs, attendent l'introduction d'IRIS, dont la fonctionnalité comprendra une base de données centralisée de tous les contrats. L'introduction d'IRIS permettra d'examiner de plus près la situation du point de vue des contrats des personnes travaillant pour le BIT. A plus long terme, la Commission de la fonction publique internationale (l'organe chargé d'établir les normes pour l'ensemble des institutions des Nations Unies) est en train de revoir les arrangements contractuels pour chacun des trois groupes de personnel (contrats à durée déterminée, contrats sans limitation de durée et contrats temporaires). Le BIT étudiera, le moment venu, la possibilité d'adopter ces travaux pour simplifier sa propre structure des contrats.
83. Les sept accords collectifs signés par le Bureau et le Syndicat du personnel sont actuellement examinés à tour de rôle dans le cadre d'une procédure qui durera jusqu'à la fin de 2005. Il s'agit de documents de la plus haute importance dans le contexte des propositions de plus large portée concernant des questions telles que le recrutement, la classification et les PDP (ces révisions doivent faire l'objet d'une négociation courant 2004).

Aptitudes à la gestion des personnes

84. La stratégie vise à permettre une amélioration sensible des aptitudes à la gestion des personnes à tous les niveaux de l'encadrement. Il s'agit d'un élément vital pour faire tomber les obstacles actuels dont l'existence est reconnue au Bureau. L'Organisation envisage d'introduire un cadre de formation et de développement qui tendra à répondre à ce défi dans tous les aspects de la gestion, y compris le contrôle des projets, la communication et la gestion des personnes.
85. HRD a organisé à l'intention des supérieurs hiérarchiques une série de réunions mensuelles, à participation libre, pour discuter des principaux problèmes rencontrés dans le domaine des ressources humaines, ainsi qu'une retraite spéciale. Le nombre des

participants et la discussion ouverte qui s'est déroulée sur des questions relatives aux ressources humaines sont encourageants. Au final, une mise en œuvre efficace de l'ensemble des objectifs de la stratégie en matière de ressources humaines n'est possible que moyennant une forte mobilisation des supérieurs hiérarchiques. Une impulsion supplémentaire a pu être donnée à cet aspect de la stratégie en recourant au volet investissement dans les capacités de gestion des propositions concernant l'utilisation de l'excédent de 2000-01 pour piloter des initiatives organisées au titre du cadre de formation et de développement.

Recommandation 14. Je recommande que le processus consistant à associer les supérieurs hiérarchiques aux innovations en matière de ressources humaines soit poursuivi et que priorité lui soit donnée afin que les intéressés jouent un plus grand rôle dans la mise en œuvre de la stratégie en matière de ressources humaines au sein du Bureau.

86. La principale question restant à régler dans mes recommandations en vue d'une action rapide est l'adoption d'un nouveau système d'évaluation du personnel. L'Organisation a déjà réalisé des recherches étendues, mais elle doit maintenant, à titre prioritaire au début de 2004, élaborer des propositions spécifiques qui devront être examinées et présentées à l'équipe de direction dans les meilleurs délais. L'intention de HRD est de continuer à dissocier les évaluations des PDP conformément à mes recommandations antérieures.

Recommandation 15. Je recommande qu'un nouveau système d'évaluation du personnel soit la prochaine priorité et qu'il soit mis en œuvre d'ici la fin de la période biennale en cours.

Relations professionnelles et ouverture sur l'extérieur

87. Durant la période écoulée depuis la présentation de mon rapport, un mécanisme de négociation a été mis en place conformément à l'objectif de la stratégie de faire progresser les questions de ressources humaines et de promouvoir une approche fondée sur le partenariat entre la direction et le Syndicat du personnel. Trois des accords collectifs (établis pour une durée de deux ans), qui portent sur la reconnaissance, les différends et le harcèlement, ont déjà été révisés avec la participation du Syndicat du personnel. Les accords collectifs restants devraient être négociés et révisés en 2004. Le rôle du médiateur devra porter davantage sur la médiation que sur les investigations, conformément à ma recommandation.
88. L'Organisation a mis au point un nombre limité de programmes d'échanges avec divers organismes. Il sera utile d'inscrire le programme dans une pratique cohérente à l'échelle du Bureau visant à diffuser l'expérience et les nouvelles méthodes dans l'ensemble de l'Organisation.
89. Ma recommandation tendant à ce que l'Organisation dispose d'un personnel professionnel plus qualifié pour s'occuper des questions de ressources humaines et s'efforce de rationaliser les procédures administratives là où cela est possible s'est avérée difficile à appliquer à court terme. Le Département du développement des ressources humaines m'a informé qu'il recherche des personnes qualifiées pour pourvoir les postes vacants mais que le faible taux de rotation du personnel au sein du département, la composition par âge du personnel et l'absence d'un système d'évaluation efficace limitent les possibilités d'identifier les candidats valables. Il s'agit là d'un domaine où il faut intervenir d'urgence pour que l'Organisation puisse trouver des solutions aux problèmes identifiés dans la stratégie.

Communication et coûts

90. L'Organisation a mis sur pied des groupes de travail internes et externes sur les communications et organise des réunions mensuelles des supérieurs hiérarchiques pour identifier les meilleurs moyens d'information pour le personnel; conformément à ce qui a été recommandé, le site web de HRD a mis en place une «foire aux questions» qui donne les réponses voulues ainsi qu'un organigramme clair des responsabilités. Les communications demeurent essentielles pour convaincre tous les membres du personnel que les changements proposés par la stratégie seront en fin de compte bénéfiques tant pour eux-mêmes que pour l'avenir du Bureau.
91. Dans mon rapport précédent, j'avais estimé que le coût de la mise en œuvre de l'ensemble de la stratégie se chiffrerait à 3 millions de dollars à titre de dépense initiale, auxquels s'ajouteraient des frais annuels de fonctionnement s'élevant à quelque 5 millions de dollars. L'Organisation n'a pas chiffré le coût de l'ensemble de la stratégie, préférant se concentrer sur les questions essentielles et sur les parties de la stratégie mentionnée plus haut qui peuvent être mises en œuvre à court terme. J'estime qu'il sera utile de disposer d'une estimation complète du coût de chaque élément de la stratégie des ressources humaines avant leur mise en œuvre, car cela permettra par la suite d'établir les priorités pour l'affectation des ressources potentiellement limitées.

Recommandation 16. Je recommande que HRD entreprenne des analyses coûts-bénéfices de l'ensemble des éléments actuels et futurs de la stratégie en matière de ressources humaines à mettre en œuvre, afin d'être en mesure d'assurer une hiérarchisation efficace des priorités pour l'affectation des ressources.

Questions financières

Comptes d'attente

92. Le paragraphe 18 des informations sur les états financiers montre que le solde des comptes d'attente relatifs aux bureaux extérieurs a augmenté, passant de 847 000 à 1,7 million de dollars depuis la dernière période biennale. Ayant examiné ces soldes, mes collaborateurs ont constaté que la majorité des transactions concernées ne représentent pas des sommes à recevoir par l'Organisation au 31 décembre 2003, mais renvoient à des dépenses relatives à l'exercice 2002-03 ou à des exercices antérieurs qui n'ont pas été régularisées.

Recommandation 17. Je recommande que le BIT analyse de façon détaillée ses comptes d'attente, au cours et à la fin de chaque exercice financier, de manière à s'assurer que toutes les dépenses encourues soient comptabilisées de façon adéquate.

Avances au personnel

93. L'Organisation verse à son personnel des avances de caisse afin de couvrir diverses dépenses remboursables en vertu du Statut du personnel. Ces avances sont notamment faites au titre des voyages en mission, des allocations pour frais d'études et des indemnités pour mobilité et difficulté des conditions de vie et de travail. Au 31 décembre 2003, les avances non réglées s'élevaient pour toute l'Organisation à 9,6 millions de dollars, soit une augmentation de 1,9 million par rapport à l'exercice précédent.
94. Mes collaborateurs ont analysé ces montants et ont constaté que leur augmentation découle principalement de l'accroissement des avances au titre de l'allocation pour frais d'études, qui sont passées de 5,2 millions à 7,2 millions. Ces avances sont versées aux fonctionnaires ayants droit à hauteur de 75 pour cent des dépenses maximales autorisées pour les études

de leurs enfants par année scolaire. L'examen du profil classé chronologiquement des montants non régularisés révèle qu'environ 1,6 million de dollars le sont depuis plus d'un an et 200 000 dollars depuis plus de deux ans. Le BIT devrait s'assurer que toutes les avances non réglées sont régulièrement apurées, les dépenses associées au titre de l'allocation pour frais d'études étant portées aux dépenses.

Recommandation 18. Je recommande que le BIT veille à ce que les fonctionnaires concernés régularisent leurs demandes d'allocations pour frais d'études dues de longue date et que les dépenses afférentes soient comptabilisées de façon adéquate à titre prioritaire.

Mise à jour du registre d'inventaire

95. Conformément au chapitre IX de ses Règles de gestion financière, le BIT consigne la valeur de son mobilier et matériel dans ses états financiers (note 20). Au 31 décembre 2003, la valeur totale consignée s'élevait à 43,9 millions de dollars. Lors de la vérification que j'ai effectuée en mars 2004, mes collaborateurs ont constaté que l'inventaire avait été mené à terme au siège. Toutefois, ils ont noté que 19 des 45 bureaux extérieurs n'avaient pas communiqué leurs états d'inventaire. A cette date, il n'y avait aucune pièce permettant d'étayer un montant de 5,7 millions de dollars.

Recommandation 19. Je recommande que le BIT prenne des mesures pour s'assurer qu'il reçoive les états d'inventaire de tous les bureaux au cours et à la fin de chaque période biennale afin de pouvoir dresser un tableau précis de l'inventaire.

Fraudes, versements à titre gracieux, montants passés par profits et pertes et passif éventuel

96. Le BIT a porté à la connaissance de mes collaborateurs des versements à titre gracieux s'élevant au total à 804 983,33 dollars (80 444 dollars en 2000-01) et la passation par profits et pertes de sommes atteignant 100 000 dollars (197 002 dollars en 2000-01) sur le budget ordinaire. Aucun montant correspondant à la valeur d'un matériel destiné à la coopération technique n'a été passé en charges (le montant correspondant en 2000-01 s'élevait à 47 415 dollars). Le BIT a fourni des explications pour tous les cas qui ont été notifiés et je constate avec satisfaction qu'il a tenu dûment compte de toutes les circonstances propres à chaque cas. La multiplication par dix du montant des versements à titre gracieux s'explique principalement par le versement d'indemnités de licenciement à des membres du personnel employés dans des conditions précaires et par la restructuration du centre de formation linguistique.

97. Le BIT a informé mes collaborateurs de l'existence de sept cas de fraude, de tentative de fraude ou de présomption de fraude (13 cas en 2000-01) portant sur un montant d'environ 30 000 dollars (60 000 dollars en 2000-01). Cinq cas avaient trait à des demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux et d'indemnisation et deux cas à des états financiers falsifiés.

98. Le Bureau a informé mes collaborateurs de trois litiges en instance pouvant donner lieu à des réclamations visant l'Organisation. Le Bureau a estimé que le montant maximum que l'Organisation pouvait être astreinte à payer au 31 décembre 2003 était d'environ 371 200 dollars.

Suite donnée aux recommandations antérieures

Mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées dans mon rapport sur les comptes de l'OIT pour 2000-01

99. Les recommandations que j'ai formulées dans mon rapport pour 2000-01 et les mesures prises par le BIT sont détaillées dans l'annexe I au présent rapport. On trouvera ci-dessous mes commentaires sur la suite donnée par le Bureau à mes recommandations.

Questions de gestion

Examen de l'exercice de reclassification

100. Dans mon rapport sur les états financiers pour 2000-01, j'ai rendu compte de l'exercice de reclassification entrepris par le BIT. Par la suite, en mars 2003, j'ai présenté un rapport sur la mise en œuvre au BIT de la stratégie en matière de ressources humaines, dont l'exercice de reclassification faisait partie. Dans la section ci-dessus, j'ai noté les progrès réalisés dans le suivi des recommandations sur l'exercice de reclassification faites par le Département du développement des ressources humaines.

Mise en place de la budgétisation stratégique

101. Je constate avec satisfaction que le BIT a progressé sur toutes mes recommandations antérieures relatives à la budgétisation stratégique, et je note que cette approche a été intégrée dans la formulation des Propositions de programme et de budget pour 2004-05. Je note aussi que le projet IRIS comprend maintenant un module de gestion stratégique qui vise à faciliter la gestion par le BIT de sa budgétisation stratégique.

Examen du Bureau de l'audit interne et du contrôle

102. Dans mon rapport sur les états financiers pour 2000-01, j'ai fait des recommandations relatives à la planification et à la justification des fonctions du Bureau de l'audit interne et du contrôle, ainsi qu'à la fourniture de rapports sur son travail. Le Chef auditeur interne a pris des mesures pour donner suite à mes recommandations. Un plan d'audit biennal présentant une analyse des risques plus structurée a été préparé et soumis au Directeur général.
103. Au moment de la rédaction du présent rapport, le Chef auditeur interne a informé mes collaborateurs que le manuel d'audit interne était en voie d'être achevé, avant d'être adopté en 2004. Le Bureau de l'audit interne et du contrôle a aussi pris des mesures pour acheter un logiciel d'aide à l'évaluation des risques, à la planification et à la mise en œuvre de son travail en 2004.

Questions financières

Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel

- 104.** Dans mon rapport pour 1998-99, j'ai entrepris un examen de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel (CAPS) à l'issue duquel j'ai fait trois recommandations, dont les deux plus importantes étaient que le BIT devrait revoir le statut juridique et constitutionnel de la CAPS et clarifier l'organisation de la vérification des comptes et de l'établissement des rapports la concernant. Au moment de la rédaction du présent rapport, le BIT et l'UIT tiraient les conclusions de cet examen avec le Comité de gestion de la CAPS. Lorsqu'elles auront été arrêtées, le vérificateur général de la Suisse, qui est également le vérificateur externe des comptes de l'UIT, et moi-même entreprendrons conjointement la vérification des comptes de la Caisse.
- 105.** A l'issue de son examen initial du statut juridique de la Caisse, le BIT a exclu les recettes et dépenses de la CAPS de l'état de ses recettes et dépenses pour 2002-03. Un montant de 45,22 millions de dollars, au titre de l'encaisse et des dépôts à terme est porté à l'actif du fonds de fonctionnement et un montant égal est comptabilisé à son passif sous la rubrique «fonds reçus en dépôt». Cela montre clairement le rôle de dépositaire des actifs de la Caisse qui est celui du BIT.
- 106.** J'ai aussi recommandé que le BIT poursuive l'étude des coûts et avantages potentiels de l'externalisation de l'activité de la Caisse. L'examen officiel n'a pas été achevé à ce jour.

Remerciements

- 107.** Je tiens à exprimer ma gratitude au Directeur général et aux fonctionnaires du BIT pour leur coopération et leur concours.

26 avril 2004.

(Signé) Sir John Bourn,
Contrôleur et Commissaire général, Royaume-Uni,
Commissaire aux comptes.

Annexe I

Mesures prises pour donner suite aux recommandations figurant dans le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2000-01

Recommandation	Mesures prises par la direction du BIT	Commentaires du Commissaire aux comptes
Examen de l'exercice de reclassification		
<p>Recommandation 1: Pour garantir que l'attribution du grade et la classification des postes concernant les nouveaux recrutements et les postes non inscrits au budget ordinaire s'opèrent correctement, je recommande que tous les responsables susceptibles d'être chargés de cette tâche à l'avenir bénéficient d'une formation complémentaire.</p>	<p>HRD a reconnu la nécessité d'améliorer la formation en matière de gestion avant le rapport d'audit, et des mesures concrètes ont été prises dans ce sens pour l'exercice suivant de classification initiale des emplois sur le terrain. La plupart des directeurs des bureaux extérieurs ont reçu une formation dans l'exercice de classification des emplois avant de passer à la pratique. HRD a également organisé sept ateliers sur la classification des emplois à l'intention des responsables à Genève pendant les mois de juillet et septembre 2002. Au total, 37 responsables ont participé à cet atelier, qui leur a offert un cadre d'échange de données d'expérience en la matière, leur a permis par la même occasion de partager leur vision de cette nouvelle méthodologie de classification des emplois et les a encouragés à y adhérer. Cette formation sera poursuivie de manière à ce que tous les fonctionnaires exerçant des responsabilités de gestion puissent acquérir les compétences nécessaires.</p>	<p>Je suis heureux de constater que l'Organisation a entrepris d'accorder une formation aux responsables, et je les encourage à poursuivre cette formation.</p>
<p>Recommandation 2: Je recommande que le Département du développement des ressources humaines veille soigneusement à la cohérence des calendriers de planification et de mise en œuvre pour tout nouvel exercice.</p>	<p>Sur la base de l'expérience acquise au cours de cet exercice au siège, des délais plus longs ont été fixés pour l'exercice de classification des emplois sur le terrain, exercice qui, pour l'essentiel, est actuellement terminé.</p>	<p>J'ai le plaisir de constater que l'Organisation a jugé nécessaire de fixer un calendrier plus réaliste pour l'exercice de classification des emplois sur le terrain.</p>
<p>Recommandation 3: Je recommande, en outre, que le BIT réfléchisse sur l'opportunité d'entreprendre une évaluation rétrospective de l'exercice de reclassification en vue de confirmer que les descriptions de postes génériques ont été appliquées de façon cohérente; et examine aussi les mécanismes visant à assurer cette cohérence pour tout exercice futur.</p>	<p>L'évaluation de l'exercice de reclassification sera effectuée dans le cadre du réexamen de la stratégie de HRD (BIT) qui a été introduite en novembre 1999. Entre-temps, des procédures propres à assurer la cohérence lors des exercices futurs ont été envisagées pour la mise en œuvre de l'Accord collectif sur une procédure de classification des emplois, qui a été signé par le Bureau et le Syndicat en avril 2002. HRD a élaboré à cette fin des projets de procédures internes, qui seront finalisés après consultation du Syndicat.</p>	<p>Je suis heureux de constater que le BIT a l'intention de procéder à une évaluation de l'exercice de reclassification. J'examinerai l'avancement des travaux dans ce domaine lors des futures vérifications.</p>
<p>Recommandation 4: Vu que le groupe d'examen indépendant est un organe d'arbitrage en vertu tant de l'accord de référence que de l'accord sur la négociation collective avec le Syndicat et qu'il peut être associé au règlement futur de différends, je recommande que le BIT établisse le mandat officiel de ce groupe en toute priorité.</p>	<p>Le mandat du groupe d'examen indépendant a été élaboré et est actuellement discuté avec le Syndicat.</p>	<p>Je suis heureux de constater que le BIT a arrêté le mandat du groupe d'examen indépendant en août 2003.</p>

Recommandation	Mesures prises par la direction du BIT	Commentaires du Commissaire aux comptes
Recommandation 5: Pour la bonne gestion budgétaire et financière, je recommande que le coût de tout futur exercice soit dûment établi avant que le Conseil d'administration ne soit saisi pour approbation.	L'exercice de reclassification avait pour principal objectif d'introduire de l'équité et il n'aurait pas été possible de prédire avec précision les résultats financiers. Cependant, comme l'a laissé entendre le Commissaire aux comptes, le Bureau reconnaît qu'une série d'estimations des coûts pourrait être effectuée en pareil cas de manière à faciliter l'établissement du budget et la planification financière.	Je prends note des commentaires formulés par le BIT.
L'introduction de la budgétisation stratégique		
Recommandation 6: Je recommande que le BIT réexamine l'utilité des indicateurs de performance de haut niveau pour les fonctions – importantes – d'appui et de management.	Sur la base des discussions qu'il a menées avec le Conseil d'administration en novembre 2000 et en mars 2002, le Bureau a élaboré un objectif opérationnel couvrant les services de gestion, les services d'appui, le Département des relations, réunions et documents (RELCONF) et le Département de la coopération pour le développement (CODEV). En outre, six indicateurs ont été élaborés qui sont détaillés dans le document Programme et budget pour 2004-05. Il est prévu de mesurer la performance des services de gestion et d'appui en termes de résultats définis liés aux services fournis, sur la base de sondages sur la satisfaction des clients et par le biais d'une recherche comparative des meilleures méthodes. Les données relatives à la satisfaction des clients s'obtiendront par le biais d'enquêtes internes périodiques menées auprès du personnel des secteurs techniques et des bureaux extérieurs du BIT. La recherche des meilleures méthodes comprendra des comparaisons entre la performance de l'OIT dans certains secteurs et celle d'institutions comparables.	Il m'est agréable de constater que le BIT a élaboré des indicateurs de performance pour ses fonctions d'appui et de gestion.
Recommandation 7: Je félicite la direction pour la formation dispensée au personnel, et je recommande que des cours de formation continuent d'être offerts à tout le personnel du siège et des bureaux extérieurs et qu'un matériel pédagogique continue d'être mis à sa disposition, afin de faciliter la participation la plus large au processus de budgétisation stratégique.	Après plusieurs exercices pilotes réalisés en octobre et novembre 2001, la formation a été dispensée à quatre régions et à une série de services techniques et d'appui, au siège. La formation se poursuit, le but étant de la dispenser à l'ensemble du personnel professionnel d'ici à la fin de 2003. Des ateliers de formation seront organisés par les membres du personnel de PROGRAM et par les unités régionales de programmation, qui avaient tous été formés au milieu de l'année 2002. Du matériel pédagogique pertinent est disponible sur le réseau INTRANET du BIT.	Je prends note des commentaires du BIT et je me félicite que le but soit de dispenser une formation à l'ensemble du personnel professionnel d'ici à la fin de 2003.
Recommandation 8: Je recommande à la direction de faire en sorte que tous les systèmes qui seront mis au point soient conformes aux principes et aux normes du Progiciel de gestion intégrée, de façon à permettre le partage des données et à éviter tout double emploi et tout gaspillage de ressources.	PROGRAM collabore étroitement avec le projet IRIS afin que la fonctionnalité de la budgétisation stratégique soit incorporée dans le système Progiciel de gestion intégrée (PGL) et afin d'éviter tout risque de double emploi.	Je note que le projet IRIS a été étendu à la fonctionnalité de la budgétisation stratégique. J'ai formulé dans mon rapport des observations sur le projet IRIS.

Recommandation	Mesures prises par la direction du BIT	Commentaires du Commissaire aux comptes
<p>Recommandation 9: Je recommande à la direction de faire en sorte qu'il y ait suffisamment de ressources pour que les données découlant des indicateurs de performance puissent être analysées et utilisées en temps voulu et dans le cadre du processus normal de budgétisation.</p>	<p>Les moyens de financement ont été réservés par prélèvement sur l'excédent 2000-01 pour la formation du personnel et pour l'élaboration d'outils de gestion aux fins de l'évaluation de la performance. A mesure que la qualité des données de performance s'améliore, le Bureau sera en mesure de les analyser en utilisant les ressources inscrites au budget ordinaire. L'établissement de rapports sur l'exécution du programme, à soumettre aux hauts responsables, fait actuellement l'objet d'une discussion fondée sur un rapport échantillon.</p>	<p>Je relève que des ressources supplémentaires ont été dégagées conformément à ma recommandation.</p>
<p>Recommandation 10: Je recommande à la direction d'établir des systèmes permettant d'estimer le prix à payer pour enregistrer et rassembler les différents types d'informations concernant la performance, afin que les dépenses engagées ne l'emportent pas sur les gains escomptés de ces informations.</p>	<p>Le Bureau est d'avis que, dans la mesure du possible, les mesures de la performance devraient être fondées sur des données recueillies à intervalles réguliers plutôt que sur des enquêtes et analyses spéciales et ponctuelles. La stratégie d'évaluation soumise au Conseil d'administration, à sa session de novembre 2002, définit les directives applicables à l'évaluation des programmes de coopération technique. Ces directives comprennent des mesures propres à garantir que les budgets pour les évaluations de projets sont en proportion des budgets totaux et qu'ils sont enregistrés séparément de manière à faciliter le contrôle des frais encourus. Le Bureau reviendra sur cette question lorsque le projet IRIS sera à un stade plus avancé; en effet, le nouveau système entraînera des changements importants dans les modalités selon lesquelles doivent se faire l'enregistrement et le collationnement des informations relatives à la performance.</p>	<p>Je prends note des commentaires du Bureau et j'attends avec intérêt les développements dans ce domaine.</p>
<p>Recommandation 11: Je recommande que la stratégie d'évaluation du Bureau prévoie une étude et une évaluation indépendantes de tous les indicateurs de performance, et que les résultats de cet examen et de cette évaluation soient portés à la connaissance du Conseil d'administration.</p>	<p>PROGRAM a élaboré pour le BIT une stratégie d'évaluation globale qui a été examinée par le Conseil d'administration à sa session de novembre 2002. Cette stratégie tient compte de la nécessité de veiller à ce que le contrôle et l'évaluation de la performance de l'Organisation soient effectués de manière indépendante. A l'heure actuelle, le Bureau applique deux méthodes principales pour faire rapport sur l'exécution du programme de l'OIT. Les rapports d'exécution annuels (dont les deux premiers, pour la période biennale 2000-01, ont déjà été examinés par le Conseil d'administration) et l'évaluation programmée des huit programmes focaux, ont été soumis au Conseil d'administration en novembre 2002.</p>	<p>Je suis heureux de constater que le Bureau a déjà procédé à l'évaluation indépendante de deux programmes focaux et que l'évaluation des autres est programmée.</p>

Recommandation	Mesures prises par la direction du BIT	Commentaires du Commissaire aux comptes
Examen du Bureau de l'audit interne et du contrôle		
<p>Recommandation 12: Il est essentiel, pour une organisation comme l'OIT, de disposer d'une méthode systématique et prospective d'évaluation des risques au cours d'une période durant laquelle des changements importants touchant l'exploitation, la structure et les activités sont mis en œuvre. Je recommande donc que le Bureau de l'audit interne et du contrôle élabore une méthode rigoureuse et systématique d'évaluation des risques pour appuyer ses travaux et délimiter son champ d'action.</p>	<p>Comme l'a noté le Commissaire aux comptes, le plan de travail du Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO) pour ses activités d'audit interne en 2000-01 a été établi sur la base d'une évaluation globale des besoins, fondée sur les constatations d'audit et les résultats de périodes biennales passées. Cet exercice a révélé des secteurs à risque et mis en évidence des fonctions qui n'avaient pas été couvertes dans le passé. Parmi celles-ci figuraient la planification, le contrôle et l'évaluation des activités, ainsi que la nécessité d'améliorer la mesure de la performance selon une démarche compatible avec le processus de budgétisation stratégique. Le champ de l'audit s'en est trouvé élargi puisqu'il couvre désormais le système global de contrôle interne au lieu de limiter les activités d'audit à l'évaluation des contrôles financiers et administratifs. Les instructions et conseils donnés aux responsables au siège ainsi que dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays portaient sur les principaux secteurs à risque identifiés et complétaient les recommandations résultant de l'audit. Les résultats de l'évaluation des risques sont désormais documentés sur une base plus formelle et seront pris en compte au moment de déterminer le champ couvert par l'audit dans les futurs plans de travaux de l'IAO.</p>	<p>Je prends note des travaux additionnels entrepris par l'IAO pour donner suite à ma recommandation.</p>
<p>Recommandation 13: Je recommande que l'IAO élabore un plan d'audit plus complet pour chaque période biennale, plan qui préciserait clairement les objectifs et les résultats, ainsi que les exigences correspondantes en matière de ressources et de calendrier.</p>	<p>Jusqu'à présent, le plan de travail pour l'audit couvrait une période d'une année, compte tenu notamment du fait que les rapports sur les activités d'audit sont présentés chaque année au Conseil d'administration, mais cela n'empêche pas d'établir un plan de travail biennal. Des plans d'audit biennaux seront établis à partir de la prochaine période biennale (2004-05). Le plan de travail 2002 du Bureau de l'audit interne et du contrôle allouait à des activités d'audit spécifiques les ressources disponibles en personnel et en crédits voyage, avec indication du temps requis pour ces activités. Cette manière de procéder assure un déploiement efficace et économique des ressources et sera maintenue. A l'avenir, les objectifs, les résultats et l'ampleur de l'audit seront incorporés dans une annexe au plan de travail (à partir du plan de travail 2003), afin de fournir plus d'informations détaillées aux hauts responsables.</p>	<p>J'ai le plaisir de signaler que, suivant ma recommandation, l'IAO a élaboré un plan d'audit plus complet de ses activités pour 2004-05.</p>
<p>Recommandation 14: Je recommande également que l'IAO achève et adopte en priorité un manuel d'audit interne visant à garantir le respect des normes voulues et l'homogénéité des tâches liées à l'audit, à définir la planification et l'exécution des activités ainsi qu'à structurer et à guider le travail de l'équipe d'audit interne.</p>	<p>L'élaboration d'un manuel d'audit interne est prévue depuis 1999. Même si certains travaux ont été effectués, l'avancement du projet a été ralenti par l'absence de ressources en personnel, une carence qui a persisté en 2002. Le Chef auditeur interne reconnaît qu'un manuel d'audit interne est un outil important pour institutionnaliser l'approche et les procédures dans ce domaine, et un rapport sur l'état d'avancement du manuel sera incorporé dans le rapport qu'il soumettra au Conseil d'administration en mars 2004.</p>	<p>L'IAO a informé mon personnel de son intention d'achever le manuel en juin 2004 et d'en adopter la méthodologie dans les travaux qu'il a entrepris pendant l'actuelle période biennale.</p>

Recommandation	Mesures prises par la direction du BIT	Commentaires du Commissaire aux comptes
Recommandation 15: Je recommande que l'IAO examine la question de savoir si les rapports d'audit pourraient inclure des estimations des économies de coûts susceptibles de résulter de la mise en œuvre des recommandations.	Dans la mesure où il est possible de les établir, l'IAO fournira, dans les futurs rapports d'audit, des estimations des économies de coûts que le Bureau pourrait réaliser par suite de la mise en œuvre des recommandations formulées sur la base de l'audit interne.	Je suis heureux de constater que l'IAO a donné suite à ma recommandation.
Recommandation 16: Je recommande que l'IAO adopte une méthode systématique d'établissement des priorités et de suivi des recommandations faites à la direction.	Des conseils seront donnés à la direction pour veiller à ce que, à l'avenir, priorité soit donnée aux recommandations les plus importantes résultant de l'audit. Un calendrier distinct pour la mise en application des autres recommandations sera également tenu à disposition.	Je suis heureux de constater que l'IAO a donné suite à ma recommandation.
Recommandation 17: Je recommande que, outre les rapports annuels actuels, l'IAO soumette au Directeur général et au Conseil d'administration un plan d'audit biennal et un rapport biennal sur les résultats de ses travaux (lié au plan biennal).	n plan d'audit biennal sera soumis au Directeur général à partir de la prochaine période biennale. En ce qui concerne l'établissement de rapports, le Chef auditeur interne, conformément à l'article 14.30 v) du Règlement financier, soumettra chaque année un rapport sommaire au Directeur général, rapport dont il adressera copie au Commissaire aux comptes, sur les activités de vérification intérieure de l'année précédente, y compris l'orientation et l'ampleur de ces activités, de même que la situation des recommandations au regard de la mise en œuvre. Ce rapport sera soumis au Conseil d'administration, accompagné de toute observation que le Directeur général jugera utile de faire. Il conviendrait d'envisager sérieusement un rapport biennal lié au plan biennal afin d'éviter le double emploi et la répétition de résultats déjà communiqués dans les rapports annuels.	J'ai le plaisir de constater que l'IAO a établi un plan biennal et un rapport biennal pour les soumettre au Conseil d'administration en mars 2004.
Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel (CAPS)		
Recommandation 18: Dans l'intérêt d'une bonne gouvernance et de l'exercice de la responsabilité, je prie instamment le BIT de donner suite dès que possible aux recommandations que j'ai formulées antérieurement. Ces recommandations étaient les suivantes:		Cette recommandation a été traitée dans le corps du texte.
<i>Le BIT devrait revoir le statut juridique et constitutionnel de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel et les rapports de la Caisse avec les organismes de parrainage. Dans ce cadre, il devrait également examiner s'il faut continuer à inclure les soldes des fonds de la Caisse dans les comptes de l'OIT.</i>	Un examen complet du statut juridique et constitutionnel de la Caisse a été entrepris par le bureau du Conseiller juridique. Les conclusions de cet examen étaient partagées par le Comité de gestion de la Caisse, l'UIT et le Commissaire aux comptes. En résumé, l'examen a conduit à conclure que la Caisse est, sous maints rapports, indépendante du BIT et, d'autre part, que l'OIT est le dépositaire des soldes des fonds de la Caisse et qu'il convient donc de continuer à les inclure dans les comptes du Bureau.	

Recommandation	Mesures prises par la direction du BIT	Commentaires du Commissaire aux comptes
<p><i>Le BIT devrait clarifier l'organisation de la vérification des comptes et de l'établissement de rapports pour la Caisse, et notamment l'organisation de la vérification des dépenses au titre des prestations versées au personnel de l'UIT.</i></p>	<p>Le Bureau a recommandé au Comité de gestion de la Caisse que, pour des raisons d'efficacité et d'utilisation économique des ressources, le Commissaire aux comptes du BIT devrait être nommé vérificateur de la Caisse. Le Commissaire aux comptes pourrait coordonner ses travaux avec ceux de son homologue à l'UIT pour veiller à l'exécution d'une vérification complète et correcte. Le Bureau croit savoir que des discussions ont eu lieu entre les deux commissaires aux comptes et le Comité de gestion de la Caisse en vue de la mise en œuvre d'un tel arrangement.</p>	
<p><i>Le BIT devrait poursuivre l'étude des coûts et avantages potentiels de l'externalisation de l'activité de la Caisse.</i></p>	<p>Deux études ont été entreprises en 1990 et 1997 sur la réorganisation et la rationalisation des activités de la Caisse. Cependant, la possibilité de confier l'administration de la Caisse en sous-traitance à une société extérieure n'a jamais été étudiée. Suite aux préoccupations exprimées par le Comité de gestion de la Caisse concernant la fonction de traitement des demandes, HRD a décidé d'examiner l'option de sous-traitance de cette fonction pour en étudier les coûts et avantages potentiels. Une étude portant sur trois sous-traitants extérieurs qui fournissent des services de traitement de demandes à d'autres organisations internationales a été entreprise. Les résultats de cette étude seront soumis au Comité de gestion de la Caisse pour examen.</p>	
Administration des nominations du personnel		
<p>Recommandation 19: En conséquence, je recommande que le BIT veille à ce que toutes les formalités relatives aux contrats soient achevées avant la prise de fonctions des intéressés.</p>	<p>A la suite d'un examen complet de l'utilisation et de l'administration des contrats d'emploi au BIT, HRD a émis une circulaire en juillet 2002 qui faisait état de la finalisation tardive des contrats. Cette circulaire exige que les demandes de dotation en personnel soient soumises à HRD au moins deux semaines avant la date de prise de fonctions du fonctionnaire, ou avant que ne prenne effet la prolongation proposée du contrat du fonctionnaire. Ainsi, toutes les formalités relatives aux contrats seraient achevées avant la prise de fonctions.</p>	<p>Je prends note du fait que le BIT a donné suite à ma recommandation.</p>

3. Certification des états financiers et opinion du Commissaire aux comptes

Les états financiers numérotés de I à IV ainsi que les tableaux y relatifs sont approuvés.

(Signé) Manoj Juneja,
Directeur exécutif,
Trésorier et contrôleur des finances par intérim.
31 mars 2004.

(Signé) Juan Somavia,
Directeur général.

31 mars 2004.

Opinion du Commissaire aux comptes soumise au Conseil d'administration du Bureau international du Travail

J'ai examiné les états financiers annexés ci-après, numérotés de I à IV, de l'Organisation internationale du Travail pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 2003, ainsi que les tableaux et les notes explicatives qui s'y rapportent. Il incombe au Directeur général du BIT d'établir ces états financiers et il m'incombe de formuler une opinion sur ces comptes sur la base de ma vérification.

Ma vérification a été menée en conformité avec les normes comptables communes du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ces normes m'invitent à préparer et à mener ma vérification de manière à avoir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitudes importantes. Tout contrôle des comptes comporte une vérification par sondage, dans la mesure jugée nécessaire par le vérificateur, des pièces justifiant les montants et les informations qui figurent dans les états financiers. Le contrôle comporte également un examen des principes comptables appliqués et des estimations importantes faites par le Directeur général du BIT, ainsi qu'une évaluation de la présentation générale des états financiers. Ma vérification a comporté une évaluation générale des méthodes comptables et toutes les vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives que j'ai jugées nécessaires. Ma vérification me paraît être une bonne base pour fonder mon opinion.

Je considère que les états financiers reflètent fidèlement, sur tous les points importants, la situation financière au 31 décembre 2003 et les résultats d'exploitation pour l'exercice ayant pris fin à cette date, et qu'ils ont été établis suivant les règles et méthodes comptables exposées dans la partie II des informations générales sur les états financiers, qui ont été appliquées de la même manière que lors de l'exercice précédent.

Je considère également que les transactions de l'Organisation internationale du Travail, que j'ai vérifiées par sondage dans le cadre de mon contrôle, ont été conformes, à presque tous les égards, au Règlement financier et aux textes de base.

Conformément au chapitre IX du Règlement financier et au mandat additionnel pour la vérification extérieure des comptes qui lui est annexé, j'ai également établi un rapport détaillé sur ma vérification des états financiers de l'Organisation internationale du Travail.

(Signé) Sir John Bourn
(Contrôleur et Commissaire général, Royaume-Uni),
Commissaire aux comptes.

National audit Office,
Londres.

26 avril 2004.

**4. Etats financiers de l'exercice 2002-03
et tableaux y relatifs**

ETAT I - RECETTES ET DEPENSES, EVOLUTION DES RESERVES ET SOLDE DES FONDS
(TOUTES SOURCES DE FINANCEMENT)
pour l'exercice biennal ayant pris fin le 31 décembre 2003
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	FONDS DE FONCTIONNEMENT								Autres fonds gérés par l'OIT (Tableau 2.1)		Coopération technique financée par des fonds extrabudgétaires (Tableau 3.1)	
	Budget ordinaire (Tableau 1.1.1)		Fonds de roulement Compte d'ajustement des recettes Fonds de capitaux liés aux terrains et bâtiments (Tableau 1.1.2)		Autres fonds (Tableau 1.1.3)		TOTAL					
	2002-03	2000-01	2002-03	2000-01	2002-03	2000-01	2002-03	2000-01				
RECETTES												
Contributions fixées pour l'exercice 2002-03	434 041	467 458					434 041	467 458				
Contributions volontaires									524	659	247 862	168 675
Autres contributions									-	180		
Autres recettes/recettes accessoires:												
Activités productrices de recettes					3 374	3 294	3 374	3 294	384	380		
Fonds reçus en vertu d'accords interorganisations					6 593	5 973	6 593	5 973	7 797	9 290	14 673	21 710
Crédits provenant d'autres fonds					27 085	23 704	27 085	23 704				
Bénéfices tirés des services rendus			1 665	1 291	1 937	6 766	3 602	8 057	224	(23)	1 961	13 071
Produits des placements, intérêts compris			22 284	(2 515)	18 968	(196)	41 252	(2 711)	138	(75)	136	(20)
Ajustements de change					1 148	951	1 451	1 262	75	101	(7)	1
Autres recettes			303	311								
TOTAL, RECETTES	434 041	467 458	24 252	(913)	59 105	40 492	517 398	507 037	9 142	10 512	264 625	203 437
DEPENSES	433 931	467 169	-	-	75 741	46 517	509 672	513 686	9 287	10 823	254 828	206 188
EXCEDENT (DEFICIT) DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DEPENSES	110	289	24 252	(913)	(16 636)	(6 025)	7 726	(6 649)	(145)	(311)	9 797	(2 751)
AUTRES AJUSTEMENTS:												
Réévaluation de l'excédent budgétaire	40	(21)					40	(21)				
Diminution (augmentation) de la provision pour retards intervenus dans le versement des contributions	(11 661)	60 899					(11 661)	60 899				
EXCEDENT (DEFICIT) NET DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DEPENSES	(11 511)	61 167	24 252	(913)	(16 636)	(6 025)	(3 895)	54 229	(145)	(311)	9 797	(2 751)
Transfert de l'excédent de la période biennale précédente (1)												
Au Fonds pour les systèmes informatiques	(5 940)	(22 904)					(5 940)	(22 904)				
D'un montant provenant des crédits ouverts sur l'excédent 2000-01	(48 999)	-					(48 999)	-				
Au Fonds pour le bâtiment et le logement	(3 267)	-					(3 267)	-				
A l'excédent non distribué	(6 490)	(2 073)					(6 490)	(2 073)				
Réévaluation de l'excédent	3 529	(1 257)					3 529	(1 257)				
Total	(61 167)	(26 234)					(61 167)	(26 234)				
Ajustements aux réserves et soldes des fonds			9 776	6 441	58 206	22 904	67 982	29 345	(51)	(121)	(4 643)	(985)
Financement du déficit par le Fonds de roulement	11 511	-	(11 511)	-			-	-				
RESERVES ET SOLDES DES FONDS EN DEBUT D'EXERCICE	61 167	26 234	88 339	82 811	72 454	55 575	221 960	164 620	11 193	11 625	104 651	108 387
RESERVES ET SOLDES DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	-	61 167	110 856	88 339	114 024	72 454	224 880	221 960	10 997	11 193	109 805	104 651

(1) A sa 88^e Session (2000), la Conférence internationale du Travail a décidé, par dérogation à l'article 18.2 du Règlement financier, de financer la constitution d'un fonds pour les systèmes informatiques pour un montant de 38 250 000 francs suisses à partir de l'excédent 1998-99. A sa 90^e session (2002), la Conférence internationale du Travail a décidé, par dérogation à l'article 18.2 du Règlement financier, de prélever 90 pour cent de l'excédent 2000-01 (90 801 000 francs suisses) pour des activités prioritaires et des investissements limités dans le temps. Du montant prélevé, 4 867 500 francs suisses ont été alloués au Fonds pour le bâtiment et le logement et 8 850 000 francs suisses aux investissements dans les technologies de l'information.

ETAT II - ACTIF ET PASSIF, RESERVES ET SOLDE DES FONDS (Note 15)
(TOUTES SOURCES DE FINANCEMENT)
au 31 décembre 2003
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	Fonds de fonctionnement			Autres fonds gérés par l'OIT (Tableau 2.2)			Coopération technique financée par des fonds extrabudgétaires (Tableau 3.2)		
	2002-03	2000-01	Références	2002-03	2000-01	Références	2002-03	2000-01	Références
ACTIF									
Encaisse et dépôts à terme	279 100	302 862		409	-		273	555	
Placements	61 771	51 555	Note 17	5 284	5 323	Note 17			
Sommes à recevoir:									
Contributions à recevoir des Etats Membres et des Etats qui ont cessé d'être membres de l'Organisation	109 085	76 759	Tableau 1.2.1						
A déduire: provision pour retards intervenus dans le versement des contributions	(109 085)	(76 759)							
Soldes interfonds				5 306	5 930		113 713	107 756	
Autres	15 780	16 229	Note 18	57	55		2 808	3 068	
Terrains et bâtiments (au prix coûtant)	130 109	102 466	Note 19						
TOTAL, ACTIF	486 760	473 112	Note 20	11 056	11 308		116 794	111 379	Note 20
PASSIF									
Contributions reçues en avance	11 442	8 979							
Emprunts à rembourser avant un an	2 848	2 244	Note 21						
Sommes à payer:									
Engagements non réglés	13 624	18 407	Note 22	59	115		753	1 892	
Soldes interfonds	119 019	113 686							
Autres	2 297	2 590					6 236	4 836	
Montants à verser aux Etats Membres	4 789	11 925	Note 23						
Emprunts à rembourser après un an	59 806	51 608	Note 21						
Comptes spéciaux	2 829	3 115	Note 24						
Fonds reçus en dépôt (CAPS)	45 226	38 598	Note 25						
TOTAL, PASSIF	261 880	251 152		59	115		6 989	6 728	
RESERVES ET SOLDE DES FONDS									
Excédent	-	61 167							
Réserves d'exploitation				5 728	5 889				
Soldes liés à des projets financés par des donateurs							109 805	104 651	
Fonds de roulement	15 412	21 212	Tableau 1.1.2						
Compte d'ajustement des recettes	27 989	18 513	Tableau 1.1.2						
Fonds de capitaux liés aux terrains et bâtiments	67 455	48 614	Tableau 1.1.2						
Autres	114 024	72 454	Tableau 1.1.3	5 269	5 304				
TOTAL, RESERVES ET SOLDE DES FONDS	224 880	221 960		10 997	11 193		109 805	104 651	
TOTAL, PASSIF, RESERVES ET SOLDE DES FONDS	486 760	473 112		11 056	11 308		116 794	111 379	

ETAT III - EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE - FONDS DE FONCTIONNEMENT
pour l'exercice biennal ayant pris fin le 31 décembre 2003
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>2002-03</u>	<u>2000-01</u>	<u>Références</u>
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION:			
Excédent/(déficit) net des recettes par rapport aux dépenses	(3 895)	54 229	Etat I
(Augmentation) diminution des contributions à recouvrer (1)	-	-	
(Augmentation) diminution des autres sommes à recevoir	449	1 667	Etat II
Augmentation (diminution) des contributions ou paiements reçus en avance	2 463	(1 226)	Etat II
Augmentation (diminution) des engagements non réglés	(4 783)	898	Etat II
Augmentation (diminution) des autres éléments du passif	(293)	(1 379)	Etat II
Augmentation (diminution) du montant des comptes spéciaux	(286)	803	Etat II
Augmentation (diminution) des fonds reçus en dépôt (CAPS)+B50	6 628	1 195	Etat II
A déduire: produit des placements, intérêts compris	(3 602)	(8 057)	Etat I
RENTREES (SORTIES) NETTES LIEES A L'EXPLOITATION	<u>(3 319)</u>	<u>48 130</u>	
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT:			
(Augmentation) diminution des investissements	(10 216)	(2 488)	Etat II
(Augmentation) diminution des soldes interfonds à recevoir	-	-	Etat II
Augmentation (diminution) des soldes interfonds à payer	5 333	(324)	Etat II
Augmentation (diminution) des emprunts (2)	8 802	(6 688)	
A ajouter: produit des placements, intérêts compris	3 602	8 057	Etat I
RENTREES (SORTIES) NETTES LIEES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT	<u>7 521</u>	<u>(1 443)</u>	
FLUX DE TRESORERIE LIES A D'AUTRES SOURCES:			
(Augmentation) diminution des terrains et bâtiments (2)	(27 643)	3 617	
Augmentation (diminution) des montants à porter au crédit des Etats Membres	(7 136)	(4 217)	Etat II
Transfert de l'excédent 1998-99 non distribué	-	(26 234)	Etat I
Transfert de l'excédent 2000-01 non distribué	(61 167)	-	Etat I
Autres ajustements	67 982	29 345	Etat I
RENTREES (SORTIES) NETTES LIEES A D'AUTRES SOURCES	<u>(27 964)</u>	<u>2 511</u>	
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE ET DES DEPOTS A TERME	<u>(23 762)</u>	<u>49 198</u>	
ENCAISSE ET DEPOTS A TERME EN DEBUT D'EXERCICE	<u>302 862</u>	<u>253 664</u>	Etat II
ENCAISSE ET DEPOTS A TERME EN FIN D'EXERCICE	<u>279 100</u>	<u>302 862</u>	Etat II

(1) Les contributions à recevoir sont compensées par une provision équivalente destinée à annuler l'effet des retards dans le versement des contributions. Il n'y a donc pas d'augmentation ni de diminution des contributions à recevoir.

(2) La diminution des emprunts qui représente la diminution de l'emprunt en francs suisses contracté pour le bâtiment du siège et l'augmentation des terrains et bâtiments sont valorisées au taux de change comptable mensuel de l'ONU en vigueur en décembre 2001 (1,65 franc suisse pour 1 dollar) pour l'exercice biennal 2000-01, et au taux de change comptable mensuel de l'ONU en vigueur en décembre 2003 (1,30 franc suisse pour 1 dollar) pour l'exercice biennal 2002-03.

ETAT IV - Etat des crédits du budget ordinaire pour la période 2002-03
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

Titre	Crédits (1)	Dépenses
Partie I. Budget ordinaire		
A. Organes directeurs	53 061	52 390
B. Objectifs stratégiques	329 306	326 782
C. Services de management	35 524	35 460
D. Autres provisions budgétaires	18 949	18 533
Ajustement pour mouvements de personnel	<u>(3 675)</u>	<u>-</u>
Total partie I	433 165	433 165
Partie II Dépenses imprévues		
Dépenses imprévues	875	766
Partie III Fonds de roulement		
Fonds de roulement	<u>-</u>	<u>-</u>
Total (parties I-III)	<u>434 040</u>	<u>433 931</u>
Total 2000-01	<u>467 470</u>	<u>467 169</u>

(1) Pour améliorer la comparabilité des dépenses 2002-03, les crédits alloués aux objectifs stratégiques et aux services de management ont été ajustés compte tenu des mouvements de personnel comme indiqué dans l'annexe documentaire 1 du Programme et Budget 2004-05.

Tableau 1.1.1 - Recettes et dépenses, évolution des réserves et solde des fonds
Fonds de fonctionnement - (Budget ordinaire)
pour l'exercice biennal ayant pris fin le 31 décembre 2003
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	2002-03				2000-01				References
	Budget		Chiffres effectifs		Budget		Chiffres effectifs		
	Francs suisses	Dollars E.-U.	Francs suisses	Dollars E.-U.	Francs suisses	Dollars E.-U.	Francs suisses	Dollars E.-U.	
RECETTES (1)									
Contributions fixées pour l'exercice 2002-03	768 253	434 041	768 253	434 041	715 211	467 458	715 211	467 458	(2)
RECETTES TOTALES	768 253	434 041	768 253	434 041	715 211	467 458	715 211	467 458	
DEPENSES (1)									
Partie I - Budget ordinaire		433 165		433 165		466 595		466 595	(3)
Partie II - Dépenses imprévues		875		766		875		574	
DEPENSES TOTALES		434 040		433 931		467 470		467 169	
EXCEDENT DES RECETTES SUR LES DEPENSES AVANT AUTRES AJUSTEMENTS, AU TAUX DE CHANGE BUDGETAIRE				110				289	
AUTRES AJUSTEMENTS									
Réévaluation de l'excédent budgétaire				40				(21)	(4)
Diminution (augmentation) de la provision pour retards intervenus dans le versement des contributions				(11 661)				60 899	(5)
EXCEDENT DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DEPENSES				(14 965)				61 167	
Financement du déficit par le Fonds de roulement				14 965		11 511			
Transfert de l'excédent de la période biennale précédente (Tableau I)				(100 927)		(61 167)			
SOLDE DES FONDS EN DEBUT D'EXERCICE				100 927		61 167			
SOLDE DES FONDS EN FIN D'EXERCICE				-		-		100 927	61 167

(1) Les chiffres correspondant aux recettes et aux dépenses exprimés en dollars des Etats-Unis résultent de la conversion en dollars des Etats-Unis des recettes et des dépenses calculées en francs suisses au taux de change budgétaire de l'OIT (2002-03: 1,77 franc suisse pour un dollar; 2000-01: 1,53 franc suisse pour un dollar)

(2) Tel qu'adopté par la Conférence Internationale du Travail à sa 89e session
Montant ajusté après l'adoption du budget pour tenir compte de l'adhésion
de Vanuatu à l'Organisation le 22 mai 2003

768 251
2
768 253

(3) Le détail des dépenses est donné dans l'état IV et dans l'annexe II.

(4) Réévaluation au taux de change mensuel de l'ONU au cours du dernier mois de la période biennale de l'excédent des recettes par rapport aux dépenses d'abord évalué au taux de change budgétaire:

Taux de change applicables (francs suisses par rapport au dollar):	2002-03	2000-01
A Taux de change budgétaire	1,77	1,53
B Taux de change de l'ONU en décembre	1,30	1,65
Excédent des recettes par rapport aux dépenses:		
C En milliers de dollars des Etats-Unis	110	289
D En milliers de francs suisses au taux de change budgétaire (CxA)	195	442
E En milliers de dollars des Etats-Unis au taux de change de l'ONU pour décembre 2003 (D/B)	150	268
F Réévaluation de l'excédent en milliers de dollars Etats-Unis (E-C)	40	(21)

(5) Avec l'introduction de la méthode de comptabilité d'exercice, toutes les contributions payables au cours d'un exercice sont enregistrées comme des recettes au cours de cet exercice (article 10, paragraphe 5) et l'excédent ou le déficit des recettes par rapport aux dépenses dans un exercice complet est calculé en déduisant les dépenses budgétaires des recettes budgétaires, une provision étant constituée pour tenir compte des retards intervenus dans le versement des contributions. Cette provision est égale à 100 pour cent des contributions non réglées à la date d'établissement des états financiers à la fin de l'exercice (article 18, paragraphe 1). Les contributions en suspens au 31 décembre 2003 s'élevaient à 141 810 523 francs suisses alors qu'au 31 décembre 2001, ce montant était de 126 651 615 francs suisses. La provision pour retards intervenus dans le versement des contributions a donc été augmenté de 15 158 908 francs suisses ou \$11 660 698 au taux de change de décembre 2003.

Un état récapitulatif des contributions figure dans le Tableau 1.2.1.

Tableau 1.1.1.1 - Postes de dépenses supplémentaires de 2002-03 approuvés par le Conseil d'administration

Session du Conseil d'administration	Description des postes	Montant en dollars E.-U.
283 ^e (mars 2002)	Participation d'une délégation du Conseil d'administration au Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (26 août-4 septembre 2002)	18 000 (1)
283 ^e (mars 2002)	Participation d'une délégation du Conseil d'administration à la Conférence de l'OACI, Montréal (24-29 mars 2003)	20 000 (1)
283 ^e (mars 2002)	Inscription à l'ordre du jour de la session de 2003 de la Conférence internationale du Travail d'une question supplémentaire concernant la mise au point d'un système plus sûr d'identification des gens de mer	475 000 (1)
283 ^e (mars 2002)	Travaux préparatoires supplémentaires et allongement de deux jours de la durée des réunions maritimes tripartites de 2002	77 000 (1)
283 ^e (mars 2002)	Envoi d'une délégation tripartite de haut niveau représentant l'OIT à la Conférence diplomatique de l'OMI sur la sûreté maritime, Londres (4-13 décembre 2002)	20 000 (1)
285 ^e (novembre 2002)	Examens sur place de certains projets de coopération technique	15 000 (1)
285 ^e (novembre 2002)	Réunion d'experts sur les normes du travail pour le secteur de la pêche	85 000 (2)
285 ^e (novembre 2002)	Relèvement du barème des traitements de base minima pour le personnel de la catégorie des services organiques	1 840 000 (3)
285 ^e (novembre 2002)	Augmentation des échelles de traitement et des indemnités des fonctionnaires de la catégorie des services généraux	970 000 (1)
	Total	3 520 000

(1) Ces dépenses ont été financées par des économies réalisées dans la Partie I du budget.

(2) Ces dépenses ont été financées par des économies de coûts identifiées dans les crédits prévus pour les réunions sectorielles.

(3) Ces dépenses ont été en premier lieu financées par des économies réalisées dans la Partie I du budget, et par la suite, elles ont été imputées à la Partie II du budget. Ce montant représente l'incidence financière, pour le BIT, de la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant le relèvement du barème qu'elle a fixé à un niveau plus bas que celui recommandé par la CFPI et qui a été approuvé, provisoirement, par le Conseil d'Administration (3 228 000 dollars E.-U.).

Tableau 1.1.2 - Recettes et dépenses, évolution des réserves et solde des fonds
Fonds de fonctionnement - (Fonds de roulement, compte d'ajustement des recettes et fonds de capitaux liés aux terrains et bâtiments) (1)
pour l'exercice biennal ayant pris fin le 31 décembre 2003
(en milliers de francs suisses et de dollars des Etats Unis)

	Fonds de roulement				Compte d'ajustement des recettes				Fonds de capitaux liés aux terrains et bâtiments (2) (en dollars E.-U.)		TOTAL (en dollars E.-U.)	
	2002-03 Francs suisses	Dollars E.-U.	2000-01 Francs suisses	Dollars E.-U.	2002-03 Francs suisses	Dollars E.-U.	2000-01 Francs suisses	Dollars E.-U.	2002-03	2000-01	2002-03	2000-01
RECETTES												
Autres recettes/recettes accessoires:												
Produit des placements, intérêts compris (3):												
Sur le Fonds de roulement					386	273	1 001	587			273	587
Autres intérêts courus					2 014	1 392	1 162	704			1 392	704
	-	-	-	-	2 400	1 665	2 163	1 291	-	-	1 665	1 291
Ajustements de change												
Gains (pertes) de change					(381)	(288)	399	242	-	(140)	(288)	102
Réévaluation du solde des fonds		5 711		(801)	-	5 186	-	(540)	11 675	(1 276)	22 572	(2 617)
	-	5 711	-	(801)	(381)	4 898	399	(298)	11 675	(1 416)	22 284	(2 515)
Autres recettes					428	303	504	311			303	311
TOTAL, RECETTES	-	5 711	-	(801)	2 447	6 866	3 066	1 304	11 675	(1 416)	24 252	(913)
DEPENSES												
EXCEDENT (DEFICIT) DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DEPENSES	-	5 711	-	(801)	2 447	6 866	3 066	1 304	11 675	(1 416)	24 252	(913)
Annulation d'engagements de dépenses de la période précédente					3 393	2 610	3 225	1 954			2 610	1 954
Terrains et immeubles acquis:												
Lima									1 762	-	1 762	-
Dar es-Salaam									52	-	52	-
Santiago									19	-	19	-
Remboursement du capital du prêt pour le bâtiment du siège									5 333	4 487	5 333	4 487
Financement du déficit 2002-03	(14 964)	(11 511)	-	-							(11 511)	-
RESERVES ET SOLDE DES FONDS EN DEBUT D'EXERCICE	35 000	21 212	35 000	22 013	30 546	18 513	24 255	15 255	48 614	45 543	88 339	82 811
RESERVES ET SOLDE DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	20 036	15 412	35 000	21 212	36 386	27 989	30 546	18 513	67 455	48 614	110 856	88 339

- (1) Le fonds de roulement et le compte d'ajustement des recettes sont entièrement en francs suisses tandis que les fonds de capitaux liés aux terrains et bâtiments ne le sont qu'en partie (en ce qui concerne le bâtiment du siège). En conséquence, les soldes des fonds sont soit intégralement, soit partiellement valorisés en dollars des Etats-Unis au taux de change comptable mensuel de l'ONU en vigueur à la fin de chaque exercice (2002-03: 1,30 franc suisse pour 1 dollar en décembre 2003; 2000-01: 1,65 franc suisse pour un dollar en décembre 2001).
- (2) Voir la note 19 de l'Etat II, qui donne des détails sur les fonds des capitaux liés aux terrains et bâtiments.
- (3) Les autres intérêts échus comprennent notamment 40 pour cent des intérêts courus sur les fonds temporairement excédentaires du budget ordinaire.

Tableau 1.1.3 - Recettes et dépenses, évolution des réserves et solde des fonds
Fonds de Fonctionnement - (Autres fonds)
 pour l'exercice biennal ayant pris fin le 31 décembre 2003
 (en milliers de dollars des Etats-Unis)

	Autres fonds (Tableau 1.1.3.1)		Autres fonds (Tableau 1.1.3.2)		TOTAL	
	2002-03	2000-01	2002-03	2000-01	2002-03	2000-01
RECETTES						
Autres recettes/recettes accessoires:						
Activités productrices de recettes	3 374	3 294			3 374	3 294
Crédits provenant d'autres fonds	687	650	5 906	5 323	6 593	5 973
Bénéfices tirés de services rendus			27 085	23 704	27 085	23 704
Produit des placements, intérêts compris	248	631	1 689	6 135	1 937	6 766
Ajustements de change	2 220	(199)	16 748	3	18 968	(196)
Autres recettes	889	675	259	276	1 148	951
TOTAL, RECETTES	7 418	5 051	51 687	35 441	59 105	40 492
DEPENSES	6 924	4 429	68 817	42 088	75 741	46 517
EXCEDENT (DEFICIT) DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DEPENSES	494	622	(17 130)	(6 647)	(16 636)	(6 025)
Virement de l'excédent 1998-99			-	22 904	-	22 904
Virement de l'excédent 2000-01						
Au Fonds pour les systèmes informatiques			5 940	-	5 940	-
D'un montant provenant des crédits ouverts sur l'excédent 2000-01			48 999	-	48 999	-
Au Fonds pour le bâtiment et le logement	3 267	-			3 267	-
RESERVES ET SOLDE DES FONDS EN DEBUT D'EXERCICE	9 765	9 143	62 689	46 432	72 454	55 575
RESERVES ET SOLDE DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	13 526	9 765	100 498	62 689	114 024	72 454

Tableau 1.1.3.1 - Recettes et dépenses, évolution des réserves et solde des fonds
Fonds de fonctionnement - (Autres fonds)
pour l'exercice biennal ayant pris fin le 31 décembre 2003
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	Fonds pour le bâtiment et le logement (1)		Fonds d'avances remboursables pour les publications		Caisse d'indemnisation		Fonds de réserve pour les comptes extrabudgétaires		Fonds d'assurance cautionnement		Fonds de versements spéciaux		Fonds du Prix Nobel de la Paix		TOTAL	
	2002-03	2000-01	2002-03	2000-01	2002-03	2000-01	2002-03	2000-01	2002-03	2000-01	2002-03	2000-01	2002-03	2000-01	2002-03	2000-01
RECETTES																
Autres recettes/recettes accessoires:																
Activités productrices de recettes	526	460	2 848	2 834											3 374	3 294
Crédits provenant d'autres fonds	213	217			362	302					112	131			687	650
Produit des placements, intérêts compris	152	179	3	105	20	55			38	144	15	60	20	88	248	631
Ajustements de change	2 220	(199)													2 220	(199)
Autres recettes			69	-	820	675									889	675
TOTAL, RECETTES	3 111	657	2 920	2 939	1 202	1 032	-	-	38	144	127	191	20	88	7 418	5 051
DEPENSES	2 217	141	3 443	3 218	1 120	963					119	68	25	39	6 924	4 429
EXCEDENT (DEFICIT) DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DEPENSES	894	516	(523)	(279)	82	69	-	-	38	144	8	123	(5)	49	494	622
Virement de l'excédent 2000-01 (2)	3 267	-													3 267	-
RESERVES ET SOLDE DES FONDS EN DEBUT D'EXERCICE	6 574	6 058	684	963	281	212	25	25	1 142	998	436	313	623	574	9 765	9 143
RESERVES ET SOLDE DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	10 735	6 574	161	684	363	281	25	25	1 180	1 142	444	436	618	623	13 526	9 765

(1) Le fonds est en francs suisses. En conséquence, les soldes de fonds sont valorisés en dollars des Etats-Unis au taux de change comptable mensuel de l'ONU en vigueur le dernier mois de chaque exercice.
(2002-03: 1,30 franc suisse pour un dollar E.-U. en décembre 2003; 2000-01: 1,65 franc suisse pour 1 dollar E.-U. en décembre 2001).

(2) A sa 90^e session (2002), la Conférence Internationale du Travail a décidé, par dérogation à l'article 18.2 du Règlement financier, de prélever 90 801 000 francs suisses de l'excédent 2000-01 pour les activités prioritaires et des investissements limités dans le temps. Du montant prélevé, 4 867 500 francs suisses ont été alloués au Fonds pour le bâtiment et le logement.

**Tableau 1.1.3.2 - Recettes et dépenses , évolution des réserves et solde des fonds:
Fonds de fonctionnement - (Autres fonds)
pour l'exercice biennal ayant pris fin le 31 décembre 2003
(en milliers de dollars des Etats-Unis)**

	Appui au programme		Compte des indemnités de fin de contrat (1)		Crédits ouverts sur l'excédent de trésorerie de 1990-91 (2)		Crédits ouverts sur l'excédent de trésorerie de 1992-93 (2)		Fonds pour les systèmes informatiques		Crédits ouverts sur l'excédent de trésorerie de 2000-01 (3)		TOTAL	
	2002-03	2000-01	2002-03	2000-01	2002-03	2000-01	2002-03	2000-01	2002-03	2000-01	2002-03	2000-01	2002-03	2000-01
RECETTES														
Autres recettes/recettes accessoires:														
Crédits provenant d'autres fonds			5 906	5 318					-	5			5 906	5 323
Bénéfices tirés de services rendus (4)	27 085	23 704											27 085	23 704
Produit des placements, intérêts compris	428	2 393	578	3 122	6	16	26	96	266	508	385	-	1 689	6 135
Ajustements de change	1	-			128	(23)	627	(252)	6 315	278	9 677	-	16 748	3
Autres recettes accessoires	259	276											259	276
TOTAL, RECETTES	27 773	26 373	6 484	8 440	134	(7)	653	(156)	6 581	791	10 062	-	51 687	35 441
TOTAL, DEPENSES	30 361	27 392	6 930	12 134	-	159	-	2 246	16 688	157	14 838	-	68 817	42 088
EXCEDENT (DEFICIT) DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DEPENSES	(2 588)	(1 019)	(446)	(3 694)	134	(166)	653	(2 402)	(10 107)	634	(4 776)	-	(17 130)	(6 647)
Virement de l'excédent de 1998-99									-	22 904			-	22 904
Virement de l'excédent de 2000-01 (3)									5 940	-			5 940	-
Au Fonds pour les systèmes informatiques											48 999	-	48 999	-
D'un montant provenant des crédits ouverts sur l'excédent 2000-01														
RESERVES ET SOLDE DES FONDS EN DEBUT D'EXERCICE	17 721	18 740	18 642	22 336	470	636	2 318	4 720	23 538	-	-	-	62 689	46 432
RESERVES ET SOLDE DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	15 133	17 721	18 196	18 642	604	470	2 971	2 318	19 371	23 538	44 223	-	100 498	62 689

- (1) Le montant estimatif des engagements pour les indemnités de fin de contrat au 31 décembre 2003 était de 98,7 millions de dollars. Le fonds des indemnités de fin de contrat sert à financer les indemnités de rapatriement et autres indemnités statutaires à payer en fin de contrat conformément aux articles 11.4, 11.5 et 11.6 du Statut du personnel. Il est alimenté par une provision, incluse dans le coût du personnel, à raison de 3,5 pour cent du traitement de base des fonctionnaires réunissant les conditions requises et par les intérêts produits par le fonds.
- (2) Approuvés par la Conférence Internationale du Travail respectivement à ses 79e (1992) et 81e (1994) sessions. Les comptes sont en francs suisses. En conséquence, les soldes des fonds sont valorisés en dollars des Etats Unis au taux de change comptable mensuel de l'ONU en vigueur à la fin de l'exercice (2002-03: 1,30 franc suisse pour 1 dollar E.-U. en décembre 2003; 2000-01: 1,65 franc suisse pour 1 dollar E.-U. en décembre 2001).
- (3) A sa 90^e session (2002), la Conférence Internationale du Travail a décidé, par dérogation à l'article 18.2 du Règlement financier, de prélever 90 801 000 francs suisses de l'excédent 2000-01 pour les activités prioritaires et des investissements limités dans le temps. Du montant prélevé, 8 850 000 francs suisses ont été alloués au Fonds pour les systèmes informatiques.
- (4) Comprend des intérêts s'élevant à 574 209 dollars courus sur le solde des fonds extrabudgétaires pour la coopération technique qui ne sont pas spécifiquement attribuables aux donateurs. (2000-01: 2.8 millions de dollars).

**Tableau 1.2.1 - Contributions des Etats Membres et montants dus au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT - Sommaire (en francs suisses)
pour l'exercice biennal ayant pris fin le 31 décembre 2003**

Détails	Solde dû au 01.01.02 (1)	Contributions fixées pour 2002-03	Total des Montants dus	Montants reçus ou crédités (2)			Solde dû au 31.12.03
				2002	2003	Total	
A. Contributions fixées pour l'exercice 2002-03:							
2002 - Dans le cadre du budget		384 125 400	384 125 400	334 813 998	33 599 854	368 413 852	15 711 548
2003 - Dans le cadre du budget		384 127 757	384 127 757		311 615 046	311 615 046	72 512 711
Total des contributions fixées pour l'exercice 2002-03		768 253 157	768 253 157	334 813 998	345 214 900	680 028 898	88 224 259
B. Contributions dues par les Etats membres au titre d'exercices antérieurs	119 917 630		119 917 630	65 658 230	7 360 217	73 018 447	46 899 183
C. Montants dus par des Etats Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT	6 733 985		6 733 985	23 452	23 452	46 904	6 687 081
Total des contributions fixées et des montants dus au titre d'exercices antérieurs	126 651 615		126 651 615	65 681 682	7 383 669	73 065 351	53 586 264
Total pour 2002 - 03	126 651 615	768 253 157	894 904 772	400 495 680	352 598 569	753 094 249	141 810 523
Total pour 2000 - 01	227 135 227	715 210 897	942 346 124	352 593 540	463 100 969	815 694 509	126 651 615

Solde dû en dollars des E.-U. au taux de change mensuel fixé pour décembre 2003 pour les opérations de l'ONU (1.30 francs suisses pour 1 dollar des E.-U.)

109 085 018

(1) Ne comprend pas les contributions fixées pour 2002.

(2) Comprend les montants portés au crédit des Etats Membres au titre:

	<u>2002</u>	<u>2003</u>
Du système d'incitation au prompt versement des contributions respectivement pour 2000 et 2001	858 278	6 908 477
Des excédents de trésorerie accumulés au cours des exercices précédents	1 195 575	7 079 331
De la moitié de la prime nette accumulée au cours des exercices précédents	<u>3 741 810</u>	<u>4 485 496</u>
Total des montants crédités	<u>5 795 663</u>	<u>18 473 304</u>

Tableau 1.2.1.1 - Contributions des Etats Membres et montants dus au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT - Détail (en francs suisses)
pour l'exercice biennal ayant pris fin le 31 décembre 2003

Etats	Contributions fixées pour 2002-03							Contributions fixées pour des exercices antérieurs					total dû au 31.12.03	
	2002				2003			solde dû as at 31.12.03	solde dû au 01.01.02	montant reçu ou crédité		solde dû au 31.12.03		Année civile de contribution
	%	Montant	en 2002	en 2003	Contributions fixées %	Montant	Montant reçu ou crédité en 2003			en 2002	en 2003			
Afghanistan	0,00700	26 889	-	26 889	0,00900	34 571	34 571	-	164 933	-	164 933	-	-	-
Afrique du Sud	0,40500	1 555 708	1 555 708	-	0,40200	1 544 184	1 544 184	-	-	-	-	-	-	-
Albanie (1)	0,00300	11 524	11 524	-	0,00300	11 524	11 524	-	-	-	-	-	-	-
Algérie	0,07000	268 888	397	268 491	0,06900	265 046	265 046	-	-	-	-	-	-	-
Allemagne	9,69500	37 240 957	37 240 957	-	9,62000	36 952 863	36 952 863	-	-	-	-	-	-	-
Angola	0,00200	7 683	7 683	-	0,00200	7 683	7 683	-	-	-	-	-	-	-
Antigua-et-Barbuda (2)	0,00200	7 683	-	-	0,00200	7 683	-	15 366	252 735	-	-	252 735	1991-02	268 101
Arabie saoudite	0,55000	2 112 690	2 112 690	-	0,54600	2 097 325	2 097 325	-	-	-	-	-	-	-
Argentine	1,14100	4 382 871	109 913	-	1,13100	4 344 458	-	8 617 416	2 531 566	277 500	1 245 000	1 009 066	2001-02	9 626 482
Arménie (2)	0,00200	7 683	-	-	0,00200	7 683	-	15 366	1 927 983	-	7 683	1 920 300	1992-02	1 935 666
Australie	1,61500	6 203 625	6 203 625	-	1,60200	6 153 689	6 153 689	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	0,93900	3 606 938	3 606 938	-	0,93200	3 580 049	3 580 049	-	-	-	-	-	-	-
Azerbaïdjan (2)	0,00400	15 365	-	-	0,00400	15 365	-	30 730	3 701 120	-	130 797	3 570 323	1992-02	3 601 053
Bahamas	0,01200	46 095	46 095	-	0,01200	46 095	46 095	-	-	-	-	-	-	-
Bahreïn	0,01800	69 143	69 143	-	0,01800	69 143	69 143	-	-	-	-	-	-	-
Bangladesh	0,01000	38 413	38 413	-	0,01000	38 413	3 648	34 765	-	-	-	-	-	34 765
Barbade	0,00900	34 571	10 498	24 073	0,00900	34 571	7 540	27 031	27 575	27 575	-	-	-	27 031
Bélarus (1)	0,01900	72 984	1 077	71 907	0,01900	72 984	3 729	69 255	2 538 906	133 000	180 146	2 225 760	1995-97	2 295 015
Belgique	1,12100	4 306 046	4 306 046	-	1,11200	4 271 474	4 271 474	-	-	-	-	-	-	-
Beize	0,00100	3 841	3 841	-	0,00100	3 841	3 841	-	-	-	-	-	-	-
Bénin	0,00200	7 683	7 109	-	0,00200	7 683	-	8 257	392	392	-	-	2002	8 257
Bolivie	0,00800	30 730	1 264	26 073	0,00800	30 730	-	34 123	33 928	29 574	4 354	-	2002	34 123
Bosnie-Herzégovine	0,00400	15 365	-	15 365	0,00400	15 365	15 365	-	501 893	-	501 893	-	-	-
Botswana	0,01000	38 413	38 413	-	0,01000	38 413	38 413	-	-	-	-	-	-	-
Brésil	2,06100	7 916 824	240 928	-	2,35300	9 038 471	-	16 714 367	9 781 665	4 302 498	314 200	5 164 967	2001-02	21 879 334
Bulgarie	0,01300	49 936	49 936	-	0,01300	49 936	49 936	-	-	-	-	-	-	-
Burkina Faso	0,00200	7 683	7 683	-	0,00200	7 683	7 683	-	-	-	-	-	-	-
Burundi	0,00100	3 841	3 841	-	0,00100	3 841	-	3 841	7 152	7 152	-	-	-	3 841
Cambodge (1)	0,00200	7 683	2 680	5 003	0,00200	7 683	7 683	-	351 800	27 062	27 062	297 676	1983-94	297 676
Cameroun	0,00900	34 571	34 571	-	0,00900	34 571	3 701	30 870	3 701	-	-	-	-	30 870
Canada	2,54000	9 756 785	9 756 785	-	2,51900	9 676 119	9 676 119	-	-	-	-	-	-	-
Cap-Vert (1)	0,00100	3 841	60	3 781	0,00100	3 841	3 841	-	104 634	6 529	6 549	91 556	1994-96	91 556
Chili	0,18400	706 791	706 324	467	0,20900	802 822	471 301	331 521	-	-	-	-	-	331 521
Chine	1,52100	5 842 547	5 000 090	842 457	1,50900	5 796 452	169 826	5 626 626	-	-	-	-	-	5 626 626
Chypre	0,03700	142 126	142 126	-	0,03700	142 126	142 126	-	-	-	-	-	-	-
Colombie	0,16800	645 331	645 331	-	0,19800	760 568	439 186	321 382	-	-	-	-	-	321 382
Comores (2)	0,00100	3 841	-	-	0,00100	3 841	-	7 682	518 304	-	-	518 304	1980-02	525 986
Congo	0,00100	3 841	-	3 329	0,00100	3 841	-	4 353	32 874	-	32 874	-	2002	4 353
Corée, République de	1,83800	7 060 225	7 060 225	-	1,82300	7 002 606	7 002 606	-	-	-	-	-	-	-
Costa Rica	0,02000	76 825	76 825	-	0,01900	72 984	72 984	-	-	-	-	-	-	-
Côte d'Ivoire	0,00900	34 571	34 571	-	0,00900	34 571	453	34 118	32 208	32 208	-	-	-	34 118
Croatie	0,03800	145 968	145 968	-	0,03800	145 968	145 968	-	203 874	203 874	-	-	-	-
Cuba	0,02900	111 396	111 396	-	0,02900	111 396	92 479	18 917	40 060	40 060	-	-	-	18 917
Danemark	0,74300	2 854 052	2 854 052	-	0,73800	2 834 845	2 834 845	-	-	-	-	-	-	-
Djibouti (2)	0,00100	3 841	342	-	0,00100	3 841	-	7 340	84 277	-	-	84 277	1995-96 +98-02	91 617
Dominique	0,00100	3 841	-	3 841	0,00100	3 841	3 841	-	5 543	-	5 543	-	-	-
Egypte	0,08000	307 300	307 300	-	0,08000	307 300	307 300	-	-	-	-	-	-	-
El Salvador	0,01800	69 143	69 143	-	0,01800	69 143	2 956	66 187	-	-	-	-	-	66 187
Emirats arabes unis	0,20100	772 092	772 092	-	0,19900	764 410	764 410	-	-	-	-	-	-	-
Equateur	0,02400	92 190	78 766	13 424	0,02400	92 190	84 459	7 731	190 575	190 575	-	-	-	7 731
Erythrée	0,00100	3 841	3 841	-	0,00100	3 841	-	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	2,50000	9 603 135	9 603 135	-	2,48034	9 527 616	9 527 616	-	-	-	-	-	-	-

Etats	Contributions fixées pour 2002-03								Contributions fixées pour des exercices antérieurs					total dû au 31.12.03	
	2002				2003				solde dû as at 31.12.03	solde dû au 01.01.02	montant reçu ou crédité		solde dû au 31.12.03		Année civile de contribution
	Contributions fixées		montant reçu ou crédité		Contributions fixées		Montant reçu ou crédité en 2003				en 2002	en 2003			
	%	Montant	en 2002	en 2003	%	Montant	en 2003								
Estonie	0,01000	38 413	38 413	-	0,01000	38 413	38 413	-	-	-	-	-	-	-	
Etats-Unis	22,00000	84 507 587	68 517 269	15 990 318	22,00000	84 507 588	51 625 350	32 882 238	50 431 429	50 431 429	-	-	-	32 882 238	
Ethiopie	0,00400	15 365	15 365	-	0,00400	15 365	15 365	-	-	-	-	-	-	-	
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	0,00600	23 048	-	23 048	0,00600	23 048	-	23 048	75 173	-	75 173	-	-	23 048	
Fidji (les)	0,00400	15 365	100	15 265	0,00400	15 365	15 365	-	-	-	-	-	-	-	
Finlande	0,51800	1 989 770	1 989 770	-	0,51400	1 974 405	1 974 405	-	-	-	-	-	-	-	
France	6,41700	24 649 326	24 649 326	-	6,36700	24 457 264	24 457 264	-	-	-	-	-	-	-	
Gabon	0,01400	53 778	22 860	30 918	0,01400	53 778	20 232	33 546	26 344	26 344	-	-	-	33 546	
Gambie (2)	0,00100	3 841	-	-	0,00100	3 841	-	7 682	52 534	-	3 828	48 706	1997-02	56 388	
Géorgie (2)	0,00500	19 206	-	-	0,00500	19 206	-	38 412	3 015 749	-	-	3 015 749	1993-02	3 054 161	
Ghana	0,00500	19 206	117	-	0,00500	19 206	98	38 197	20 389	-	15 032	5 357	2001-02	43 554	
Grèce	0,53500	2 055 071	53 247	2 001 824	0,53100	2 039 706	72 885	1 966 821	350 401	-	350 401	-	-	1 966 821	
Grenade	0,00100	3 841	3 841	-	0,00100	3 841	3 841	-	-	-	-	-	-	-	
Guatemala	0,02600	99 873	99 873	-	0,02600	99 873	99 873	-	-	-	-	-	-	-	
Guinée	0,00300	11 524	4 886	-	0,00300	11 524	-	18 162	83 836	83 836	-	-	2002	18 162	
Guinée équatoriale	0,00100	3 841	3 496	-	0,00100	3 841	-	4 186	18 145	18 145	-	-	2002	4 186	
Guinée-Bissau (1)	0,00100	3 841	3 841	-	0,00100	3 841	-	3 841	253 944	29 770	-	224 174	1992-01	228 015	
Guyana	0,00100	3 841	3 841	-	0,00100	3 841	3 841	-	-	-	-	-	-	-	
Haïti	0,00200	7 683	982	-	0,00200	7 683	-	14 384	3 954	-	-	3 954	2001-02	18 338	
Honduras	0,00400	15 365	15 365	-	0,00500	19 206	19 206	-	-	-	-	-	-	-	
Hongrie	0,11900	457 109	457 109	-	0,11800	453 268	453 268	-	-	-	-	-	-	-	
Iles Salomon (2)	0,00100	3 841	703	-	0,00100	3 841	-	6 979	10 538	-	-	10 538	1999-02	17 517	
Inde	0,33900	1 302 185	1 302 185	-	0,33600	1 290 661	1 290 661	-	-	-	-	-	-	-	
Indonésie	0,19800	760 568	23 872	704 965	0,19700	756 727	-	788 458	1 165 174	522 329	642 845	-	2002	788 458	
Iran, République islamique d'	0,23200	891 171	4 018	887 153	0,26800	1 029 456	20 000	1 009 456	1 337 274	915 032	422 242	-	-	1 009 456	
Iraq (2)	0,10000	384 125	-	-	0,13400	514 728	-	898 853	4 753 474	-	-	4 753 474	1988-02	5 652 327	
Irlande	0,29200	1 121 646	1 121 646	-	0,29000	1 113 964	1 113 964	-	-	-	-	-	-	-	
Islande	0,03200	122 920	122 920	-	0,03200	122 920	122 920	-	-	-	-	-	-	-	
Israël	0,41200	1 582 597	2 336	93 701	0,40900	1 571 073	-	3 057 633	2 458 767	1 382 928	1 075 839	-	2002	3 057 633	
Italie	5,02600	19 306 142	17 088 512	2 217 630	4,98753	19 158 370	17 664 735	1 493 635	-	-	-	-	-	1 493 635	
Jamahiriya arabe libyenne	0,06600	253 523	26 324	227 199	0,06600	253 523	201 153	52 370	728 628	716 181	12 447	-	-	52 370	
Jamaïque	0,00400	15 365	15 365	-	0,00400	15 365	15 365	-	-	-	-	-	-	-	
Japon	19,36900	74 401 248	65 182 967	9 218 281	19,21804	73 821 373	64 603 092	9 218 281	-	-	-	-	-	9 218 281	
Jordanie	0,00800	30 730	30 730	-	0,00800	30 730	30 730	-	-	-	-	-	-	-	
Kazakhstan (1)	0,02800	107 555	107 347	208	0,02700	103 714	103 714	-	4 912 306	280 269	257 335	4 374 702	1994-99	4 374 702	
Kenya	0,00800	30 730	30 730	-	0,00800	30 730	30 730	-	-	-	-	-	-	-	
Kirghizistan (2)	0,00100	3 841	-	-	0,00100	3 841	-	7 682	1 117 067	-	-	1 117 067	1992-02	1 124 749	
Kiribati	0,00100	3 841	3 773	68	0,00100	3 841	3 841	-	36	36	-	-	-	-	
Koweït	0,14600	560 823	560 823	-	0,14500	556 982	556 982	-	-	-	-	-	-	-	
Lesotho	0,00100	3 841	3 841	-	0,00100	3 841	-	-	6 060	6 060	-	-	-	-	
Lettonie (1)	0,01000	38 413	38 413	-	0,01000	38 413	6 541	31 872	1 006 880	143 840	91 843	771 197	1996-98	803 069	
Liban	0,01200	46 095	46 095	-	0,01200	46 095	3 767	42 328	5 283	5 283	-	-	-	42 328	
Libéria (1)	0,00100	3 841	3 841	-	0,00100	3 841	3 841	-	229 505	14 966	11 919	202 620	1992-99	202 620	
Lituanie	0,01700	65 301	65 301	-	0,01700	65 301	34 162	31 139	-	-	-	-	-	31 139	
Luxembourg	0,07900	303 459	1 836	301 623	0,07900	303 459	303 459	-	-	-	-	-	-	-	
Madagascar	0,00300	11 524	1 056	10 468	0,00300	11 524	11 524	-	6 771	5 906	865	-	-	-	
Malaisie	0,23300	895 012	895 012	-	0,23100	887 330	887 330	-	-	-	-	-	-	-	
Malawi	0,00200	7 683	7 683	-	0,00200	7 683	7 683	-	9 636	9 636	-	-	-	-	
Mali	0,00200	7 683	7 683	-	0,00200	7 683	7 484	199	-	-	-	-	-	199	
Malte	0,01500	57 619	57 619	-	0,01500	57 619	57 619	-	-	-	-	-	-	-	
Maroc	0,04400	169 015	1 208	167 807	0,04300	165 174	165 174	-	-	-	-	-	-	-	
Maurice	0,01100	42 254	42 254	-	0,01100	42 254	42 254	-	-	-	-	-	-	-	
Mauritanie	0,00100	3 841	3 264	577	0,00100	3 841	3 441	400	182	182	-	-	-	400	
Mexique	1,07800	4 140 872	4 140 872	-	1,06900	4 106 300	4 106 300	-	-	-	-	-	-	-	
Moldova, République de (2)	0,00200	7 683	-	-	0,00200	7 683	-	15 366	2 706 883	-	-	2 706 883	1992-02	2 722 249	
Mongolie	0,00100	3 841	893	2 948	0,00100	3 841	3 841	-	7 152	-	7 152	-	-	-	

Etats	Contributions fixées pour 2002-03							Contributions fixées pour des exercices antérieurs					total dû au 31.12.03	
	2002				2003			solde dû as at 31.12.03	solde dû au 01.01.02	montant reçu ou crédité		solde dû au 31.12.03		Année civile de contribution
	Contributions fixées		montant reçu ou crédité		Contributions fixées		Montant reçu ou crédité en 2003			en 2002	en 2003			
%	Montant	en 2002	en 2003	%	Montant									
Mozambique	0,00100	3 841	3 841	-	0,00100	3 841	-	3 841	76	76	-	-	-	3 841
Myanmar	0,01000	38 413	233	38 180	0,01000	38 413	38 413	-	-	-	-	-	-	-
Namibie	0,00700	26 889	26 889	-	0,00700	26 889	26 889	-	-	-	-	-	-	-
Népal	0,00400	15 365	1 041	-	0,00400	15 365	761	28 928	-	-	-	-	2002	28 928
Nicaragua	0,00100	3 841	3 841	-	0,00100	3 841	2 976	865	-	-	-	-	-	865
Niger	0,00100	3 841	982	-	0,00100	3 841	-	6 700	10 430	-	4 299	6 131	2001-02	12 831
Nigéria	0,05500	211 269	211 269	-	0,06700	257 364	257 364	-	-	-	-	-	-	-
Norvège	0,64200	2 466 085	2 466 085	-	0,63600	2 443 037	2 443 037	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelle-Zélande	0,23900	918 060	918 060	-	0,23700	910 377	-	-	-	-	-	-	-	-
Oman	0,06100	234 316	234 316	-	0,06000	230 475	230 475	-	146 547	146 547	-	-	-	-
Ouganda	0,00500	19 206	19 206	-	0,00500	19 206	7 864	11 342	-	-	-	-	-	11 342
Ouzbékistan (2)	0,01100	42 254	-	-	0,01100	42 254	-	84 508	1 210 637	-	-	1 210 637	1996-02	1 295 145
Pakistan	0,06000	230 475	8 775	160 945	0,06000	230 475	-	291 230	212 645	193 075	19 570	-	2002	291 230
Panama	0,01800	69 143	69 143	-	0,01800	69 143	69 143	-	-	-	-	-	-	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,00600	23 048	1 426	21 622	0,00600	23 048	23 048	-	-	-	-	-	-	-
Paraguay (2)	0,01600	61 460	-	-	0,01600	61 460	-	122 920	764 142	-	32 609	731 533	1974-90+98-02	854 453
Pays-Bas	1,72400	6 622 322	6 622 322	-	1,71100	6 572 386	6 572 386	-	-	-	-	-	-	-
Pérou	0,11700	449 427	11 378	-	0,11600	445 585	-	883 634	692 857	400 333	-	292 524	2001-02	1 176 158
Philippines	0,09900	380 284	264 126	116 158	0,09800	376 443	73 752	302 691	154 483	154 483	-	-	-	302 691
Pologne (1)	0,31400	1 206 154	1 206 154	-	0,37200	1 428 946	1 428 946	-	4 745 649	790 942	790 942	3 163 765	1985-87	3 163 765
Portugal	0,45900	1 763 136	1 763 136	-	0,45500	1 747 771	1 747 771	-	2 995 660	2 995 660	-	-	-	-
Qatar	0,03300	126 761	126 761	-	0,03300	126 761	126 761	-	-	-	-	-	-	-
République arabe syrienne	0,08000	307 300	307 300	-	0,07900	303 459	303 459	-	-	-	-	-	-	-
République centrafricaine (1)	0,00100	3 841	236	3 605	0,00100	3 841	3 841	-	159 685	11 381	7 805	140 499	1994-00	140 499
République démocratique du Congo (1)	0,00400	15 365	15 365	-	0,00400	15 365	15 365	-	147 959	29 590	29 590	88 779	1997-00	88 779
République démocratique pop. Lao (2)	0,00100	3 841	-	-	0,00100	3 841	-	7 682	70 730	41 527	-	29 203	1998-02	36 885
République dominicaine	0,02200	84 508	84 508	-	0,02200	84 508	84 508	-	293 240	145 000	148 240	-	-	-
République tchèque	0,16900	649 172	649 172	-	0,20000	768 251	768 251	-	-	-	-	-	-	-
Roumanie	0,05800	222 793	222 793	-	0,05700	218 951	218 951	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	5,49400	21 103 848	21 103 848	-	5,45100	20 938 676	20 938 676	-	-	-	-	-	-	-
Russie, Fédération de	1,18200	4 540 362	4 530 003	10 359	1,18200	4 540 362	4 162 947	377 415	-	-	-	-	-	377 415
Rwanda	0,00100	3 841	3 841	-	0,00100	3 841	3 841	-	3 576	3 576	-	-	-	-
Sainte-Lucie	0,00200	7 683	7 683	-	0,00200	7 683	268	7 415	-	-	-	-	-	7 415
Saint-Kitts-et-Nevis	0,00100	3 841	3 841	-	0,00100	3 841	5	3 836	1 506	1 506	-	-	-	3 836
Saint-Marin	0,00200	7 683	7 683	-	0,00200	7 683	7 683	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,00100	3 841	3 841	-	0,00100	3 841	-	3 841	6 114	6 114	-	-	-	3 841
Sao Tomé-et-Principe (2)	0,00100	3 841	-	-	0,00100	3 841	-	7 682	214 439	-	-	214 439	1992-02	222 121
Sénégal	0,00500	19 206	19 206	-	0,00500	19 206	19 206	-	13	13	-	-	-	-
Serbie-et-Monténégro	0,02000	76 825	76 825	-	0,01900	72 984	-	72 984	81 177	81 177	-	-	-	72 984
Seychelles	0,00200	7 683	893	-	0,00200	7 683	-	14 473	13 943	-	9 692	4 251	2001-02	18 724
Sierra Leone (2)	0,00100	3 841	551	-	0,00100	3 841	-	7 131	411 697	-	2 799	408 898	1984-02	416 029
Singapour	0,39000	1 498 089	1 498 089	-	0,38700	1 486 565	1 486 565	-	-	-	-	-	-	-
Slovaquie	0,04200	161 333	-	-	0,04200	161 333	-	-	-	-	-	-	-	-
Slovénie	0,08000	307 300	307 300	-	0,08000	307 300	307 300	-	-	-	-	-	-	-
Somalie (2)	0,00100	3 841	-	-	0,00100	3 841	-	7 682	351 638	-	-	351 638	1988-02	359 320
Soudan	0,00600	23 048	89	22 959	0,00600	23 048	14 730	8 318	51 559	49 317	2 242	-	-	8 318
Sri Lanka	0,01600	61 460	61 460	-	0,01600	61 460	61 460	-	-	-	-	-	-	-
Suède	1,01900	3 914 238	3 914 238	-	1,01109	3 883 853	3 883 853	-	-	-	-	-	-	-
Suisse	1,25500	4 820 774	4 820 774	-	1,25400	4 816 932	4 816 932	-	-	-	-	-	-	-
Suriname	0,00200	7 683	-	-	0,00200	7 683	-	15 366	40 697	27 586	-	13 111	2001-02	28 477
Swaziland	0,00200	7 683	7 683	-	0,00200	7 683	7 683	-	-	-	-	-	-	-
Tadjikistan (2)	0,00100	3 841	-	-	0,00100	3 841	-	7 682	583 720	12 250	10 436	561 034	1994-02	568 716
Tanzanie, République-Unie de	0,00400	15 365	14 737	628	0,00400	15 365	15 004	361	-	-	-	-	-	361
Tchad	0,00100	3 841	-	3 841	0,00100	3 841	3 841	-	141 191	127 935	13 256	-	-	-
Thaïlande	0,25000	960 314	960 314	-	0,29000	1 113 964	1 113 964	-	-	-	-	-	-	-
Togo (2)	0,00100	3 841	-	-	0,00100	3 841	-	7 682	230 147	-	-	230 147	1992-02	237 829

Etats	Contributions fixées pour 2002-03							Contributions fixées pour des exercices antérieurs					total dû au 31.12.03	
	2002				2003			solde dû as at 31.12.03	solde dû au 01.01.02	montant reçu ou crédité		solde dû au 31.12.03		Année civile de contribution
	Contributions fixées		montant reçu ou crédité		Contributions fixées		Montant reçu ou crédité			en 2002				
%	Montant	en 2002	en 2003	%	Montant	en 2003			en 2002	en 2003				
Trinité-et-Tobago	0,01600	61 460	61 460	-	0,01600	61 460	54 949	6 511	-	-	-	-	6 511	
Tunisie	0,03000	115 238	105 122	10 116	0,02900	111 396	108 554	2 842	-	-	-	-	2 842	
Turkménistan (2)	0,00300	11 524	-	-	0,00300	11 524	-	23 048	837 330	-	-	837 330	1993-02 860 378	
Turquie	0,43700	1 678 628	1 678 628	-	0,43300	1 663 263	1 663 263	-	-	-	-	-	-	
Ukraine (1)	0,05200	199 745	199 745	-	0,05200	199 745	199 745	-	6 856 897	527 454	527 454	5 801 989	1997-99 5 801 989	
Uruguay	0,08000	307 300	6 470	-	0,07900	303 459	-	604 289	168 079	-	168 079	-	2002 604 289	
Vanuatu	0,00000	-	-	-	0,00100	2 357	-	2 357	-	-	-	-	2 357	
Venezuela	0,20700	795 140	43 866	-	0,20500	787 457	14 857	1 523 874	443 890	-	-	443 890	2001-02 1 967 764	
Viet Nam (1)	0,01300	49 936	49 936	-	0,01600	61 460	61 460	-	-	-	-	-	-	
Yémen	0,00700	26 889	26 013	876	0,00600	23 048	22 125	923	-	-	-	-	923	
Zambie	0,00200	7 683	-	7 683	0,00200	7 683	3 568	4 115	-	-	-	-	4 115	
Zimbabwe	0,00800	30 730	-	3 781	0,00800	30 730	-	57 679	47 766	42 517	5 249	-	2002 57 679	
TOTAL : Etats membres	100,00000	384 125 400	334 813 998	33 599 854	100,00100	384 127 757	311 615 046	88 224 259	119 917 630	65 658 230	7 360 217	46 899 183	135 123 442	
<i>Montants dus par des Etats membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT</i>														
Albanie (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	45 046	11 262	11 262	22 522	1966 22 522	
Ex. Rép. De Yougoslavie (4)	-	-	-	-	-	-	-	-	6 370 623	-	-	6 370 623	1989-01 6 370 623	
Paraguay	-	-	-	-	-	-	-	-	245 066	-	-	245 066	1937 245 066	
Viet Nam (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	73 250	12 190	12 190	48 870	1984-85 48 870	
Total - Montants dus par des Etats Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT									6 733 985	23 452	23 452	6 687 081	6 687 081	
TOTAL	100,00000	384 125 400	334 813 998	33 599 854	100,00100 (3)	384 127 757	311 615 046	88 224 259	126 651 615	65 681 682	7 383 669	53 586 264	141 810 523	

(1) Arrangements financiers

Les Etats énumérés ci-après ont conclu des arrangements financiers pour le règlement de leurs arriérés de contributions.

<u>Etat Membre</u>	<u>Session de la conférence à laquelle l'arrangement financier a été approuvé</u>	
Albanie	81e	(1994)
Bélarus	86e	(1998)
Cambodge	82e	(1995)
Cap-Vert	85e	(1997)
République Centrafricaine	89e	(2001)
Rep. Dem du Congo	89e	(2001)
Guinée-Bissau	90e	(2002)
Kazakhstan	88e	(2000)
Lettonie	87e	(1999)
Liberia	88e	(2000)
Pologne	75e	(1988)
Ukraine	88e	(2000)
Viet Nam	81e	(1994)

(2) Etats Membres soumis aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 13 de la Constitution

Les arriérés de contribution de ces Etats Membres atteignent un montant égal ou supérieur à la somme des contributions dues au titre des deux années entières écoulées (2001-2002)
Chacun de ces Etats Membres a donc perdu le droit de vote, conformément aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 13 de la constitution de l'Organisation.

(3) Y compris Vanuatu, qui est devenu membre de l'Organisation le 22 mai 2003.**Statut de la République fédérale socialiste de Yougoslavie****(4) L'ancienne République fédérale socialiste de Yougoslavie a été rayée de la liste des Etats Membres le 24 novembre 2000.**

Tableau 2.1 - Recettes et dépenses, évolution des réserves et solde des fonds
Autres fonds gérés par l'OIT - (Fonds ayant un budget approuvé)
pour l'exercice biennal ayant pris fin le 31 décembre 2003
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	Institut international d'études sociales (IIES) (Note 26)								Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR) (Note 27)			Centre international d'informations de sécurité et santé au travail (CIS) (Note 28)			TOTAL		
	Compte courant		Fonds de dotation		Autres fonds (1)		Total		2002-03	2000-01		2002-03	2000-01		2002-03	2000-01	
	2002-03	2000-01	2002-03	2000-01	2002-03	2000-01	2002-03	2000-01	Chiffres	Chiffres		Chiffres	Chiffres				
	Budget	effectifs							effectifs	Budget	effectifs	effectifs	Budget	effectifs	effectifs	Budget	effectifs
RECETTES																	
Contributions volontaires			-	5			-	5	550	418	564		106	90	524	659	
Autres contributions		-	180				-	180							-	180	
Autres recettes/recettes accessoires:																	
Activités productrices de recettes	20	6	16				6	16	30	28	64	385	350	300	384	380	
Crédits provenant d'autres fonds																	
Fonds de dotation	98	51	103				51	103							51	103	
Budget ordinaire de l'OIT	4 499	4 015	5 227				4 015	5 227	1 696	1 696	1 740	2 215	2 035	2 220	7 746	9 187	
Produit des placements, intérêts compris	300	172	722	15	(768)	13	200	(114)		15	73		9	18	224	(23)	
Ajustements de change				28	(22)	3	31	(33)		(7)	12		114	(54)	138	(75)	
Autres recettes	-	55	30	2	-		57	30	40	16	71		2		75	101	
TOTAL, RECETTES	4 917	4 299	6 278	45	(785)	16	(79)	4 360	5 414	2 316	2 166	2 524	2 600	2 616	2 574	9 142	10 512
DEPENSES	7 584	4 702	5 330	(5)	9	49	1	4 746	5 340	2 316	2 130	2 524	2 653	2 411	2 959	9 287	10 823
EXCEDENT (DEFICIT) DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DEPENSES	(2 667)	(403)	948	50	(794)	(33)	(80)	(386)	74	-	36	-	(53)	205	(385)	(145)	(311)
Virement au compte courant				(51)	(103)		(51)	(103)							(51)	(103)	
Ajustements aux réserves et soldes des fonds				21	(68)	(21)	50	-	(18)							-	(18)
RESERVES ET SOLDE DES FONDS EN DEBUT D'EXERCICE	4 229	5 079	4 131	4 293	5 258	1 010	1 040	10 382	10 429	-	246	246	424	565	950	11 193	11 625
RESERVES ET SOLDE DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	1 562	4 676	5 079	4 313	4 293	956	1 010	9 945	10 382	-	282	246	371	770	565	10 997	11 193

(1) "Autres fonds" comprend le Fonds de réserve et le Legs de Phelan

Tableau 2.2 - Actif et passif, réserves et solde des fonds (Note 15)
Autres fonds gérés par l'OIT - (Fonds ayant un budget approuvé)
au 31 décembre 2003
(en milliers de dollars des Etat-Unis)

	Institut International d'études sociales (IIES)		Références	Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR)		Centre international d'informations de sécurité et santé au travail (CIS)		TOTAL	
	(Note 26)			(Note 27)		(Note 28)			
	2002-03	2000-01		2002-03	2000-01	2002-03	2000-01	2002-03	2000-01
ACTIF									
Encaisse et dépôts à terme	409	-						409	-
Placements	5 284	5 323	Note 17					5 284	5 323
Sommes à recevoir									
Soldes interfonds	4 230	5 087		306	264	770	579	5 306	5 930
Autres	32	47		25	8			57	55
TOTAL, ACTIF	9 955	10 457		331	272	770	579	11 056	11 308
PASSIF									
Sommes à payer:									
Engagements non réglés	10	75		49	26	-	14	59	115
Soldes interfonds									
TOTAL, PASSIF	10	75		49	26	-	14	59	115
RESERVES ET SOLDE DES FONDS									
Réserves d'exploitation	4 676	5 078		282	246	770	565	5 728	5 889
Autres:									
Fonds de dotation	4 313	4 294						4 313	4 294
Autres:									
Fonds de réserve	399	391						399	391
Legs de Phelan	557	619						557	619
	956	1 010		-	-	-	-	956	1 010
TOTAL, RESERVES ET SOLDE DES FONDS	9 945	10 382		282	246	770	565	10 997	11 193
TOTAL, PASSIF, RESERVES ET SOLDE DES FONDS	9 955	10 457		331	272	770	579	11 056	11 308

Tableau 3.1. - Recettes et dépenses, évolution des réserves et solde des fonds (Note 29)
(Coopération technique financée par des fonds extrabudgétaires)
pour l'exercice biennal ayant pris fin le 31 décembre 2003
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	Programme des Nations Unies pour le Développement		IPEC		Autres (y compris les fonds de dépôts)		TOTAL	
	2002-03	2000-01	2002-03	2000-01	2002-03	2000-01	2002-03	2000-01
RECETTES								
Contributions volontaires			84 648	39 775	163 214	128 900	247 862	168 675
Autres recettes/recettes accessoires:								
Fonds reçus en vertu d'accords interorganisations	14 673	21 710					14 673	21 710
Produit des placements, intérêts compris			705	7 978	1 256	5 093	1 961	13 071
Ajustements de change	2	17	(1)	-	135	(37)	136	(20)
Autres recettes			(3)	-	(4)	1	(7)	1
TOTAL, RECETTES	14 675	21 727	85 349	47 753	164 601	133 957	264 625	203 437
DEPENSES	16 995	29 998	87 890	55 653	149 943	120 537	254 828	206 188
EXCEDENT(DEFICIT) DE RECETTES PAR RAPPORT AUX DEPENSES	(2 320)	(8 271)	(2 541)	(7 900)	14 658	13 420	9 797	(2 751)
Remboursement aux donateurs			(4 643)	(985)			(4 643)	(985)
RESERVES ET SOLDE DES FONDS EN DEBUT D'EXERCICE	3 301	11 572	46 918	55 803	54 432	41 012	104 651	108 387
RESERVES ET SOLDE DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	981	3 301	39 734	46 918	69 090	54 432	109 805	104 651

Tableau 3.2 - Actif et passif, réserves et solde des fonds (Note 15 et Note 29)
(Coopération technique financée par des fonds extrabudgétaires)
au 31 décembre 2003
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	Programme des Nations Unies pour le développement		IPEC		Autres (y compris les fonds de dépôt)		TOTAL	
	2002-03	2000-01	2002-03	2000-01	2002-03	2000-01	2002-03	2000-01
ACTIF								
Encaisse et dépôts à terme	31	78			242	477	273	555
Placements								
Sommes à recevoir:								
Soldes interfonds	987	3 229	39 434	46 984	73 292	57 543	113 713	107 756
Autres	1 863	2 159	301	58	644	851	2 808	3 068
TOTAL, ACTIF	2 881	5 466	39 735	47 042	74 178	58 871	116 794	111 379
PASSIF								
Sommes à payer:								
Engagements non réglés	723	1 863			30	29	753	1 892
Autres (1)	1 177	302	1	124	5 058	4 410	6 236	4 836
TOTAL, PASSIF	1 900	2 165	1	124	5 088	4 439	6 989	6 728
RESERVES ET SOLDE DES FONDS								
Soldes liés à des projets financés par des donateurs	981	3 301	39 734	46 918	69 090	54 432	109 805	104 651
TOTAL, RESERVES ET SOLDE DES FONDS	981	3 301	39 734	46 918	69 090	54 432	109 805	104 651
TOTAL, PASSIF, RESERVES ET SOLDE DES FONDS	2 881	5 466	39 735	47 042	74 178	58 871	116 794	111 379

(1) Inclut 4,2 millions de dollars des Etats-Unis utilisés pour financer les indemnités de fin de contrat pour les experts employés dans les projets de coopération technique financés par des fonds extrabudgétaires.

Informations générales sur les états financiers et les tableaux

I. Exposé des objectifs et des activités

1. L'Organisation internationale du Travail a été fondée en 1919 avec pour mission de promouvoir la justice sociale et les droits de l'homme et du travailleur universellement reconnus. En 1946, elle est devenue la première institution spécialisée des Nations Unies. La Déclaration de Philadelphie, adoptée en 1944, affirme que «tous les êtres humains, quelle que soit leur race, leur croyance ou leur sexe, ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales». Les objectifs stratégiques de l'OIT couvrent les principes et droits au travail, l'emploi, la protection sociale et le dialogue social. Pris ensemble, ils constituent le travail décent.
2. L'OIT élabore des normes internationales du travail sous la forme de conventions et de recommandations. Ces normes comprennent des normes fondamentales concernant la liberté d'association et la négociation collective, l'abolition du travail forcé, l'égalité de chances et de traitement, et l'élimination du travail des enfants. D'autres normes réglementent les conditions de travail sous tous leurs aspects. L'OIT fournit des services consultatifs et une assistance technique, principalement dans les domaines suivants: travail des enfants; politique de l'emploi; formation et réadaptation professionnelles; développement des entreprises; sécurité sociale; conditions de travail; sécurité et santé au travail; administration du travail, législation du travail et relations professionnelles; statistiques du travail. Elle favorise le développement d'organisations d'employeurs et de travailleurs indépendantes et elle dispense une formation et fournit des services consultatifs à ces organisations. Elle sert de centre d'information sur le monde du travail, et à cette fin elle mène des recherches, recueille et analyse des statistiques, organise des réunions et publie toute une gamme d'informations et de matériels didactiques. Au sein du système des Nations Unies, l'OIT possède une structure tripartite unique dans laquelle les travailleurs et les employeurs participent sur un pied d'égalité avec les gouvernements aux travaux de ses organes directeurs.

II. Exposé des règles et méthodes comptables

Principes généraux

3. Les principes comptables et le système d'information comptable appliqués à l'OIT reflètent les dispositions du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'Organisation. Sous réserve de ces dispositions, ils sont conformes aux principes comptables généralement reconnus et tiennent pleinement compte des normes comptables du système des Nations Unies adoptées en octobre 1993 par le Comité administratif de coordination des Nations Unies et révisées les années suivantes par le Comité consultatif pour les questions administratives (questions financières et budgétaires) ¹.

¹ Le Comité consultatif pour les questions administratives (questions financières et budgétaires) est un organe subsidiaire du Comité administratif de coordination, désormais appelé Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

Règles particulières

4. Les règles particulières suivantes ont un effet sensible sur les résultats présentés dans les états financiers:
- a) L'exercice financier de l'Organisation est une période biennale comprenant deux années civiles consécutives.
 - b) Les états financiers de l'Organisation sont établis suivant la méthode de la comptabilité au coût d'origine et ne reflètent pas les variations des prix des biens et des services.
 - c) Les recettes et les dépenses se rapportant aux activités exécutées au titre du Fonds de fonctionnement (y compris le budget ordinaire)² ou des autres fonds gérés par l'OIT³ ont été comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.
 - d) En ce qui concerne les activités de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires⁴, les recettes au titre des contributions volontaires sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité de trésorerie et les autres recettes selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Conformément aux normes comptables du système des Nations Unies et aux exigences des donateurs, les dépenses engagées pour le compte du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont été comptabilisées sur la base de l'exercice. En revanche, les dépenses ayant trait aux autres activités de coopération technique financées par des fonds extrabudgétaires ont été enregistrées selon la méthode de la comptabilité de trésorerie.
 - e) A l'exception des terrains et bâtiments, les valeurs immobilisées appartenant à l'Organisation ne sont pas capitalisées dans les comptes.
 - f) Il n'est pas imputé d'amortissement pour les immobilisations capitalisées; il n'est pas tenu compte non plus des indemnités de fin de service, des allocations postérieures au départ à la retraite ni des congés annuels non utilisés.
 - g) Les recettes et les dépenses sont comptabilisées séparément, mais les déductions ou remboursements touchant les dépenses budgétaires sont crédités dans les comptes de dépenses correspondants lorsqu'ils sont comptabilisés dans le même exercice que celui où les dépenses initiales ont été engagées.
 - h) Les contributions extrabudgétaires acceptées par l'OIT sont comptabilisées séparément.

² Tableaux 1.1.1 à 1.2.1.1.

³ Tableaux 2.1 et 2.2.

⁴ Tableaux 3.1 et 3.2.

Monnaie de compte

5. La monnaie de compte de l'OIT est le dollar des Etats-Unis. Les comptes particuliers ouverts pour les contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres et pour certains autres fonds (le Fonds de roulement, par exemple) sont en francs suisses. Ces comptes ainsi que les autres comptes individuels libellés dans des devises autres que le dollar E.-U. font l'objet d'une conversion en dollars en appliquant les règles de conversion exposées ci-après.

Règles de conversion des monnaies

6. Les règles comptables suivantes sont appliquées pour la conversion des monnaies:
 - a) Les états financiers de l'Organisation sont exprimés en milliers de dollars des Etats-Unis; les recettes et les dépenses du budget ordinaire en francs suisses sont converties en dollars E.-U. au taux de change budgétaire de l'OIT applicable à l'exercice. Toutes les autres transactions faites en devises autres que le dollar E.-U. sont converties en dollars au moment de l'opération, et ce au taux de change comptable mensuel de l'ONU en vigueur.
 - b) Le Fonds de stabilisation des changes sert à comptabiliser toute différence résultant de l'application du taux de change comptable mensuel de l'ONU utilisé dans les états financiers et du taux de change budgétaire utilisé pour convertir les recettes et les dépenses du budget ordinaire pour l'exercice ainsi que les gains et pertes résultant de la réévaluation des éléments d'actif et de passif, des réserves et des soldes des fonds relevant du Fonds de fonctionnement. Les gains ou pertes résiduels comptabilisés sur ce compte à la fin de chaque exercice donneront lieu à un ajustement de la prime nette résultant de l'achat à terme de dollars E.-U. (voir note 23 b) de l'état II); lorsque la prime acquise n'est pas suffisante pour résorber toute perte résiduelle, la perte non résorbée est imputée au Compte d'ajustement des recettes.
 - c) Les autres gains et pertes de change résultant des fluctuations monétaires sont compensés, et la différence nette est portée au crédit ou au débit du fonds pertinent.
 - d) Les éléments d'actif et de passif, les réserves et les soldes des fonds libellés dans des monnaies autres que le dollar E.-U. et ne relevant pas du Fonds de fonctionnement sont convertis en dollars au taux de change comptable mensuel de l'ONU applicable à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes de change résultant de la réévaluation de ces éléments, réserves et soldes sont compensés et portés au débit du fonds pertinent.

III. Passif éventuel

7. Le montant maximum du passif éventuel pour les affaires en instance au Tribunal administratif de l'OIT est estimé à 371 200 dollars.
8. L'OIT est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer des prestations de retraite, un capital-décès ou une pension d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse est un système capitalisé à prestations définies. L'obligation financière de l'Organisation à l'égard de la Caisse comprend sa contribution prescrite au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies et la somme qu'elle pourrait avoir à verser pour combler tout déficit actuariel, conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse.
9. Prestations maladie après la cessation de service: les fonctionnaires (et leurs conjoints, enfants à charge et survivants) quittant le service à l'âge de 55 ans ou plus ont droit à

l'assurance maladie après la cessation de service s'ils ont travaillé au moins dix ans à l'ONU ou dans une institution spécialisée et s'ils ont été bénéficiaires de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel du BIT et de l'UIT pendant les cinq années précédant immédiatement la fin de leur service. Les mêmes prestations s'appliquent aux fonctionnaires bénéficiant d'une pension d'invalidité de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ou de la Caisse des pensions du BIT. Ce régime est financé par les cotisations conjointes de l'OIT et des assurés. La cotisation de l'Organisation est comptabilisée au décaissement et imputée en tant que dépense à l'exercice au cours duquel elle fait l'objet d'un engagement. La cotisation de l'OIT pendant l'exercice 2002-03 s'est élevée à 10,5 millions de dollars (8,7 millions pour l'exercice 2000-01). Une évaluation actuarielle conforme à la norme comptable internationale (IAS) 19, effectuée à la fin de 2001, a établi à 437 millions de dollars au 31 décembre 2003 (214 millions au 31 décembre 2001) les engagements de l'OIT au titre des prestations maladie après la cessation de service dues aux fonctionnaires remplissant les conditions requises. Les principales hypothèses actuarielles formulées en vertu de la norme IAS 19 et retenues pour calculer les engagements de l'OIT au titre des prestations maladie après la cessation de service sont les suivantes:

- a) taux d'actualisation: 4,5 pour cent;
- b) inflation: 2 pour cent;
- c) taux d'inflation des frais médicaux: 5 pour cent, tombant à 3 pour cent sur dix ans.

10. D'autres indications relatives à des engagements analogues sont données dans les notes figurant au bas des tableaux correspondants.

IV. Engagements en cours

11. Le Bureau a un engagement contractuel en cours avec la société Oracle dans le cadre du projet IRIS concernant le solde du coût du logiciel eBusiness Suite. Un montant de 1 095 612 dollars est payable en avril 2004.

12. Au 31 décembre 2003, le montant de l'engagement en cours pour la construction des nouveaux locaux à Lima s'élevait à 772 292 dollars.

V. Autres questions

13. Dans le cadre du système de mise en recouvrement des contributions en francs suisses associé à l'achat à terme de dollars E.-U., des contrats à terme avaient, au 31 décembre 2003, été passés avec des banques pour l'achat de 193,8 millions de dollars E.-U. durant l'exercice 2004-05.

14. Au cours de l'exercice, des versements se montant à 804 983 dollars ont été effectués à titre gracieux, et des sommes à recevoir atteignant 99 857 dollars ont été passées par profits et pertes.

VI. Notes de l'état II: Actif et passif, réserves et solde des fonds au 31 décembre 2003

15. Le taux de change entre le franc suisse et le dollar des Etats-Unis retenu pour l'établissement de cet état financier est le taux de change comptable mensuel de l'ONU en vigueur en décembre 2003 (1,30 franc suisse pour 1 dollar des Etats-Unis).

16. Aucun avoir en monnaie non convertible n'était détenu au 31 décembre 2003.

17. Récapitulatif des placements, au prix coûtant ou à leur valeur boursière, suivant que l'une ou l'autre de ces valeurs est la plus faible (en milliers de dollars E.-U.):

	2002-03		2000-01	
	Prix coûtant	Valeur boursière	Prix coûtant	Valeur boursière
Fonds de fonctionnement	22 500	22 544	21 862	21 917
Placements en fiducie (CAPS)	39 271	40 349	29 693	29 740
	61 771	62 893	51 555	51 657
Autres fonds gérés par l'OIT:				
Institut international d'études sociales (IIES)	5 284	6 010	5 323	5 325

18. Les autres comptes créditeurs sont les suivants (en dollars E.-U.):

	2002-03	2000-01
Avances à des membres du personnel	8 596 382	6 715 312
Comptes d'avances temporaires en attente des bureaux extérieurs	2 111 106	846 885
Compte courant avec le Centre de Turin	114 179	3 725 150
Taxes diverses à recouvrer	1 684 565	1 624 963
Intérêts courus	652 845	1 407 857
Autres sommes à recevoir en dépôt (CAPS)	716 559	16 842
Autres produits divers	1 903 603	1 891 970
Total	15 779 239	16 228 979

19. Les terrains et bâtiments détenus par l'Organisation et les fonds de capitaux qui y sont liés sont présentés en dollars E.-U. dans le tableau ci-après. Le rapport financier fournit de plus amples détails sur les acquisitions de terrains et bâtiments durant l'exercice.

	Coût		Fonds de capitaux	
	2002-03	2000-01	2002-03	2000-01
Terrain et bâtiment du siège:				
Coût (158 182 227 francs suisses)	121 678 636	95 868 016		
Fonds de capitaux:				
Remboursements nets du principal				
2002-03 (76 931 917 francs suisses)			59 024 552	
2000-01 (69 327 317 francs suisses)				42 016 556
Bureau régional de l'OIT, Lima	1 925 518	163 377	1 925 518	163 377
Bureau de l'OIT au Brésil	406 174	406 174	406 174	406 174
Bureau régional de l'OIT, Abidjan	2 417 065	2 417 065	2 417 065	2 417 065
Bureau de l'OIT, Dar es-Salaam	51 803		51 803	
Bureau sous-régional de l'OIT, New Delhi	566 731	566 731	566 731	566 731
Bureau de l'OIT, Buenos Aires	676 680	676 680	676 680	676 680
Bureau sous-régional de l'OIT, Santiago	19 068		19 068	
Bureau de l'OIT, Islamabad	1 918 420	1 918 420	1 918 420	1 918 420
Bureau de l'OIT, Bruxelles	449 217	449 217	449 217	449 217
Total	130 109 312	102 465 680	67 455 228	48 614 220

20. Outre les fonds de capitaux présentés ci-dessus, la valeur au prix coûtant du mobilier et du matériel au siège, dans les bureaux extérieurs et pour les projets de coopération technique imputés sur le budget ordinaire au 31 décembre 2003 était de 36,8 millions de dollars (32,2 millions de dollars au 31 décembre 2001). L'OIT était aussi le dépositaire d'un matériel pour une valeur de 7,1 millions de dollars au 31 décembre 2003 (7,5 millions de dollars au 31 décembre 2001) pour des projets financés par le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population. Ce matériel doit être remis aux gouvernements à l'achèvement de ces projets.

21. Les emprunts à rembourser correspondent au prêt accordé à l'OIT pour le bâtiment du siège par la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI).

En juillet 1996, les autorités suisses ont décidé de renoncer aux intérêts sur tous les prêts consentis par la FIPOI aux organisations internationales pour la construction de leurs bâtiments et d'uniformiser à 50 ans la période de remboursement des prêts, les deux mesures ayant pris effet au 1^{er} janvier 1996. Au 1^{er} janvier 2002, il restait 23 annuités à payer jusqu'à 2025.

Le solde du prêt restant dû au 31 décembre 2003 était de 81 450 310 francs suisses. Sur ce montant, 3 702 300 francs suisses devaient être remboursés en 2004 et le solde les années

suivantes. Les montants correspondants en dollars E.-U. au taux de change comptable mensuel de l'ONU en vigueur en décembre 2003 étaient de 62 654 085, 2 847 923 et 59 806 162 dollars.

22. Les engagements non réglés sont arrêtés conformément au paragraphe 1 de l'article 17 du Règlement financier.

23. Les montants ci-après étaient payables aux Etats Membres, conformément aux diverses dispositions qui sont attachées à chaque type de fonds (en dollars E.-U.):

	Ref.	Solde au 1 ^{er} janv. 2002	Virements	Reprises	Réévaluations	Solde au 31 déc. 2003
Excédents non distribués	a)					
1982-83		43 429		(40 685)	(200)	2 544
1990-91		30 743		(420)	8 156	38 479
1992-93		17 119		(296)	4 522	21 345
1998-99		727 059		(670 251)	(173)	56 635
2000-01			6 490 151	(5 093 044)	945 435	2 342 542
Total		818 350	6 490 151	(5 804 696)	957 740	2 461 545
Prime nette non répartie:	b)					
1990-91		23 355		(319)	6 194	29 230
1992-93		6 364		(111)	1 681	7 934
1994-95		38 298		(162)	10 264	48 400
1996-97		31 810		(17 089)	3 569	18 290
1998-99		2 396 873		(2 209 588)	(567)	186 718
2000-01		3 887 889		(3 226 976)	823 334	1 484 247
2002-03			248 459			248 459
		6 384 589	248 459	(5 454 245)	844 475	2 023 278
Système d'incitation au prompt versement des contributions	c)	4 706 513	282 162	(5 481 007)	775 835	283 503
Part du Fonds de roulement	d)	15 969	264		4 325	20 558
Montants totaux payables aux Etats Membres		11 925 421	7 021 036	(16 739 948)	2 582 375	4 788 884

a) Les excédents sont utilisés pour réduire les contributions des Etats Membres de la manière suivante: les Etats Membres qui ont versé leur contribution courante au cours de l'exercice durant lequel l'excédent s'est accumulé verront leur part de l'excédent déduite de leur contribution fixée pour la deuxième année de l'exercice suivant; les autres Etats Membres ne seront pas crédités de leur part de l'excédent tant qu'ils n'auront pas acquitté les contributions dont ils sont redevables pour l'exercice au cours duquel l'excédent s'est accumulé; lorsqu'ils auront effectué leur versement, leur part de l'excédent sera déduite de leur contribution fixée pour la première année de l'exercice suivant pour lequel un budget aura été adopté après ce versement.

b) Toute prime nette résultant de l'achat à terme de dollars E.-U. pour un exercice est distribuée de la manière suivante: une moitié au Fonds d'incitation (voir l'alinéa c) ci-après) et une moitié aux Etats Membres. La moitié de la prime nette devant être

distribuée aux Etats Membres est répartie entre eux en se fondant sur le rapport entre le total des contributions fixées à chaque Etat Membre pour la période biennale au cours de laquelle la prime nette a été acquise et le total des contributions fixées pour la période biennale à l'ensemble des Etats Membres. Les montants ainsi calculés sont déduits des contributions des Etats Membres de la même manière que les excédents (voir l'alinéa *a*) ci-dessus).

La prime nette (en dollars E.-U.) résultant de l'achat à terme de dollars E.-U. pour l'exercice 2002-03 a été distribuée comme suit:

	2002-03	2000-01
Prime acquise (payable) sur l'achat à terme de dollars E.-U. ¹	2 168 594	10 039 08
Gains (pertes) de change résultant de la réévaluation:		
des recettes ²	94 708 909	(40 121 767)
des dépenses ²	(49 202 438)	23 862 949
de l'achat à terme de dollars E.-U. ²	(42 376 479)	16 821 202
de l'actif et du passif ³	(7 858 297)	(7 623 230)
de l'excédent budgétaire ⁴	(39 715)	21 012
Réévaluation de la provision pour tenir compte des retards dans le versement des contributions	3 096 344	4 776 404
Prime nette	496 918	7 775 778
Imputation de la prime nette:		
une moitié au compte de la prime nette non répartie à distribuer aux Etats Membres	248 459	3 887 889
une moitié au fonds d'incitation (voir l'annexe documentaire III)	248 459	3 887 889

¹ La différence entre le coût réel de l'achat des dollars nécessaires dans le cadre de contrats à terme et la valeur des contrats d'achat à terme au taux de change budgétaire.

² Les gains (ou pertes) de change résultant de la réévaluation des recettes, des dépenses ainsi que de l'achat à terme de dollars correspondent à la différence entre la valeur des transactions réalisées en francs suisses au taux de change budgétaire et les mêmes transactions valorisées au taux de change comptable mensuel de l'ONU en vigueur.

³ La réévaluation des éléments de l'actif et du passif, des soldes des fonds et des réserves du Fonds de fonctionnement qui ne sont pas en dollars E.-U. au taux de change comptable mensuel de l'ONU.

⁴ La différence entre l'excédent (déficit) budgétaire valorisé au taux de change budgétaire et au taux de change comptable mensuel de l'ONU à la fin de l'exercice.

- c)* Le fonds d'incitation créé pour encourager le prompt versement des contributions des Etats Membres reçoit 60 pour cent de tous les intérêts acquis sur les excédents temporaires des fonds du budget ordinaire et la moitié de la prime nette acquise sur l'achat à terme de dollars E.-U. On trouvera dans l'annexe documentaire III le détail des montants portés au crédit des Etats Membres dans le cadre du système d'incitation.
- d)* Représente les parts du Fonds de roulement des Etats Membres ayant quitté l'OIT qui en sont redevenus Membres. Ces parts seront payables aux Etats Membres intéressés lorsqu'ils auront versé les contributions dues au titre de leur période d'affiliation antérieure.

24. On trouvera ci-après un état récapitulatif des comptes spéciaux (en milliers de dollars E.-U.):

Comptes spéciaux	Solde au 1 ^{er} janv. 2002	Encaissements	Décaissements	Solde au 31 déc. 2003
OIT/AISS	243	10 843	10 976	110
Fonds d'invalidité et de secours en faveur du personnel d'entretien du BIT	9	2	-	11
Programme alimentaire mondial	234	-	153	81
Tribunal administratif de l'OIT	-	2 405	2 405	-
Gestion par l'UIT de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel	158	568	570	156
Enseignement des langues	166	351	296	221
Services d'interprétation	282	1 230	1 342	170
Autres activités diverses financées par des dons et des contributions volontaires	2 023	3 170	3 113	2 080
Total comptes spéciaux	3 115	18 569	18 855	2 829

25. La présentation des comptes de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé (CAPS) qui, dans les états financiers vérifiés de 2000-01, figuraient dans le tableau 2.2 (Autres fonds gérés par l'OIT) a été modifiée pour tenir compte du statut juridique et constitutionnel de la CAPS. Les chiffres de l'exercice précédent ont été ajustés afin d'assurer la concordance et de permettre des comparaisons. L'effet net de cet ajustement est une diminution de 38 597 280 dollars de l'actif et du passif ainsi que du solde des autres fonds gérés par l'OIT et une augmentation du même montant du Fonds de fonctionnement. L'encaisse, les dépôts à terme et les placements détenus en fiducie pour le compte de la CAPS sont présentés ci-après:

	2002-03	2000-01
Encaisse et dépôts à terme		333 926
Placements	39 270 699	29 692 673
Solde Interfonds	5 238 794	8 553 839
Autres	716 559	16 842
Total	45 226 052	38 597 280

VII. *Autres fonds gérés par l'OIT et coopération technique financée par des ressources extrabudgétaires*

Institut international d'études sociales (IIES)

26. L'Institut international d'études sociales a été créé en 1960 comme un service indépendant du BIT. Il a pour mandat de promouvoir la recherche en politique générale et la discussion

publique des nouveaux sujets de préoccupation de l'OIT et de ses mandants – les travailleurs, les entreprises et les gouvernements. Son programme est financé principalement par une contribution du budget ordinaire de l'OIT et par le revenu de son fonds de dotation.

Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR)

27. Le Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle a été créé en 1963 en tant qu'unité technique du BIT ayant son siège à Montevideo (Uruguay). Il est l'organe de coordination d'un réseau d'institutions de formation professionnelle de certains Etats Membres de l'OIT (Amérique et Espagne). Son programme est financé principalement par une contribution du budget ordinaire de l'OIT et par des contributions d'autres pays de la région.

Centre international d'informations de sécurité et santé au travail (CIS)

28. Le Centre international d'informations de sécurité et santé au travail a été créé en 1959 en tant qu'unité technique du BIT ayant son siège à Genève (Suisse). Il a pour mission de recueillir et de diffuser toutes les informations pertinentes concernant la sécurité et la santé au travail qui sont publiées dans le monde. Son programme est financé principalement par une contribution du budget ordinaire de l'OIT et par le produit de la vente de services d'information et de droits d'auteur.

Coopération technique financée par des ressources extrabudgétaires

29. Il s'agit de comptes créés dans un objectif précis ou dans le cadre d'accords spécifiques pour comptabiliser les rentrées et les sorties des contributions volontaires destinées à financer intégralement ou partiellement le coût d'activités de coopération technique conformes aux buts et aux principes de l'Organisation.

5. Annexes documentaires

**Annexe I - Objectifs stratégiques: Répartition des crédits et dépenses pour la période 2002-03
(en dollars des Etats-Unis)**

Objectifs stratégiques	Crédits (1)	Dépenses
Normes et principes et droits fondamentaux au travail	72 340 207	71 028 970
Emploi	114 176 053	113 818 181
Protection sociale	53 515 055	54 224 783
Dialogue social	89 274 788	87 710 406
Total	329 306 103	326 782 340

- (1) Pour améliorer la comparabilité des dépenses 2002-03, les crédits alloués aux objectifs stratégiques et aux services de management ont été ajustés compte tenu des mouvements de personnel comme indiqué dans l'annexe documentaire 1 du Programme et Budget 2004-05.

Annexe II - Dépenses financées par le budget ordinaire en 2002-03 par objet de dépense (en dollars des E.-U.)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Total
	Dépenses de personnel	Voyages en mission	Services contractuels	Frais généraux de fonctionnement	Fournitures et accessoires	Mobilier et matériel	Acquisition et amélioration de locaux	Bourses, subventions et projets sur le terrain	Autres dépenses	
PARTIE I - BUDGET COURANT										
Organes directeurs										
Conférence internationale du Travail	5 815 117	48 406	1 513 942	881 825	181 438	52 647	-	8 802	-	8 502 177
Conseil d'administration	1 546 755	1 671 970	-	25 336	-	-	-	-	-	3 244 061
Principales réunions régionales	218 012	186 777	86 142	262 804	5 731	-	-	-	-	759 466
Services juridiques	2 100 854	21 967	25 408	255	1 892	27 136	-	283	-	2 177 795
Relations, réunions et documents	33 417 235	28 679	1 587 855	2 045 320	116 215	501 047	-	10 197	-	37 706 548
Objectifs stratégiques										
Programmes techniques										
Normes et principes et droits fondamentaux au travail	21 135 608	806 841	1 024 467	200 319	21 400	210 280	-	1 061 315	-	24 460 230
Emploi	25 250 295	1 806 512	2 991 244	85 238	47 751	251 346	-	3 142 750	-	33 575 136
Protection sociale	18 801 214	1 114 550	1 303 608	16 420	131 423	121 983	-	1 329 921	-	22 819 119
Dialogue social	22 695 402	2 525 056	1 508 496	21 597	37 150	125 060	-	8 436 924	-	35 349 685
Intégration des politiques	9 373 893	302 332	590 888	469	10 013	149 552	-	1 340 235	-	11 767 382
Egalité entre hommes et femmes	1 231 262	183 981	300 472	139	1 000	29 049	-	108 573	-	1 854 476
Institut international d'études sociales	1 092 129	58 000	180 250	14 014	13 444	41 219	-	2 615 877	-	4 014 933
Centre international de formation de l'OIT, Turin	-	-	-	-	-	-	-	5 605 314	-	5 605 314
Relations externes et partenariats	3 142 484	257 464	173 558	679 445	26 150	47 912	-	40 193	-	4 367 206
Communication	3 445 914	161 337	1 295 436	117 849	54 532	40 094	-	27 248	-	5 142 410
Développement du site Web de l'Organisation	432 916	9 176	219 135	-	-	43 226	-	3 099	-	707 552
Réunions techniques	135 719	656 876	350 377	4 215	7 020	-	-	8 200	-	1 162 407
Régions et coopération technique										
Coopération pour le développement	2 636 435	59 498	8 079	-	-	27 142	-	-	-	2 731 154
Programmes extérieurs en Afrique	22 392 733	2 121 651	494 871	4 623 530	354 921	882 871	-	6 412 016	34 171	37 316 764
Programmes extérieurs dans les Amériques	21 077 153	1 636 693	1 052 512	3 697 351	347 767	767 528	-	5 216 754	-	33 795 758
Programmes extérieurs dans les Etats arabes	5 953 315	465 408	85 829	340 454	30 297	133 613	-	1 467 989	-	8 476 905
Programmes extérieurs en Asie et dans le Pacifique	23 192 630	2 044 483	531 381	3 391 647	558 387	685 985	27 234	3 737 193	-	34 168 940
Programmes extérieurs en Europe et en Asie centrale	9 259 625	600 583	362 881	1 867 827	140 086	137 505	-	649 333	-	13 017 840
Services d'appui										
Bibliothèque et services d'information	4 235 534	24 945	458 148	3 384	1 297 131	99 520	-	84 027	-	6 202 689
Informatique et communications	6 442 331	32 055	416 488	1 635 291	-	375 583	-	35 419	252 500	9 189 667
Administration interne	13 614 008	128 000	314 511	10 540 373	1 178 425	765 275	-	14 890	-	26 555 482
Publications	3 763 064	18 963	665 355	-	-	53 909	-	-	-	4 501 291
Services de management										
Direction générale	4 425 324	442 287	472 528	357 950	6 658	43 654	-	-	-	5 748 401
Développement des ressources humaines	10 247 686	308 605	1 199 248	230 778	5 966	204 596	4 107	2 210 954	-	14 411 940
Services financiers	10 564 120	161 293	231 384	1 402	2 220	60 635	-	8 425	-	11 029 479
Programmation et gestion	3 767 497	200 875	231 580	8 203	564	26 824	-	34 881	-	4 270 424
Autres provisions budgétaires										
	960 418	3 174	9 045	560 580	540	13 700	4 183 390	10 532 464	2 269 058	18 532 369
Total Partie I	292 366 682	18 088 437	19 685 118	31 614 015	4 578 121	5 918 891	4 214 731	54 143 276	2 555 729	433 165 000
PARTIE II - DEPENSES IMPREVUES										
Dépenses imprévues	766 483	-	-	-	-	-	-	-	-	766 483
PARTIE III - FONDS DE ROULEMENT										
Fonds de roulement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	293 133 165	18 088 437	19 685 118	31 614 015	4 578 121	5 918 891	4 214 731	54 143 276	2 555 729	433 931 483

Annexe III - Répartition des montants fixés en 2002-03 au titre du système d'incitation pour encourager le prompt versement des contributions des Etats Membres (en francs suisses)

Etats Membres	Montants de l'incitation acquis en 2002-03				Montants à répartir en 2004 et 2005		Pourcentage de la contribution fixée pour 2002-03 représenté par le montant de l'incitation acquis en 2002-03
	Contributions fixées pour 2002-03	60 % des intérêts sur les excédents budgétaires		50 % de la prime nette pour 2002-03 (1)			
		2002	2003				
Afghanistan	61 460	-	6	44	50	0,08	
Afrique du Sud	3 099 892	274	306	4 020	4 600	0,15	
Albanie	23 048	-	-	2	2	0,01	
Algérie	533 934	-	44	300	344	0,06	
Allemagne	74 193 820	3 141	4 068	49 927	57 136	0,08	
Angola	15 366	1	2	20	23	0,15	
Arabie saoudite	4 210 015	353	381	5 095	5 829	0,14	
Australie	12 357 314	1 150	1 200	16 321	18 671	0,15	
Autriche	7 186 987	656	695	9 388	10 739	0,15	
Bahamas	92 190	8	9	118	135	0,15	
Bahreïn	138 286	11	11	155	177	0,13	
Bangladesh	76 826	6	-	46	52	0,07	
Belgique	8 577 520	783	808	11 050	12 641	0,15	
Belize	7 682	1	1	11	13	0,17	
Botswana	76 826	5	6	79	90	0,12	
Bulgarie	99 872	8	9	122	139	0,14	
Burkina Faso	15 366	1	2	21	24	0,16	
Burundi	7 682	1	-	4	5	0,07	
Cameroun	69 142	7	-	47	54	0,08	
Canada	19 432 904	1 826	1 914	25 984	29 724	0,15	
Cap-Vert	7 682	-	1	4	5	0,07	
Chypre	284 252	26	28	372	426	0,15	
Colombie	1 405 899	115	-	820	935	0,07	
Corée, République de	14 062 831	64	130	1 332	1 526	0,01	
Costa Rica	149 809	14	14	201	229	0,15	
Côte d'Ivoire	69 142	5	-	35	40	0,06	
Croatie	291 936	4	29	223	256	0,09	
Cuba	222 792	19	-	133	152	0,07	
Danemark	5 688 897	533	561	7 595	8 689	0,15	
Dominique	7 682	-	1	5	6	0,08	
Egypte	614 600	55	14	488	557	0,09	
El Salvador	138 286	10	-	70	80	0,06	
Emirats arabes unis	1 536 502	110	115	1 559	1 784	0,12	
Erythrée	7 682	1	-	6	7	0,09	
Espagne	19 130 751	1 541	1 625	21 985	25 151	0,13	
Estonie	76 826	6	8	95	109	0,14	
Ethiopie	30 730	3	3	40	46	0,15	
Fidji (les)	30 730	-	1	6	7	0,02	
Finlande	3 964 175	369	388	5 258	6 015	0,15	

**Annexe III - Répartition des montants fixés en 2002-03 au titre du système d'incitation pour encourager le
prompt versement des contributions des Etats Membres (en francs suisses)**

Etats Membres	Montants de l'incitation acquis en 2002-03				Pourcentage de la contribution fixée pour 2002-03 représenté par le montant de l'incitation acquis en 2002-03	
	Contributions fixées pour 2002-03	60 % des intérêts sur les excédents budgétaires		50 % de la prime nette pour 2002-03 (1)	Montants à répartir en 2004 et 2005	
		2002	2003			
France	49 106 590	4 241	4 568	61 167	69 976	0,14
Grenade	7 682	1	1	11	13	0,17
Guatemala	199 746	15	18	234	267	0,13
Guinée-Bissau	7 682	-	-	4	4	0,05
Guyana	7 682	1	1	9	11	0,14
Honduras	34 571	2	3	33	38	0,11
Hongrie	910 377	86	42	898	1 026	0,11
Inde	2 592 846	243	255	3 462	3 960	0,15
Irlande	2 235 610	115	137	1 747	1 999	0,09
Islande	245 840	23	24	326	373	0,15
Jamaïque	30 730	3	2	36	41	0,13
Jordanie	61 460	4	5	65	74	0,12
Kazakhstan	211 269	-	20	133	153	0,07
Kenya	61 460	5	2	52	59	0,10
Koweït	1 117 805	100	109	1 454	1 663	0,15
Lesotho	7 682	-	1	6	7	0,09
Lettonie	76 826	7	-	51	58	0,08
Liban	92 190	1	-	6	7	0,01
Libéria	7 682	-	-	4	4	0,05
Lituanie	130 602	12	-	88	100	0,08
Luxembourg	606 918	-	52	353	405	0,07
Madagascar	23 048	-	2	14	16	0,07
Malaisie	1 782 342	162	160	2 235	2 557	0,14
Malawi	15 366	1	1	13	15	0,10
Mali	15 366	-	-	1	1	0,01
Malte	115 238	11	11	152	174	0,15
Maroc	334 189	-	6	39	45	0,01
Maurice	84 508	8	8	114	130	0,15
Mexique	8 247 172	241	738	6 705	7 684	0,09
Mongolie	7 682	-	-	1	1	0,01
Mozambique	7 682	1	-	5	6	0,08
Myanmar	76 826	-	7	50	57	0,07
Namibie	53 778	5	5	71	81	0,15
Nicaragua	7 682	1	-	4	5	0,07
Nigéria	468 633	34	45	549	628	0,13
Norvège	4 909 122	435	480	6 354	7 269	0,15
Nouvelle-Zélande	1 828 437	158	178	2 331	2 667	0,15
Oman	464 791	9	40	338	387	0,08
Ouganda	38 412	4	-	25	29	0,08

Annexe III - Répartition des montants fixés en 2002-03 au titre du système d'incitation pour encourager le prompt versement des contributions des Etats Membres (en francs suisses)

Etats Membres	Montants de l'incitation acquis en 2002-03				Montants à répartir en 2004 et 2005	Pourcentage de la contribution fixée pour 2002-03 représenté par le montant de l'incitation acquis en 2002-03
	Contributions fixées pour 2002-03	60 % des intérêts sur les excédents budgétaires		50 % de la prime nette pour 2002-03 (1)		
		2002	2003			
Panama	138 286	13	12	177	202	0,15
Papouasie-Nouvelle-Guinée	46 096	-	4	29	33	0,07
Pays-Bas	13 194 708	1 195	1 150	16 308	18 653	0,14
Pologne	2 635 100	218	272	3 397	3 887	0,15
Portugal	3 510 907	16	11	186	213	0,01
Qatar	253 522	20	24	308	352	0,14
République arabe syrienne	610 759	46	6	373	425	0,07
République centrafricaine	7 682	-	1	4	5	0,07
République démocratique du Congo	30 730	2	3	36	41	0,13
République dominicaine	169 016	14	15	200	229	0,14
République tchèque	1 417 423	116	146	1 818	2 080	0,15
Roumanie	441 744	38	40	538	616	0,14
Royaume-Uni	42 042 524	750	1 814	17 611	20 175	0,05
Rwanda	7 682	1	1	8	10	0,13
Sainte-Lucie	15 366	1	-	4	5	0,03
Saint-Marin	15 366	-	-	3	3	0,02
Saint-Vincent-et-les Grenadines	7 682	-	-	1	1	0,01
Sénégal	38 412	1	4	30	35	0,09
Serbie-et-Monténégro	149 809	1	-	6	7	0,00
Singapour	2 984 654	26	29	384	439	0,01
Slovaquie	322 666	30	31	423	484	0,15
Slovénie	614 600	54	59	784	897	0,15
Sri Lanka	122 920	9	11	140	160	0,13
Suède	7 798 091	702	744	10 049	11 495	0,15
Suisse	9 637 706	891	943	12 737	14 571	0,15
Swaziland	15 366	1	1	18	20	0,13
Tchad	7 682	-	1	4	5	0,07
Thaïlande	2 074 278	180	56	1 663	1 899	0,09
Trinité-et-Tobago	122 920	10	-	75	85	0,07
Turquie	3 341 891	167	270	3 022	3 459	0,10
Ukraine	399 490	37	40	535	612	0,15
Viet Nam	111 396	-	1	5	6	0,01
	346 517 334	21 575	24 990	322 997	369 562	0,107

(1) Montant représentant 248 459 dollars des Etats-Unis au taux de change comptable de l'ONU applicable en décembre 2003, de 1.30 francs suisses pour un dollar des Etats-Unis (voir note 23 (b) de l'état II). Prime répartie sur la base du nombre de points d'incitation acquis par chacun des Etats Membres éligibles en 2002-03 par rapport au nombre total des points d'incitation acquis par tous les Etats Membres éligibles en 2002-03, conformément au système d'incitation par points utilisé pour la répartition annuelle des intérêts portés au crédit du fonds d'incitation.

**Annexe IV - Dépenses extrabudgétaires engagées au titre de la coopération technique, par pays bénéficiaire
(en dollars des Etats-Unis)**

Pays ou territoires	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	IPEC	Autres (y compris les fonds de dépôt)	TOTAL
Afrique				
Projets régionaux	784 965	7 042 595	17 544 278	25 371 838
Afrique du Sud	430 300	64 708	1 426 622	1 921 630
Algérie	-5 446			-5 446
Angola	48 867			48 867
Bénin	56 678	109 552	213 032	379 262
Botswana			54 454	54 454
Burkina Faso	78 606	259 933	269 652	608 191
Burundi	78 372			78 372
Cameroun	-11 422		255 434	244 012
Comores	491 315		93 667	584 982
Congo			130 215	130 215
Côte d'Ivoire	12 168		5 701	17 869
Djibouti	6 423			6 423
Egypte	2 412	267 574		269 986
Erythrée	77 401			77 401
Ethiopie		68 976	412 026	481 002
Gabon			595 094	595 094
Gambie	943 775			943 775
Ghana		468 549	199 095	667 644
Guinée	210 160			210 160
Guinée-Bissau	147 131		5 327	152 458
Kenya	212 793	523 479	68 453	804 725
Lesotho			36 646	36 646
Madagascar	125 569	158 565	5 345 342	5 629 476
Malawi	-8 800	293 924	8 675	293 799
Mali	62 155	47 323	754 957	864 435
Maroc	7 726	284 003	859 576	1 151 305
Maurice	107 250			107 250
Mauritanie	106 081			106 081
Mozambique	628 956		410 694	1 039 650
Namibie		13 440	4 465	17 905
Niger	152 151	168 569	707 971	1 028 691
Nigéria	107 760	524 751	1 048 234	1 680 745
Ouganda	34 759	746 095	565 759	1 346 613
République centrafricaine	283 588			283 588
République démocratique du Congo	114 783		1 172 657	1 287 440
Rwanda	25 886			25 886
Sao Tomé-et-Principe	4 750		86 185	90 935
Sénégal	407 858	50 308	583 560	1 041 726
Sierra Leone	18 200			18 200
Somalie	40 600		1 173 341	1 213 941
Soudan	170 222		1 052 150	1 222 372
Tanzanie, République-Unie de	592 222	1 590 185	507 378	2 689 785
Tchad	516 683			516 683
Togo	385 034	218 058		603 092
Tunisie	57 526			57 526
Zambie	142 017	330 299	847 012	1 319 328
Zimbabwe	98 459		346 059	444 518
Total, Afrique	7 745 933	13 230 886	36 783 711	57 760 530

**Annexe IV - Dépenses extrabudgétaires engagées au titre de la coopération technique, par pays bénéficiaire
(en dollars des Etats-Unis)**

Pays ou territoires	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	IPEC	Autres (y compris les fonds de dépôt)	TOTAL
Asie et Pacifique				
Projets régionaux	64 259	5 217 148	9 946 587	15 227 994
Afghanistan			308 422	308 422
Bangladesh	665 796	6 432 646	2 430 680	9 529 122
Bhoutan	4 419			4 419
Cambodge		659 412	3 902 741	4 562 153
Chine			753 392	753 392
Corée, République de		31 509		31 509
Fidji (les)	115 866		1 661	117 527
Iles salomon	174 880			174 880
Inde	121 760	4 326 916	1 153 587	5 602 263
Indonésie	356 587	920 129	3 450 277	4 726 993
Japon			85 317	85 317
Malaisie	364 196			364 196
Maldives	22 606			22 606
Mongolie	5 437	394 103		399 540
Népal	295 223	1 524 437	1 010 128	2 829 788
Pakistan	108 353	3 826 330	42 619	3 977 302
Papouasie-Nouvelle-Guinée	132 220		34 337	166 557
Philippines	312 068	1 144 934	582 255	2 039 257
République démocratique pop. lao	5 000	272 204	842 237	1 119 441
Samoa	22 468			22 468
Sri Lanka	3 882	316 133	1 296 819	1 616 834
Thaïlande		178 153	1 240 011	1 418 164
Timor-Leste, Rép.démocratique du	116 571		805 384	921 955
Tonga	49 519		1 738 008	1 787 527
Viet Nam	105 125	108 036		213 161
Total, Asie et Pacifique	3 046 235	25 352 090	29 624 462	58 022 787
Amérique latine et Caraïbes				
Projets régionaux		13 932 248	11 119 122	25 051 370
Aruba			21 131	21 131
Bahamas			2 548	2 548
Barbade			28 126	28 126
Belize			2 127	2 127
Bolivie	9 777		1 588 717	1 598 494
Brésil	52 172	785 879	632 771	1 470 822
Chili		274 543	233 748	508 291
Colombie	43 294	686 331	771 764	1 501 389
Costa Rica		736 066	234 161	970 227
Dominique			3 727	3 727
El Salvador		2 156 174	5 000	2 161 174
Equateur	-149	94 907		94 758
Grenade			18 735	18 735
Guatemala		1 758 101		1 758 101
Guyana			19 832	19 832
Haïti	235 141	499 646	613 952	1 348 739
Honduras		368 621	164 572	533 193
Jamaïque		393 728		393 728
Mexique		325 127	185 000	510 127
Nicaragua		1 548 578	665 270	2 213 848
Panama		126 421		126 421
Paraguay	175 483	45 650		221 133
Pérou			438 933	438 933
Plusieurs îles des Caraïbes			2 623	2 623
République dominicaine		1 334 592		1 334 592
Sainte-Lucie			29 885	29 885
Saint-Kitts-et-Nevis			15 428	15 428
Suriname	11 077			11 077
Trinité-et-Tobago	20 337		90 706	111 043
Uruguay	19 300		144 858	164 158
Total, Amérique latine et Caraïbes	566 432	25 066 612	17 032 736	42 665 780

**Annexe IV - Dépenses extrabudgétaires engagées au titre de la coopération technique, par pays bénéficiaire
(en dollars des Etats-Unis)**

Pays ou territoires	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	IPEC	Autres (y compris les fonds de dépôt)	TOTAL
<i>Etats arabes du Moyen-Orient</i>				
Projets régionaux		16 733	200 959	217 692
Arabie saoudite	12 100			12 100
Territoires arabes occupés			1 035 053	1 035 053
Bahreïn	256 147			256 147
Emirats arabes unis	27 240			27 240
Iran, République islamique d'	138 499			138 499
Iraq	201 879			201 879
Jordanie	220 793	5 189	967 556	1 193 538
Liban	31 715	447 135	28 794	507 644
Oman			23 090	23 090
Yémen	14 909	444 175		459 084
Total, Etats arabes du Moyen Orient	903 282	913 232	2 255 452	4 071 966
<i>Europe</i>				
Projets régionaux	35 539	142 539	3 793 573	3 971 651
Albanie		207 652	724 540	932 192
Azerbaïdjan	308 033			308 033
Bélarus			545 612	545 612
Bosnie-Herzégovine	7 920		929 458	937 378
Bulgarie	18 541		192 242	210 783
Chypre			53 467	53 467
Croatie	3 555 737			3 555 737
Estonie			69 064	69 064
Géorgie	47 696			47 696
Hongrie	52 452		242 954	295 406
Irlande			14 276	14 276
Italie			132 447	132 447
Kazakhstan	81 031		72 563	153 594
Lettonie	29 364		194 418	223 782
Luxembourg			47 904	47 904
Ouzbékistan			4 929	4 929
Pologne	39 746			39 746
Portugal		25 432		25 432
République tchèque	61 763			61 763
Roumanie		519 667		519 667
Russie, Fédération de	24 774	336 413	321 308	682 495
Serbie-et-Monténégro	2 145		611 008	613 153
Slovaquie	10 000			10 000
Tadjikistan	42 081		2 074	44 155
Turquie		668 295		668 295
Ukraine	630 233	468 846	1 140 967	2 240 046
Total, Europe	4 947 055	2 368 844	9 092 804	16 408 703
Projets inter-régionaux	111 807	21 077 280	55 371 527	76 560 614
Montant net de l'ajustement lié aux bordereaux (IOV) du PNUD en attente de règlement	-326 325	-118 847	-218 155	-663 327
TOTAL GENERAL	16 994 419	87 890 097	149 942 537	254 827 053